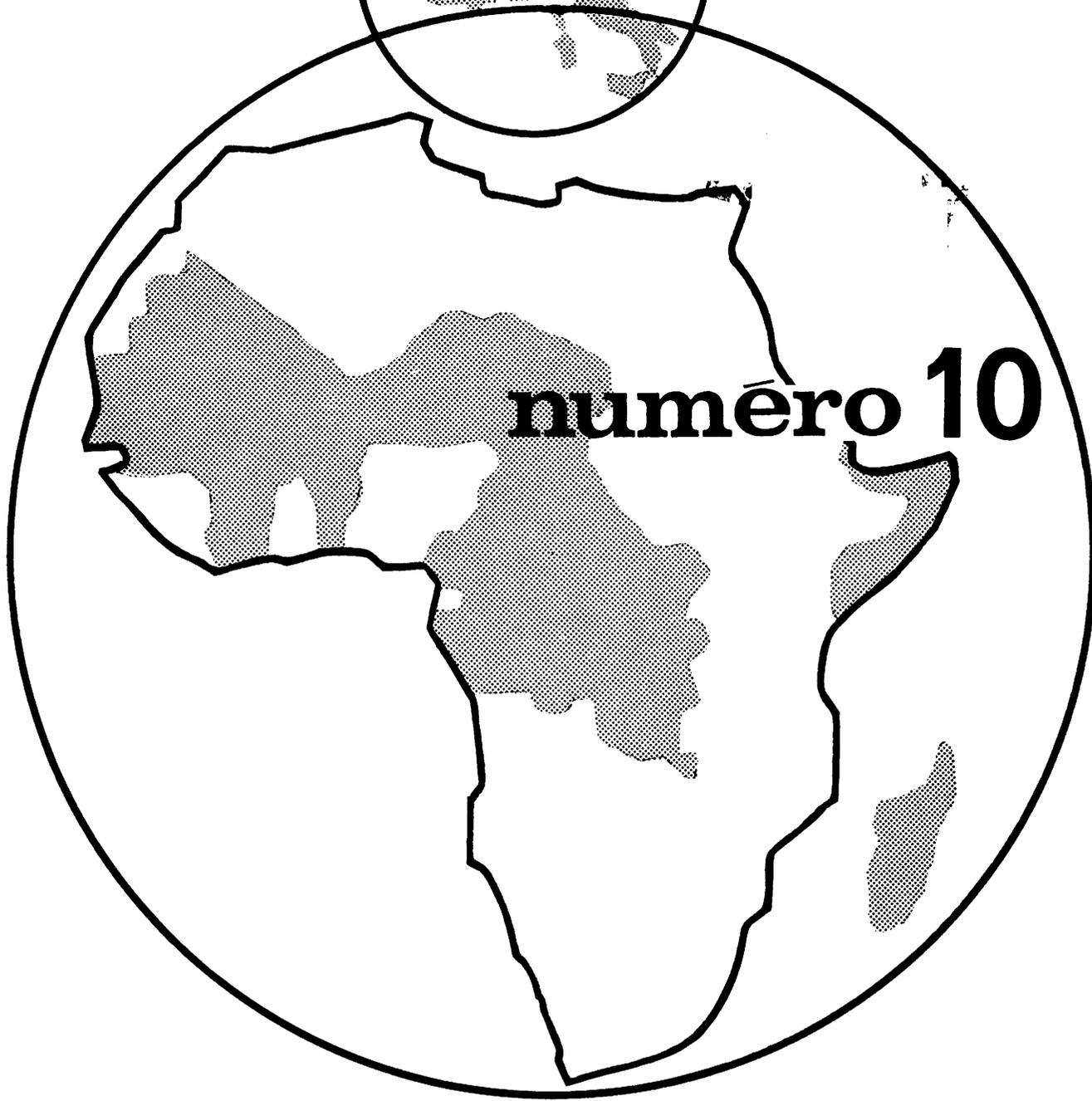


COURRIER

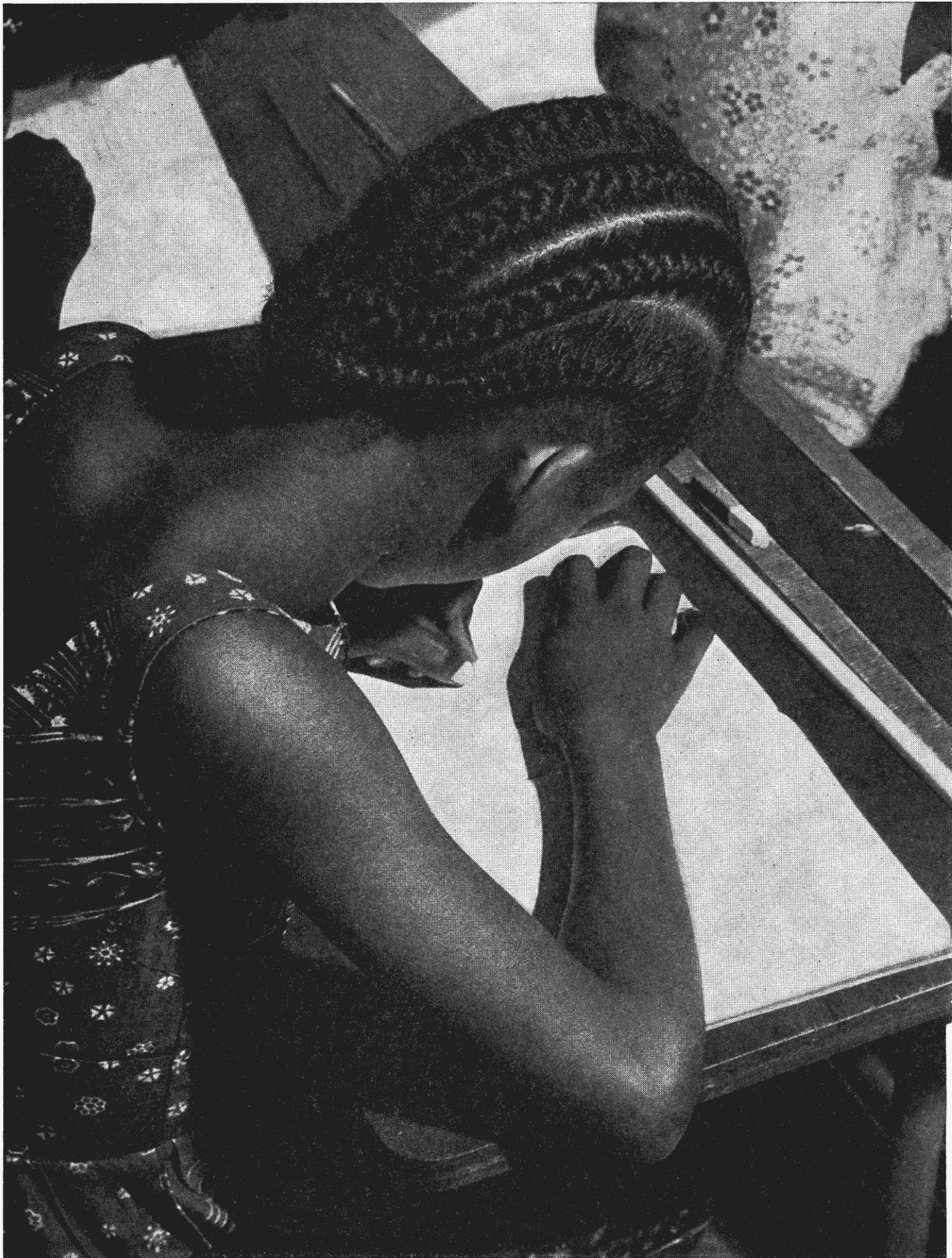
Novembre-Décembre 1971

DE

L'ASSOCIATION



numéro 10





S O M M A I R E

EDITORIAL

Formation - Africanisation - Développement (p. 2)

VOIX D'AFRIQUE

La formation en République Populaire du Congo,
par M. François-Luc MACOSSO, Ambassadeur de la R. P. C. (p. 6)

La raison du plus fort... (p. 9)

DOSSIER

La formation

- I. Les actions communautaires de formation (p. 11)
- II. Les investissements du F.E.D. en matière d'infrastructure scolaire et de formation (p. 17)
- III. Développement, information et opinion publique (p. 27)

A PROPOS

DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Les relations de la C.E.E. avec les P.V.D. (p. 29)

Les conséquences de la crise monétaire pour les P.V.D. (p. 33)

Réflexions sur l'enseignement agricole au Congo-Kinshasa (p. 35)

RAPPORTS

Haute-Volta : le problème de l'eau potable à Ouagadougou (p. 40)

BIBLIOGRAPHIE (3ème page couverture)

ACTUALITES (pages vertes)

Formation - Africanisation - Développement

Dans la remarquable conférence qu'il a faite à Cologne en mai 1970, M. Joseph KI-ZERBO, Secrétaire général du Conseil africain et malgache d'enseignement supérieur, disait : « Dans la bataille économique qui s'impose à tout pays sous-développé, entre les trois principaux facteurs de la production, j'entends les biens naturels, les capitaux et les hommes, quelle est l'arme la plus décisive? Nous conviendrons, je pense, que c'est le travail de l'homme car c'est ce travail qui soumet, qui domestique, qui symbolise les autres données du progrès. Par conséquent, j'estime que la variable la plus significative pour le développement dans ces pays est bien la quantité et la qualité du travail humain ».

Cette affirmation, parfaitement justifiée, peut se compléter de la façon suivante : la quantité et la qualité du travail humain sont fonction de la capacité et de la valeur de la formation reçue à tous les niveaux.

Une des caractéristiques du XXème siècle, conséquence de l'évolution technique, est la transformation de l'utilisation de l'homme dans sa vie professionnelle, d'homme-machine en homme-cerveau.

En effet, plus la machine se développe, plus elle retire à l'homme sa fonction manuelle. Plus la machine est capable, plus l'homme doit la comprendre. Et la compréhension naît de la formation.

La généralisation de la formation, c'est-à-dire la formation non d'une élite mais universelle a amené un bouleversement grave parce qu'il touche les structures profondes de la société tant sur le plan social que politique et économique.

Le but de ces quelques lignes n'est pas de résoudre le problème posé par ces transformations mais d'essayer d'en analyser un aspect particulier, celui de la formation dans le cadre de l'Association de Yaoundé.

Avant d'entreprendre cette analyse, il faut être conscient de l'importance du sujet que l'on aborde car l'échec dans la formation des hommes est infiniment plus grave que l'échec d'une action sur la matière qui se solde généralement par une surcharge financière. En effet, l'échec dans la formation des hommes retarde inéluctablement le développement des Etats pour une génération. Les Etats africains et malgache ne peuvent se le permettre.

Les différents thèmes d'analyse sont au nombre de quatre :

- le cadre dans lequel la formation doit se faire;
- l'étude et la programmation des besoins de formation;
- le choix des disciplines et des niveaux de formation;
- la durée de la formation.

Cadre de la formation : Pour aborder le premier thème, j'utiliserai une forme chère à nos amis africains, c'est la forme de l'image. L'homme est comme un arbre, il ne peut vivre sans racines il croît dans la forêt, au milieu des siens pendant que ses racines s'enfoncent dans le sol. Ce n'est qu'une fois atteinte sa maturité qu'il découvre le ciel et s'étend plus largement.

Il doit en être de même pour l'homme. Il doit planter ses racines dans le sol natal. S'il le quitte trop tôt, il n'aura de racines nulle part. Ce sera un homme sans patrie et sans attaches. Par contre, si, ayant ouvert les yeux, c'est-à-dire s'étant formé sur le sol de son pays, ayant pris conscience de ses valeurs comme on boit le lait maternel, alors, mais alors seulement, ses racines étant suffisamment profondes, il pourra s'épanouir et regarder le monde.

Il y a quelques années encore, la formation en Afrique rencontrait des difficultés, tout au moins à certains niveaux. Cette situation a changé et continue de s'améliorer. Il n'est plus concevable, par conséquent, sauf à de rares exceptions, d'expatrier les jeunes en vue de leur formation. Ce qu'ils pourraient gagner en valeur, ils le perdraient en racines.

Programmation des besoins : les besoins de formation, partout dans le monde, sont immenses. Dans les pays industrialisés, la formation absorbe souvent plus de 25 % des budgets nationaux, cependant énormes. Dans les pays en voie de développement, ces besoins sont plus grands encore parce que la formation conditionne le développement. Or les budgets sont faibles. Il y a, par conséquent, une nécessité pour ces états de s'appuyer sur toutes les aides extérieures.

Malgré ces aides, l'ensemble des besoins ne pourra être satisfait.

Il faut donc, avant tout, entreprendre une analyse et une programmation des besoins. Si cette programmation ne s'établissait pas, toute la formation que l'on pourrait donner aux jeunes ne serait qu'un saupoudrage, une dispersion d'efforts sans valeur réelle.

Au contraire, grâce à une programmation bien établie, des priorités vont apparaître clairement et toute l'action portera sur ces priorités qui seront satisfaites. De nouvelles priorités seront découvertes, qui seront abordées ensuite. Ainsi la formation suivra les besoins les plus urgents.

Disciplines et niveau de formation : il va de soi que la programmation des besoins conditionne le choix des disciplines de formation. Toutefois, ce n'est pas la découverte par la programmation des disciplines qui est important. C'est l'équilibre entre ces disciplines et les besoins qui représente la condition essentielle de la réussite. En effet, il ne suffit pas de découvrir qu'il est nécessaire de former des magistrats ou des comptables, etc..., il faut encore analyser les pourcentages des besoins dans les différents domaines et ne pas former plus que nécessaire. La pire de toutes les catastrophes est la formation pour la formation. Celle-ci mène tout droit à la formation de chômeurs. La situation actuelle de la plupart des pays d'Europe est une conséquence d'un excès de libéralisme dans la formation. Forts de cette expérience, les Etats africains et malgache ne la poursuivront pas.

Cependant, s'il est vrai qu'une sélection s'impose en ce qui concerne les choix des disciplines, par contre aucune sélection ou restriction ne doit être admise quant aux niveaux de la formation.

Durée de la formation : Longtemps, il fut considéré que la formation de l'homme commençait à environ sept ans pour se terminer au plus tard à 25 ans. Encore faut-il considérer que cette limite n'était valable que pour des universitaires.

Aujourd'hui, la formation n'a plus de limites dans sa durée. Elle commence dans les bras de la mère — et j'y reviendrai à la fin de ces lignes — et ne se termine qu'avec la vie active de l'homme.

Cette constatation est liée à ce que j'écrivais au début de ces pages : il n'y a plus d'hommes-machine, il y a des hommes-cerveau. Et la conséquence de l'évolution toujours plus rapide de la technique moderne qui peut faire d'un homme formé hier un inadapté demain, est la nécessité d'une formation et d'un recyclage permanents.

Formation et recyclage sont aussi nécessaires à l'homme durant toute sa vie que manger et dormir.

*
**

Toutes ces considérations doivent évidemment trouver leur application dans l'Association entre les Etats africains et malgache et la Communauté Economique Européenne.

Depuis bientôt dix ans, des actions de formation ont été menées dans tous les pays associés. Les besoins étaient si grands et les demandes des Etats si nombreuses que de nombreux domaines de formation ont été touchés. La conséquence de cette généreuse volonté de couvrir autant que possible les demandes a amené inévitablement le saupoudrage que j'ai mentionné plus haut.

Il est temps, maintenant, dans le cadre qui nous est propre, de canaliser les efforts de façon à porter toute la concentration nécessaire aux besoins prioritaires découlant d'une programmation qui, je le répète, doit être à la base de toute action de formation.

Il y a un domaine tout particulier dont la priorité est évidente car il représente l'environnement indispensable à l'action générale du Fonds européen de développement.

Les projets d'investissement du Fonds européen de développement ne peuvent trouver leur épanouissement total qu'à la condition qu'existent ou que soient formés le personnel d'entretien de ces projets, les cadres qui les feront suivre, les hommes qui y apporteront leur concours. Les actions de formation dans le cadre de l'Association doivent avoir comme premier objectif de couvrir ces besoins qui représentent la conséquence de la responsabilité que la Communauté a prise en acceptant le financement de nombreux projets d'investissement.

Ces actions de formation du Fonds européen de développement peuvent avoir deux volets :

- le premier consistant dans la formation et la spécialisation rapide, dans un domaine spécifique et pour des besoins immédiats.
- le second est la création de ce que j'appellerai une pépinière d'hommes et de femmes en formation et destinés dans l'avenir à venir occuper des places prévisibles dès à présent et découverts grâce à la programmation des besoins.

Cette pépinière doit se former grâce aux bourses d'études et de stage. Ces bourses ne doivent plus être dispensées en fonction des seuls souhaits des personnes à former mais avant tout en fonction des besoins prévus.

C'est dans cette ligne que l'action de la Communauté doit s'inscrire. Toute autre opération de formation ne peut intervenir que pour autant que ces besoins fondamentaux soient couverts, que les gouvernements, dans leur souveraineté de décision, l'estiment indispensable et prioritaire et que l'enveloppe financière le permette.

Programmation des besoins, limitation des actions aux priorités, formation en profondeur et autant que possible en Afrique et à Madagascar doivent être les orientations à prendre dans les plus brefs délais pour permettre un développement rationnel et efficace.

*
**

Je ne voudrais pas terminer sans revenir sur une phrase qui mérite d'être développée : la formation commence dans les bras de la mère.

En effet c'est pas à l'école, ce n'est même pas dans les jeux de son enfance que l'homme débute sa formation. Elle commence vraiment dans les bras de sa mère. C'est elle qui lui apprendra à marcher et donc à se diriger. C'est encore elle qui éveillera son cerveau, qui sera l'image qu'il cherchera à copier. Plus tard, ce sera vers elle qu'il reviendra pour trouver les explications de ce qu'il ne comprendra pas.

Par conséquent, de même qu'il est indispensable pour la formation des hommes de leur donner des écoles, des instituts, des universités, de même et en priorité il faut donner au premier de ces « instituts » à la mère, la formation qu'elle transmettra ensuite.

Quand on parle de priorité de formation, c'est peut-être en tout premier lieu à la femme qu'il faut penser.



« Le développement est avant tout le fait de l'homme, de son engagement »
a déclaré le Commandant Marien NGOUABI, Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil d'Etat.

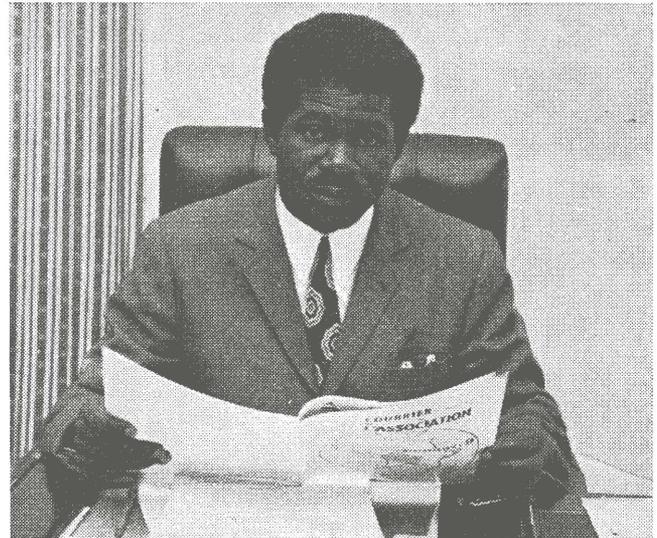
Le problème de la formation est l'un des aspects essentiels de notre lutte...

nous déclare

Son Exc. M. François-Luc MACOSSO

Ambassadeur de la République Populaire du Congo
auprès du Benelux et des pays Scandinaves

Représentant permanent
auprès de la Communauté Economique Européenne



I. — Considérations générales

Située au cœur de l'Afrique et limitée au Nord par la République Centrafricaine et la République Fédérale du Cameroun, à l'Ouest par la République Gabonaise et l'Océan Atlantique, à l'Est par la République Démocratique du Congo et au Sud par le Cabinda, la République Populaire du Congo peuplée de 1 million d'habitants dont la capitale est Brazzaville, s'étend sur 342.000 km².

Son peuple dont la tradition révolutionnaire est fort connue s'est choisi, pour son développement, la voie la plus ardue, la plus longue, celle qui exige le plus de sacrifices, mais cependant la voie de la dignité, de l'honneur et de l'indépendance réelle.

Dès lors, il importait de concevoir une stratégie globale et d'en fixer les priorités. Aussi le problème de la formation, qui est l'un des aspects essentiels de notre lutte, constitue-t-il à l'étape actuelle, notre préoccupation dominante en direction de laquelle toutes nos énergies sont concentrées et toutes nos forces vives mobilisées, étant entendu que l'objectif est de fournir des cadres répondant qualitativement et quantitativement aux impératifs de développement tels qu'ils découlent de nos options fondamentales, celles-ci déterminées par les réalités historiques, sociales et économiques de notre Pays. C'est pourquoi dans la refonte de l'enseignement en cours d'étude, l'élimination de toute idéologie con-

traire à la doctrine et aux objectifs ci-dessus définis constitue-t-elle la toile de fond des travaux de la commission désignée à cet effet.

Avant d'aborder le sujet proprement dit, conviendrait-il de faire un bref rappel de la législation actuelle de l'enseignement au Congo.

La Loi n° 32/65 du 12/8/65 portant nationalisation de l'enseignement primaire, stipule que l'enseignement **obligatoire et gratuit** de 6 à 16 ans est **intégralement organisé par l'Etat** pour tous les enfants vivant sur le territoire congolais, sans distinction de sexe, de races, de croyances ou de fortune; que le but de l'éducation est d'assurer le plein développement des aptitudes intellectuelles, artistiques, morales et physiques de chaque enfant ainsi qu'une formation civique, politique et professionnelle adaptée aux tâches sociales modernes.

Les textes législatifs concernant l'éducation et notamment le décret de réforme n° 67/62 du 1/3/67 tendent à donner à l'enseignement une orientation démocratique, scientifique et pratique.

II. — Structures

La structure de l'éducation, fixée par le décret précité, précise que l'enseignement comporte deux catégories, le général d'une part, le technique et professionnel de l'autre, dispensés toutes deux à trois niveaux :

A. L'enseignement Primaire obligatoire, divisé en :

1. — Enseignement élémentaire de 6 ans comprenant actuellement 883 écoles, 3.712 classes pour un total de 228.578 élèves, contre 543 écoles, 1.641 classes, 967 maîtres et 99.339 élèves en 1960, date de l'indépendance.

2. — Enseignement moyen de 4 ans assuré respectivement dans les collèges d'enseignement général (C.E.G. au nombre de 51) et dans les collèges d'enseignement technique (C.E.T. au nombre de 5). Alors qu'en 1963, année de la Révolution Congolaise, ce cycle comptait 9.638 élèves dont 2.661 filles, en 1969/1970, on dénombre 23.900 élèves dont 7.198 filles.

Ces chiffres, à eux seuls, parlent d'eux-mêmes. Qu'il me soit cependant permis de signaler que cette augmentation considérable des effectifs a entraîné dans les mêmes proportions une augmentation du nombre de classes, de matériels et de professeurs.

La réforme a introduit l'enseignement de certaines disciplines nouvelles comme la technologie, les travaux éducatifs, l'initiation économique et la formation idéologique. La prochaine réforme, dont j'ai annoncé l'étude au début de cet article, vise à permettre à certains élèves issus de ce cycle d'entrer directement dans la vie active.

B. L'enseignement secondaire : de 3 ans, dispensé dans les lycées d'enseignement général (L.E.G.) au nombre de quatre, et un lycée d'enseignement technique. L'enseignement général comporte deux sections (littéraire et scientifique), avec chacune une série d'options, et prépare au baccalauréat organisé annuellement par une université de France et aux études supérieures. Il y avait trois établissements, 29 classes, 662 élèves dont 136 filles en 1963, contre 4 établissements, 69 classes, 2.373 élèves dont 282 filles en 1969/1970. Les progrès sont patents. Les effectifs ont presque quadruplés en 7 ans. Quant aux résultats, il y a eu 186 congolais bacheliers sur 301 présentés en 1966/69, 333 bacheliers (session de juin seulement) sur 666 congolais présentés en 1971 soit 50 %. D'une année à une autre les progrès sont énormes.

Quant à l'enseignement technique secondaire, il est dispensé durant 3 ans au Lycée Technique d'Etat de Brazzaville et vise à former des cadres techniques moyens pour l'industrie, le commerce et l'agriculture et à préparer les candidats à l'enseignement supérieur technique et commercial. Les statistiques indiquent qu'en 1963/64 il y avait 286 élèves dont 4 filles seulement. En 1969/70, on comptait 814 élèves dont 164 filles. Ces chiffres sont suffisamment édifiants. Ils montrent, s'il en était encore besoin, les efforts considérables réalisés dans ce domaine vital pour notre développement. D'autre part, le Lycée d'enseignement général Savorgnan

de Brazza à Brazzaville et le Lycée d'enseignement général Augagneur à Pointe-Noire préparent au baccalauréat B économie. Ces élèves sont ensuite admis dans les Universités européennes.

C. L'enseignement supérieur, régi par des accords inter-Etats qui viennent d'être rompus, est de durée variable, selon les études et est dispensé dans deux établissements : le Centre d'enseignement Supérieur de Brazzaville (C.E.S.B.) comprenant trois écoles supérieures : le droit jusqu'à la licence, les lettres et les sciences jusqu'au Duel (1) et Dues (2), et l'Ecole Normale Supérieure (E.N.S.) préparant aux carrières de professeur de C.E.G., de lycée, d'inspecteur primaire et de conseiller pédagogique.

Le baccalauréat est exigé pour être admis à ces différents établissements; à défaut, le candidat doit subir un examen spécial. Alors qu'en 1964/65 les effectifs étaient de 337 étudiants, ils sont en 1969/70, 954 dont 491 congolais. Ces chiffres sont impressionnants et se passent de commentaires.

D. Formation professionnelle : Là aussi la République Populaire du Congo a réalisé des progrès sensibles. En effet, depuis la Révolution, il a été créé plusieurs écoles de formation professionnelle. Citons :

1. — L'Ecole Nationale de Sécurité Publique pour la formation des cadres moyens des services de sécurité, ainsi que pour le recyclage des agents.

2. — Les Ecoles Normales et cours normaux pour la formation et le recyclage des instituteurs et professeurs techniques adjoints.

3. — L'Ecole Nationale d'Administration pour la formation des cadres moyens et supérieurs de l'administration (Finances, Administration Générale, Douanes, Contributions Directes, Trésor, Diplomatie, Service Judiciaire, Journalisme, Entreprises d'Etat).

4. — L'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications, l'Ecole Nationale de la Météorologie pour la formation et le recyclage des cadres moyens de ces secteurs.

5. — L'Ecole de formation para-médicale pour la formation des infirmiers d'Etat, sages-femmes, assistantes sociales, assistants sanitaires et inspecteurs sanitaires.

Il existe également d'autres établissements préparant à diverses carrières, par exemple l'Ecole Professionnelle de l'Agence Transcongolaise des Communications, l'Ecole préparatoire Militaire « Ecole des Cadets de la Révolution » qui conduit aux grandes écoles militaires françaises (St-Cyr, Fréjus, etc...).

(1) Diplôme Universitaire d'études littéraires.

(2) Diplôme Universitaire d'études scientifiques.

Enfin les dirigeants de la Révolution, dans leur souci constant de donner à chaque congolais une éducation lui permettant de participer à la construction du pays et d'améliorer ainsi la qualité de la défense de ses intérêts, ont mis en place un service chargé de l'éducation populaire permanente et de l'alphabétisation fonctionnelle des masses ouvrières et paysannes sur la base du mot d'ordre « compter avant tout sur ses propres forces ».

Dans ce même esprit, ils ont organisé, grâce à la participation bénévole des maîtres, des cours dans les locaux d'établissements scolaires en dehors de l'horaire officiel, et ce dans le but de récupérer les élèves ayant abandonné leurs études.



Pour mesurer la somme des sacrifices consentis par le peuple congolais dans ce domaine qu'il considère comme prioritaire pour la réalisation de ses ambitions politiques, qu'il me suffise d'indiquer que sur un budget de 18 milliards de F. C.F.A., les dépenses consacrées à l'enseignement et à la formation représentent à elles seules, **3,7 milliards**, plus **un milliard** environ pour l'octroi des bourses d'études et de stages, soit près du quart du budget national. Rares sont les pays qui consacrent autant de crédits pour ces dépenses. La République Populaire du Congo figure parmi les pays les plus scolarisés de l'Afrique tropicale. Près de 78 % des enfants âgés de 13 ans vont à l'école : **88 %** de garçons sont scolarisés contre **66 %** de filles. La République Populaire du Congo accueille cette année dans le primaire, un effectif supplémentaire de 5.000 enfants, soit au total 245.000 élèves (le quart de la population) et le secondaire comptera 33.000 élèves.

Le lecteur a dû aisément se rendre compte des importants efforts réalisés par le peuple de la République Populaire du Congo dans ce secteur capital de sa lutte de libération nationale. Il a, sans aucun doute aussi, pu apprécier non seulement sa détermination de créer et de dispenser un

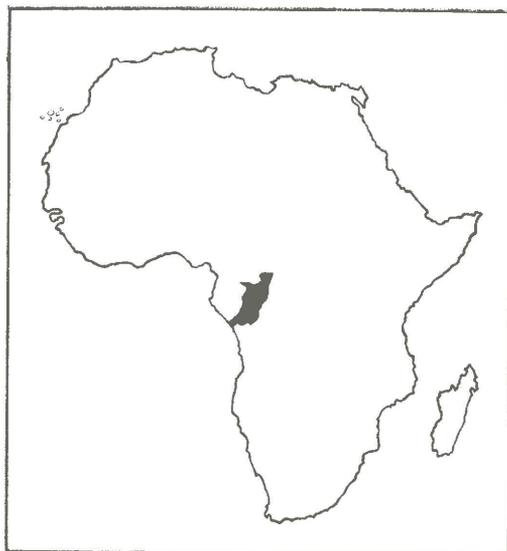
enseignement conforme à ses orientations politiques et à ses impératifs de développement, mais également et surtout son souci constant de démocratiser les structures de l'enseignement permettant d'offrir à toutes les couches sociales les mêmes chances pour acquérir une formation.

Il a certainement aussi, par la même occasion, mesuré l'ampleur des difficultés auxquelles mon Pays doit faire face dans un avenir très proche, aussi bien en ce qui concerne la construction des bâtiments et la fourniture des matériels scolaires qu'en ce qui concerne le personnel et les moyens financiers.

Pour résoudre ces difficultés, mon pays s'est tout naturellement et résolument tourné vers ses partenaires traditionnels : j'ai cité les pays du Marché Commun dont l'aide et l'assistance dans ce domaine — je dois le reconnaître — n'ont jusqu'ici pas fait défaut. En effet, par l'intermédiaire du F.E.D., ces pays ont déjà financé la réalisation d'une série de bâtiments scolaires comme les Collèges d'Enseignement Général, l'extension du Lycée de Brazzaville et l'Ecole Normale Supérieure. Par ailleurs, sur le plan bilatéral, certains de ces mêmes pays, dont la France, se sont effectivement acquittés de leur devoir internationaliste en nous apportant une aide que je ne saurais sous-estimer. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude et de notre volonté de franche et loyale coopération.

Je dois malheureusement constater que d'autres pays ou d'autres organisations multinationales ou internationales n'ont pas encore suivi cet exemple. Je les y engage très vivement.

En tout cas, je reste persuadé que la République Populaire du Congo bénéficiera, dans ce domaine auquel elle attache la plus haute importance — comme dans d'autres — du concours désintéressé des pays développés qui ont compris la nécessité de bouleverser les inerties et les égoïsmes stériles pour s'engager résolument sur le chemin ferme de l'indispensable coopération internationale et de la solidarité entre les peuples.



La raison du plus fort...

Le 15 août 1971, le Président des Etats-Unis a annoncé une série de mesures dans les domaines monétaires (suspension de la convertibilité du dollar en or et autres monnaies), économiques (blocage des prix et salaires, mesures d'incitation à l'économie) et commerciaux (surtaxe de 10 % à l'importation).

Ces mesures, et la crise monétaire actuelle qui en constitue la toile de fond, ont suscité beaucoup de réactions. Malgré la succession rapide des déclarations et des réunions internationales de toutes sortes ces dernières semaines, il nous a paru intéressant de porter à la connaissance de nos lecteurs un article, paru le 27 août 1971 dans le quotidien sénégalais « Le Soleil » sur les conséquences possibles de la situation actuelle pour les pays en voie de développement; cet article, qui n'engage que son auteur, est à rapprocher d'un commentaire radiophonique fait par un journaliste belge, le même jour, sur le même sujet, et que l'on trouvera dans la nouvelle rubrique « A propos des pays en voie de développement ».

La « raison du plus fort » prévalant de plus en plus dans les relations internationales, monétaires et commerciales, ce sont bien entendu les plus faibles — les pays en voie de développement — qui risquent finalement d'être les principales victimes de la crise actuelle.

C'est ce que vient de souligner devant le Conseil des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement (C.N.U.C.E.D) M. Michel Perez Guerrero, secrétaire général de cet organisme. Et c'est ce qui explique « l'accrochage » intervenu mercredi, à Genève, entre les représentants du Tiers-Monde et ceux des pays « riches », au Conseil extraordinaire du G.A.T.T. (gardien de la « Charte » du commerce occidental) réuni pour examiner les récentes décisions américaines.

Au cours de cette dernière réunion, les « grands » avaient bien constaté que les décisions du président Nixon mettent à mal la Charte mondiale de la même manière, mais plus gravement en raison de la puissance des Etats-Unis, que l'avaient fait des mesures analogues prises antérieurement par d'autres pays.

Mais puisque Washington n'entend pas discuter de ces mesures sur un plan multilatéral, que pouvaient-ils faire, sinon enterrer l'affaire sans le dire, en renvoyant les études à un « groupe de travail » ? Pendant ce temps, les choses sérieuses se traiteront dans un vaste marchandage, même sur un plan bilatéral par les Américains avec leurs principaux partenaires.

Or, dans cette gigantesque partie de poker, les pays pauvres n'ont aucu-

nement les moyens de « suivre ». Ils restent à l'écart du « tapis » comme des quantités négligeables dont les intérêts propres sont complètement oubliés.

C'est ainsi que la taxe sur les importations aux Etats-Unis, si elle ne s'applique pas aux matières premières fournies surtout par le Tiers-Monde (car elle pénaliserait les industriels américains) frappe de la même manière les produits manufacturés ou semi-finis achetés dans les pays en voie de développement ou dans les pays riches.

C'est donc l'enterrement du régime préférentiel prévu pour favoriser l'industrialisation du Tiers-Monde, et sur lequel les nations développées venaient de se mettre d'accord après plusieurs années de laborieuses négociations.

De plus, les mesures protectionnistes américaines auront fatalement, sous une forme ou sous une autre, des répercussions en chaîne (chaque pays s'efforçant d'en réexporter les effets chez les autres) qui seront d'autant plus graves qu'elles atteindront les communautés mal armées dans la compétition mondiale.

D'autre part, l'aide financière et technique au Tiers-Monde qui devrait représenter au moins 1 % du produit national de ces pays industrialisés — ce qui est encore loin d'être le cas — risque de diminuer encore, puisque les Etats-Unis commencent par réduire de 10 % leur contribution, alors qu'elle était déjà sensiblement inférieure à ce minimum.

Ainsi les pays pauvres ont toutes les chances, si l'on peut dire, de faire les frais, plus encore que les autres, d'une crise où chaque gouvernement est amené à réagir en fonction de ses seuls intérêts nationaux; leur développement économique, qui dépend dans une large mesure de la solidarité internationale, se trouve donc compromis par la dilution actuelle de cette solidarité. Et ils demandent avec insistance que la concertation mondiale permette de rebâtir rapidement sur des bases plus équitables les institutions où la solidarité peut s'exercer, comme le F.M.I., l'O.C.D.E. ou le G.A.T.T., avec leurs organisations annexes.

Finalement, la crise mondiale qui vient d'éclater creuse encore le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres, avec toutes les conséquences économiques et surtout politiques qu'une telle situation implique, ne serait-ce qu'en raison de l'énorme masse des populations du Tiers-Monde.

Selon les observateurs, c'est un aspect particulièrement important de la crise, dont les « grands » devraient tenir largement compte dans la vaste partie diplomatique engagée pour essayer d'en sortir.

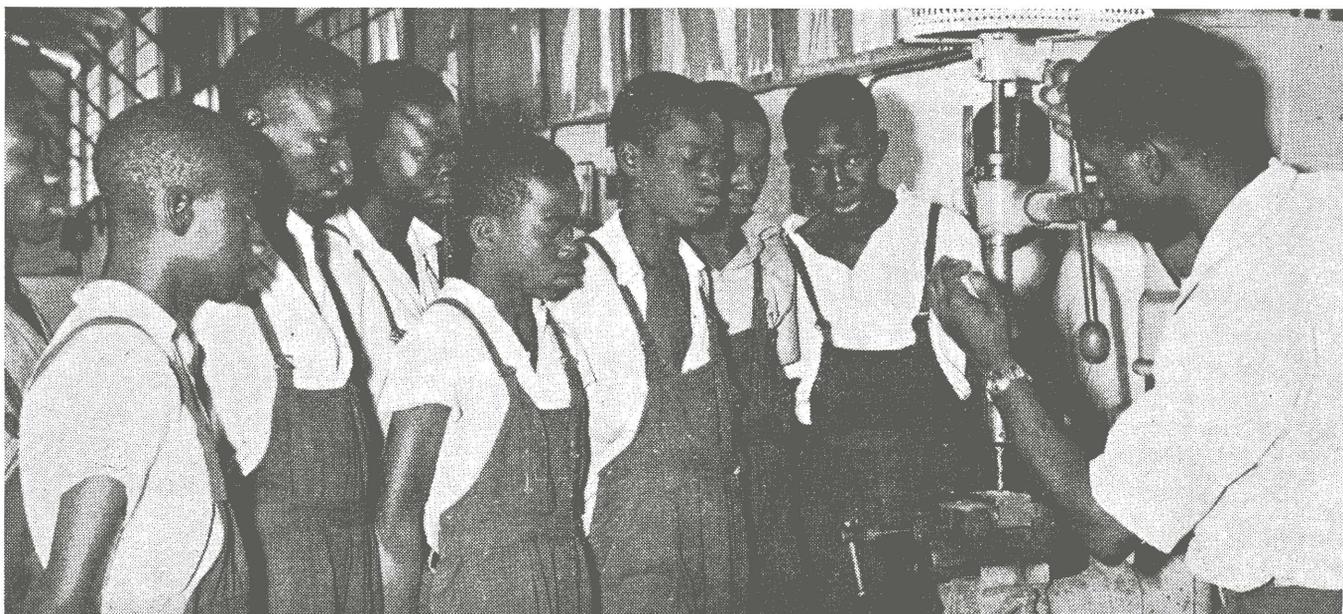
« Le Soleil », quotidien sénégalais
27 août 1971.

La formation

Il est clair que le développement économique est étroitement conditionné par la formation des hommes. Sur les méthodes, les buts et les résultats de la formation dans toutes les disciplines et à tous les niveaux, on peut dire que l'on ne s'est jamais autant interrogé dans le monde entier; en effet, ce problème se pose partout de façon croissante en raison, notamment, à la fois du développement démographique des vingt-cinq dernières années et des exigences croissantes en cadres des économies des pays développés comme de celles des pays en voie de développement.

Il n'est pas question, dans le cadre de cette rubrique, d'envisager un examen, même superficiel, de l'ensemble d'un problème aussi vaste et controversé.

Mais, par contre, il est conforme à la nature de cette revue, qui est d'informer sur l'Association et d'apporter des éléments généraux de réflexion, de mettre l'accent notamment sur les différents aspects des actions communautaires de formation et de se pencher sur les investissements du F.E.D. en matière d'infrastructure scolaire et de formation. Enfin, il a paru intéressant d'avoir un article sur les relations existant entre « développement, information et opinion publique », puisque l'information est un élément important de la formation et qu'elle conditionne l'avenir de l'Association en rendant possible aux opinions publiques l'utilité de cette Association.



I. — Les actions communautaires de formation dans le cadre de l'Association

La deuxième Convention de Yaoundé, entrée en vigueur le 1er janvier 1971, met un accent particulier sur la formation comme facteur de développement (1).

Presque simultanément, des réorganisations ont été opérées dans les services de la Direction générale de l'Aide au Développement qui s'occupe des problèmes de la formation.

Il apparaît donc opportun, au moment où une nouvelle étape s'amorce, de donner un large aperçu des différentes actions de formation financées par la Communauté au profit des ressortissants des EAMA, des PTOM et des DOM depuis les premières années de l'Association. Ces actions de formation sont les suivantes :

- les bourses d'études;
- les bourses de stage;
- les bourses de formation par correspondance;

- les programmes de formation spécifique;
- les sessions de perfectionnement et les stages à l'intention de fonctionnaires des EAMA et des PTOM;
- les colloques à l'intention des ressortissants des EAMA et des PTOM;
- le « Courrier de l'Association ».

1. LES BOURSES D'ETUDES

a) Considérations générales

Le programme de bourses a débuté en 1960. Jusqu'en 1968, il ne faisait pas de distinction entre les étudiants et stagiaires. Il est passé de 70 bourses à près de 2 300 pendant cette période (cfr. tableau n° 1).

(1) Dans le cadre de la coopération technique générale (article 3 du Protocole n° 6, relatif à la gestion des aides de la Communauté).



Tableau N° 1

Evolution de l'attribution des bourses par année académique et par pays ⁽¹⁾

P a y s	Année 60/61	Année 61/62	Année 62/63	Année 63/64	Année 64/65	Année 65/66	Année 66/67	Année 67/68	Année 68/69	Année 69/70	Année 70/71
Burundi		9	19	32	68	103	103	153	154	154	175
Cameroun	1	9	41	54	139	206	206	179	182	202	172
Centrafrique	4	2	2	15	28	44	34	24	39	77	57
Congo (Brazzaville)	9	19	23	26	130	118	42	60	37	29	25
Congo (Kinshasa)	4	57	69	81	169	317	333	369	361	333	331
Côte d'Ivoire	12	23	44	60	75	111	119	111	181	196	166
Dahomey	6	12	20	27	65	82	86	89	97	120	130
Gabon	1	38	36	35	42	18	21	22	38	41	40
Haute-Volta	1	3	16	37	60	63	87	128	156	173	123
Madagascar	3	47	39	42	84	110	66	69	94	109	81
Mali	2	—	24	32	44	28	48	56	51	58	74
Mauritanie	1	4	11	15	25	31	48	52	65	9	6
Niger	5	15	21	32	42	45	50	52	91	69	102
Rwanda	7	8	10	31	65	70	114	127	143	152	174
Sénégal	4	13	19	35	34	29	35	67	95	101	117
Somalie	—	30	35	48	96	90	128	152	169	182	193
Tchad	—	5	30	29	32	62	54	44	87	60	47
Togo	6	11	7	32	71	77	89	103	115	166	159
T o t a l	66	305	466	663	1.269	1.604	1.663	1.857	2.155	2.231	2.172
Antilles néerlandaises et Surinam	1	1	1	41	55	97	92	97	99	99	101
P. T. O. M.	3	5	9	30	45	39	22	16	15	11	7
T o t a l	4	6	10	71	100	136	114	113	114	110	108

(1) De 1960 à 1967, il n'existait pas de programme distinct de bourses de stages. Les chiffres indiqués incluent un certain nombre de bourses qui, à partir de 1968, fait partie du programme de bourses de stages.

Les bourses de la Commission sont accordées à des ressortissants des EAMA, PTOM et DOM. Les candidats doivent avoir 18 ans au moment de l'introduction de la demande de bourse et ne pas avoir dépassé 30 ans lorsque la formation envisagée aura été achevée. Les formations couvertes par les bourses d'études de la Commission sont limitées aux domaines agricole, technique et économique.

En outre, des bourses peuvent être octroyées, mais uniquement à des candidats de sexe féminin, pour suivre certaines formations préparant à des carrières plus spécifiquement féminines (service social, économie ménagère, secrétariat, etc.).

Les formations précitées peuvent se réaliser, soit au niveau supérieur, soit au niveau moyen, soit au niveau inférieur. La durée de la bourse est limitée à une année académique. La bourse peut être reconduite si la formation entamée l'exige et si les résultats obtenus en fin d'année académique sont satisfaisants.

b) Evolutions intervenues

Le tableau n° 2 donne un aperçu détaillé de l'évolution de l'attribution des bourses, année par année et par pays d'origine du boursier. L'analyse des chiffres permet de constater une augmentation constante du nombre de bourses attribuées

entre 1960 et 1965/1966; entre 1965 et 1967 se manifeste une certaine stabilisation qui, après une reprise en 1967 et 1969, se retrouve à nouveau, d'une façon relative, entre 1969 et 1970. Durant cette dernière période — 1969/1970 — la Commission s'est en effet trouvée devant des difficultés financières dues au retard apporté dans la ratification de la Convention par les Etats membres et les Etats associés. Avec l'entrée en vigueur de la deuxième Convention de Yaoundé le 1er janvier 1971, une période nouvelle commence avec des moyens sensiblement accrus.

La Commission des Communautés européennes s'est aussi préoccupée d'apprécier l'utilité de la formation reçue par les boursiers. C'est pourquoi, elle a fait effectuer en 1969 une enquête par correspondance auprès des anciens boursiers de la Commission, visant :

- à déterminer la situation qui leur était faite lors de leur retour définitif dans leur pays d'origine;
- à évaluer l'utilisation et l'utilité de la formation reçue;
- à apprécier l'intérêt des ex-boursiers pour un perfectionnement professionnel.

Cette enquête se rapportait uniquement aux anciens boursiers ayant bénéficié d'une formation à temps complet et ayant terminé leurs études ou leur stage. La période prise en considération s'étendait du début du programme de

bourses (1960/1961) jusqu'à la fin de l'année académique 1966/1967. 2 271 boursiers de la Commission avaient alors terminé leur formation. 6 478 bourses à temps complet avaient été attribuées (nouvelles bourses + reconductions). La durée moyenne de la formation reçue a été estimée approximativement à deux années académiques, même si, au cours des dernières années, on avait pu constater une augmentation de cette durée, due au nombre croissant de bourses attribuées pour une formation de niveau supérieur.

Cette enquête, effectuée par un expert et menée avec la collaboration des contrôleurs délégués, a obtenu 37,4 % de réponses sur le nombre total de questionnaires envoyés. Le taux de réponses reçues peut être considéré comme assez satisfaisant, compte tenu non seulement de la nature de l'enquête menée, mais aussi des difficultés rencontrées

pour prendre contact avec les anciens boursiers de la Commission.

Sans entrer dans les détails de cette enquête, il convient de souligner ici qu'elle faisait notamment apparaître une situation générale de l'emploi assez satisfaisante, plus des deux tiers des anciens boursiers ayant répondu, indiquant que la réintégration professionnelle s'était faite sans difficulté. Près de 94 % des réponses valables indiquaient que les anciens boursiers occupaient finalement un emploi; plus de 80 % occupaient une situation dans le secteur public.

Afin d'avoir une vision plus exacte de la situation, il est opportun, avant de passer aux autres types d'actions effectuées par les Services de la Commission en matière de formation, de donner un aperçu général de l'évolution par secteur et par niveau de formation au cours des années académiques allant de 1961/62 à 1969/70 (tableaux 2 et 3).

Tableau N° 2

Evolution par secteurs de formation au cours des neuf dernières années académiques (EAMA + PTOM)									
	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70
Economie	33,2 %	37,5 %	29,7 %	24,1 %	23,7 %	27,9 %	24,4 %	24,6 %	27,3 %
Agriculture	20,5 %	14,3 %	17,1 %	15,7 %	22,9 %	24,4 %	24,7 %	24,0 %	24,4 %
Technique	46,3 %	35,2 %	39,2 %	45,7 %	42,7 %	36,1 %	39,3 %	37,0 %	35,4 %
Prof. féminin.	—	13 %	14 %	14,5 %	10,7 %	11,6 %	11,6 %	14,4 %	12,9 %

Tableau N° 3

Evolution par niveaux de formation au cours des neuf dernières années académiques (secteur des professions féminines exclu) (EAMA + PTOM)									
	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70
Professionnel	32,9 %	16,9 %	30,4 %	26 %	21 %	13,4 %	6,3 %	5,6 %	2,5 %
Moyen	31,2 %	38,5 %	27,8 %	40 %	36,7 %	35,8 %	36,2 %	35,1 %	34,5 %
Supérieur	36 %	44,6 %	41,8 %	34 %	42,3 %	50,8 %	57,5 %	59,3 %	63 %

Le nombre croissant de bourses octroyées par la Commission s'est accompagné d'une adaptation progressive et croissante aux besoins manifestés par les Etats associés.

Un autre élément qu'il est opportun de relever est l'évolution qui s'est produite au cours de ces dernières années dans le domaine de la répartition des affectations — en nette progression par rapport aux années précédentes — dans les établissements situés dans les EAMA. Le tableau n° 4 indique le pourcentage de répartition des affectations des boursiers dans les établissements situés dans les EAMA.

Tableau N° 4

Répartition des affectations des boursiers dans les établissements situés dans les EAMA (en %)					
1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71
± 21 %	± 28 %	± 35 %	± 45 %	± 47 %	± 50 %

Ceci répond aux vœux tant de la Commission que des Etats associés qui souhaitent, dans toute la mesure du possible, utiliser au maximum les possibilités de formation existant dans les Etats associés et aussi permettre une meilleure utilisation des crédits disponibles.

Le tableau n° 5 fait état des résultats obtenus par l'ensemble des anciens boursiers des EAMA et PTOM, ayant terminé leur formation depuis le commencement du programme des bourses, année académique par année académique, sans aucune distinction d'origine.

Tableau N° 5

Résultats obtenus par les anciens boursiers		
Année académique	Succès	Echecs
1960/1961	65	1
1961/1962	277	28
1962/1963	390	76
1963/1964	537	126
1964/1965	1 228	141
1965/1966	1 395	209
1966/1967	1 520	343
1967/1968	1 551	326
1968/1969	1 771	384
1969/1970	1 878	353

Plusieurs observations s'imposent en ce qui concerne cette répartition globale des résultats scolaires par année académique :

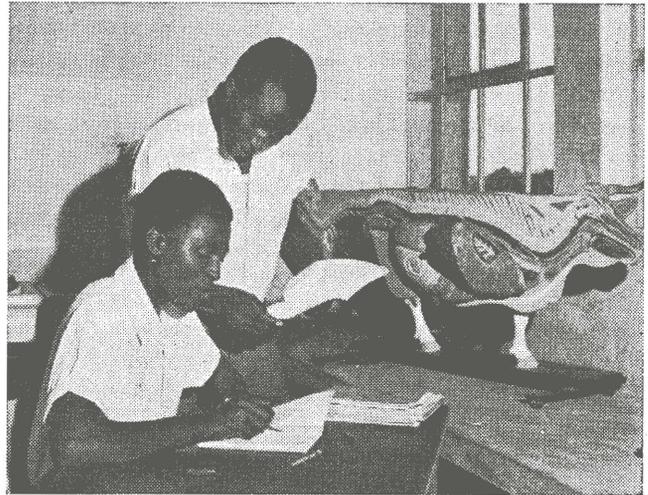
- le plus grand nombre d'échecs se rencontre dans les universités. Cependant, ces chiffres peuvent être rapprochés des taux habituels d'échecs dans les universités européennes.
- par contre, dans les grandes écoles où l'admission se fait sur concours, les taux d'échecs sont très faibles; ce qui est normal, la sélection ayant été faite par le concours.
- une observation particulière doit être formulée pour les affectations aux Pays-Bas où aucun n'est enregistré, les boursiers étant choisis parmi les élèves de dernière année de l'Université.
- au niveau secondaire, le pourcentage d'échecs est très élevé, comparé à celui des Européens. Le faible niveau de base des candidats boursiers en est la cause.
- par contre, en Afrique, le taux d'échecs est très peu élevé, les meilleurs élèves étant proposés pour obtenir une bourse par leurs directeurs d'école, la plupart du temps après la première année d'études seulement.

2. LES BOURSES DE STAGE

Le programme de bourses de stage de la Commission des Communautés européennes a débuté en 1968. Le stage est un mode de formation extra-scolaire destiné à la spécialisation technique ou au perfectionnement professionnel.

La durée des stages varie, en principe, entre 6 et 24 mois. Les stages se situent à tous les niveaux de formation, principalement dans les secteurs agricole, industriel et commercial. Une priorité particulière est accordée aux demandes de bourse de stage liées aux projets d'investissement du F.E.D. Les stages sont organisés tant dans les E.A.M.A. que dans les Etats membres.

Pour l'année 1970-1971, la Commission a accordé près de 800 bourses de stage, dont 500 pour le perfectionnement professionnel sur place de cadres et de chefs de petites et moyennes entreprises. Ce chiffre de 800 bourses comprend également 50 bourses dont les stages de spécialisation, surtout en matière de coopératives agricoles, se déroulent en Israël à la demande expresse des Gouvernements des E.A.M.A.



3. LES BOURSES DE FORMATION PAR CORRESPONDANCE

En 1965, la Commission, pour répondre aux désirs manifestés par les Etats associés et en vue de diversifier les aides qu'elle apportait à ces Etats dans le domaine de la formation, créait, en complément du programme de bourses d'études et de stage, un programme de bourses d'enseignement par correspondance qui, très rapidement, allait se développer, pour se stabiliser, à partir de 1968, autour de 2 000 unités.

La création de cette forme de formation a donc été guidée par le souci de diversifier les moyens de formation. Il est apparu en outre que l'enseignement par correspondance pouvait, en plus de son apport normal à la formation proprement dite, jouer un rôle précieux principalement dans la préparation à des examens ou concours et également dans le recyclage de personnes déjà formées, tout en les maintenant dans leur emploi. De plus, cet enseignement, étalant les formations dans le temps, tient compte aussi bien des différences de rythme d'assimilation des individus que de leurs disponibilités professionnelles.

De plus, le coût extrêmement faible de la formation au moyen de cours par correspondance peut permettre de penser que l'utilisation de ce moyen contribue à résoudre le difficile problème de l'extension de la formation dans les P.V.D.

L'évolution de ce programme se caractérise, d'une part, par un éventail de plus en plus large des formations demandées, et d'autre part, par une progression constante du nombre de bénéficiaires.

1965/1966	263 boursiers
1966/1967	834 boursiers
1967/1968	1 536 boursiers
1968/1969	2 001 boursiers
1969/1970	2 047 boursiers

Les bourses d'enseignement par correspondance sont réparties dans les trois secteurs suivants : **Economie, Agriculture et Technique**. A l'intérieur de ces trois secteurs existe aussi une répartition aux niveaux **professionnel, moyen et supérieur**. La matière enseignée fait l'objet de programmes adaptés, qui portent surtout sur la vulgarisation agricole, l'initiation aussi concrète que possible aux problèmes de l'économie et du développement, ainsi que la gestion des entreprises.

Un premier examen de cette forme d'enseignement a permis de constater une double évolution :

- d'une part, les demandes de formation individuelles avaient pour objet principal un perfectionnement permettant une promotion professionnelle. Elles émanaient

toutes de personnes occupant déjà un emploi et s'orientant principalement vers l'agriculture, les techniques industrielles, la statistique, la comptabilité et le secrétariat;

— d'autre part, d'autres demandes de formation étaient exprimées par des groupes qui ne demandaient pas une formation quelconque, mais la réalisation de programmes adaptés à leurs besoins. Elles concernaient en particulier la vulgarisation agricole, l'initiation aussi concrète que possible aux problèmes de l'économie, du développement et de la gestion des entreprises.

Dans le premier cas, il faut aussi noter que ces enseignements sont donnés en général par des écoles situées en Europe. Dans le deuxième cas, il faut noter l'aspect très important de la tutelle pédagogique et le fait que ces enseignements sont donnés par des écoles situées dans les Etats associés.

Les résultats sont encourageants : ils sont au moins équivalents à ceux obtenus dans la plupart des pays européens où l'enseignement par correspondance est dispensé depuis longtemps. De plus, le contrôle effectué par les services de la Commission, à l'aide des bulletins de notes que leur adressent trimestriellement les établissements de formation, permet de suivre d'une façon précise l'évolution des études, l'effort du boursier, sa persévérance, la bonne organisation de son travail, ainsi que la régularité dans l'envoi réciproque des correspondances et la mise au point des cours et des corrections spécialement élaborées.



4. LES PROGRAMMES DE FORMATION SPECIFIQUE

Le type d'intervention que représente le « programme de formation spécifique », l'un des instruments de l'aide de la C.E.E. dans le domaine de la formation, est utilisé pour répondre à un besoin en formation professionnelle urgent et bien déterminé dans les E.A.M.A. : il s'agit de résoudre un problème de formation professionnelle extra-scolaire sur place.

L'exécution du premier programme de formation spécifique a débuté en janvier 1967 dans trois pays (Rwanda, Centrafrique et Congo-Kinshasa). Depuis lors, 10 programmes ont fait l'objet d'un financement sur le 2e F.E.D.; les deux premiers, imputables sur le 3e F.E.D., viennent d'être décidés.

Les programmes exécutés au cours de la première Convention de Yaoundé concernent 6 106 ressortissants des E.A.M.A., qui se répartissent dans les secteurs d'intervention suivants :

1. Agriculture	4 232
2. Infrastructure sociale	475
3. Industrie — Commerce — Artisanat	235
4. Infrastructure technique	1 164
	6 106

Par ces programmes, la Communauté a financé :

- la mise à disposition de personnel d'assistance technique, soit 80 instructeurs, 19 agents de direction ou administratifs;
- la fourniture de matériel (didactique, technique, de bureau);
- l'aménagement ou la construction de locaux;
- l'octroi de subventions à des élèves;
- la mise à disposition d'experts pour la préparation, la surveillance et l'évaluation des programmes de formation.

Le montant des engagements de 10 projets du deuxième F.E.D. s'élève à environ 5,4 millions U.C. Ce crédit peut être considéré comme très faible. En effet, il ne représente que 0,75% du crédit global de 730 millions U.C. en faveur des E.A.M.A., selon les accords de la 1ère Convention de Yaoundé. Toutefois, les demandes des E.A.M.A. pour le financement des investissements au plan humain deviennent de plus en plus nombreuses, d'autant plus que les importantes interventions en matière d'infrastructure consenties au cours de la première décennie de l'Association méritent la formation de personnel capable de gérer et d'entretenir les investissements.

Compte tenu de la durée relativement courte de l'existence de ce type d'intervention et du nombre réduit de projets conduits à leur terme, il est difficile de porter une appréciation sur les résultats. Il semble toutefois que la formule est séduisante, puisqu'elle a été retenue dans la nouvelle Convention de Yaoundé.

5. SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT ET STAGES

Le but des sessions de perfectionnement est de faire connaître aux fonctionnaires des administrations publiques des Etats, Pays et Territoires d'Outre-mer associés les structures et les activités de la Commission, ainsi que les problèmes que pose la Convention de Yaoundé, et de les associer pendant la durée de la session aux travaux des différents services de la Commission.

Les sessions de perfectionnement, d'une durée de 5 mois, dans le passé, ont été destinées aux fonctionnaires occupant des postes de responsabilité dans la fonction publique de leur pays.

Le programme a comporté trois sortes d'activités distinctes :

Première partie : programme d'information au cours duquel sont organisés une série de conférences, tables rondes, groupes de travail, visites d'information, etc...;

Deuxième partie : affectation dans un service de la Commission ayant des rapports directs avec la fonction professionnelle du participant dans son pays d'origine;

Troisième partie : voyage d'étude (facultatif) dans deux pays membres de la Communauté et plus précisément dans des régions où existent des réalisations européennes qui peuvent être comparables à des possibilités de réalisation dans les Etats associés.

Le programme des sessions de perfectionnement, dans la forme décrite ci-dessus, a débuté en 1968. Cependant, des stages pour des fonctionnaires ressortissants des E.A.M.A. et P.T.O.M. ont existé depuis 1959, financés sur le budget de

la Commission pour les années 1959/1964 et sur le budget du F.E.D. à partir de l'entrée en vigueur de la Convention de Yaoundé I en 1964.

A partir de l'entrée en vigueur du 3ème F.E.D. et afin de satisfaire les souhaits formulés par les Etats associés, la Commission a envisagé, à titre d'essai, de répartir ce type d'action en deux volets :

1°) **Les sessions de perfectionnement** à l'intention des fonctionnaires occupant des postes de haute responsabilité, dont la durée est limitée à deux mois et demi, plus 15 jours de voyage d'étude facultatif (20 places par an).

Le but de ces sessions reste le même que pour les précédentes, mais le programme en est plus condensé et demande, de la part des participants, une application plus intense dans le travail et une prise de contacts avec des homologues européens.

2°) **Les stages post-universitaires** à l'intention des ressortissants E.A.M.A.-P.T.O.M. ayant terminé leurs études universitaires, tant en Europe qu'outre-mer, et d'une durée de 3 à 6 mois. Ces stagiaires (pour 1971, 5 places) sont assimilés aux stagiaires « européens », tant pour les conditions matérielles que pour les activités communes (voyages, etc...).

En ce qui concerne les résultats qui peuvent se rapporter à ce type d'action, il est opportun de les subdiviser en quatre catégories différentes :

- les connaissances acquises par les fonctionnaires ex-stagiaires lors des sessions de perfectionnement se sont avérées utiles;
- les fonctionnaires ex-stagiaires qui assument des tâches diplomatiques ou qui, en raison de leur formation, ont des contacts avec d'autres organisations internationales sont des interlocuteurs bien informés des activités des Communautés européennes;
- les fonctionnaires ex-stagiaires, qui assument des tâches se rapportant aux mass media (presse, radio, etc...) dans l'exécution de leur travail, sont aptes à informer valablement leur population des activités de la Commission en général et, plus particulièrement, sur l'association de leur pays avec la Communauté;
- les fonctionnaires ex-stagiaires qui exercent des fonctions dans leur administration nationale, en rapport direct avec les services de l'Aide au Développement, plus particulièrement chargés de tâches dans l'exécution des projets du F.E.D., sont en mesure d'améliorer la coopération entre le F.E.D. et leur administration et/ou les autorités locales.

Tous les fonctionnaires ex-stagiaires, après les sessions de perfectionnement, ont réintégré leurs anciens postes ou les postes qui avaient été prévus par leur gouvernement lors de l'établissement de l'acte de candidature.

Pour les fonctionnaires ex-stagiaires de cadre moyen, leur séjour dans les services de la Commission a toujours eu comme conséquence une promotion dans leurs activités professionnelles.

6. COLLOQUES A L'INTENTION DES RESSORTISSANTS DES E.A.M.A.-P.T.O.M.

Le but des colloques, organisés tant en Europe qu'en Afrique, est d'informer les ressortissants des Etats, Pays et Territoires d'Outre-mer associés, sur les différents aspects de l'Association et en particulier sur les activités du Fonds européen de Développement.

a) Colloques en Europe

Les colloques organisés en Europe depuis 1959 s'adressent à des ressortissants des E.A.M.A. et P.T.O.M. séjournant en Europe pour études ou stages de formation.

Ces colloques se déroulaient d'abord dans les Six pays de la Communauté et duraient deux jours pour la partie colloque proprement dite, qui était suivie de visites à des centres d'intérêt de la région où ils avaient lieu. A partir de 1968, leur durée a été portée à quatre jours, suivant la même formule. En 1969, des groupes de travail ont été instaurés dans les colloques.

A partir d'octobre 1970, une nouvelle orientation a été donnée tout en maintenant les modifications intervenues au cours de l'année 1969, pour les consacrer uniquement à l'information des aspects communautaires, qui ont un rapport avec les E.A.M.A. Pour répondre à ce souci, les colloques se sont déroulés aux sièges des Communautés à Bruxelles et à Luxembourg, où ont été établis, pour les participants, des contacts avec les institutions européennes. A partir de novembre 1971, les colloques en Europe seront réservés principalement aux boursiers de la C.E.E. et se dérouleront à Bruxelles.

b) Colloques en Afrique

Dans le cadre du programme des colloques, des missions ont été effectuées dans les Etats associés pour y tenir des colloques.

Ces colloques s'adressent tant aux étudiants de tous les niveaux qu'aux milieux des enseignants, de l'administration, de la politique et du secteur privé. Leur déroulement est très variable selon le niveau et le nombre des participants, qui varie généralement entre 40 et 400. En septembre 1971, des colloques, dont il est brièvement rendu compte dans la rubrique « Actualités », de ce numéro, se sont déroulés au Tchad, au Congo-Brazzaville et en République Centrafricaine.

7. LE « COURRIER DE L'ASSOCIATION »

Le « Courrier de l'Association », qui commença par être, à partir de 1963, un simple bulletin de liaison des boursiers, stagiaires et participants aux colloques, a pris, au cours des années 1970 et 1971, une importance croissante. En effet, la présentation de cette publication a été entièrement modifiée pour passer de 8 à 48 pages. Son tirage a été porté de 4 000 à 15 000 exemplaires et cette publication, trimestrielle en 1970, est devenue bimestrielle dès le début de 1971, cependant qu'un effort est en cours pour créer des rubriques nouvelles et pour accroître la participation des Africains à cette revue.

II. — Les investissements du F.E.D. en matière d'infrastructure scolaire et de formation

A. Les problèmes particuliers de l'architecture scolaire dans les E.A.M.A.

Dans l'ordre des priorités à donner aux problèmes que les sociétés modernes doivent affronter, celui de l'enseignement se trouve certainement dans les tous premiers rangs.

De l'enseignement dépend l'avenir d'un pays, et pour un pays en voie de développement, l'importance de l'enseignement est d'autant plus grande que souvent les enfants ne peuvent pas trouver dans leur famille et dans le milieu qui les entoure les connaissances et les moyens nécessaires à l'épanouissement de leur personnalité et à l'utilisation adéquate et complète de la capacité d'apprendre dont ils sont naturellement doués.

L'école, à tous les degrés de l'enseignement, est, par tradition, le lieu où l'on s'instruit, mais c'est aussi le lieu où l'on apprend à correspondre avec les autres et donc à prendre conscience des règles et des responsabilités que comporte une vie communautaire plus large que celle de la famille ou du village.

Aussi, faut-il tenir toujours à l'esprit que c'est par l'école que l'enfant aborde les premiers problèmes de la vie collective, qu'il prend conscience de l'émulation, qu'il apprend à comparer ses idées à celles des autres; c'est par les différentes formes de l'enseignement qu'il s'élèvera petit à petit à sa qualité d'homme.

La certitude que, par la seule qualité de l'architecture scolaire, nous sommes en mesure de réaliser une forme subconsciente de pédagogie, doit nous amener à évaluer l'importance que, à côté de la nécessité d'un investissement toujours croissant, peut prendre la compétence et l'imagination des réalisateurs.

Sauf rares exceptions, ces principes sont conditionnés par le caractère limité des crédits disponibles.

Partout, dans les pays développés ainsi que dans les pays en voie de développement, que la source soit le budget de l'Etat, un financement privé, ou encore une des différentes



formes d'aide existantes aujourd'hui; que le but soit un enseignement indépendant ou marqué d'une tendance sociale, politique ou économique, on ressent que la formation est un **investissement à long terme** et que, en tant que telle, elle perd son rang prioritaire. C'est en effet une des particularités parmi les plus évidentes des économies modernes que de rechercher la rentabilité immédiate ou à très courte échéance.

1. L'ACTION DU F.E.D. EN MATIERE DE CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Soucieuse du fait que cette tendance doit être atténuée sinon inversée (surtout dans les pays en voie de développement), la Commission s'est efforcée, au fil des années, de donner satisfaction dans la plus large mesure aux demandes de financement d'établissements scolaires variés et de tous les niveaux qui étaient adressées au **Fonds Européen de Développement** par les gouvernements des Etats associés.

C'est ainsi qu'au cours du 1er et 2ème F.E.D. **96 projets** ont été financés dans les pays et territoires d'Outre-Mer associés, pour un montant total dépassant les 135 millions d'unités de compte.

La surface totale des établissements mis à la disposition de l'enseignement dépasse les **800.000 mètres carrés** constituant ainsi une importante contribution à l'effort de scolarisation que se sont imposés les E.A.M.A.

Cet effort a été considérable, et il s'est traduit par une augmentation sensible des charges récurrentes et de fonctionnement de la formation dans son ensemble; le besoin de maîtres, de professeurs, d'encadrement pédagogique, d'instituteurs pour écoles professionnelles, de moniteurs techniques et agricoles s'en est trouvé fortement accru; cela demande, de la part de ces jeunes pays et surtout pour les économies les plus pauvres, une attitude courageuse et une grande confiance dans les ressources humaines qui constituent leur richesse la plus importante.

2. QUELQUES-UNS DES PROBLEMES PARTICULIERS QUI ACCOMPAGNENT LE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les caractéristiques de l'établissement

— Lorsqu'il s'agit d'un collège ou d'un lycée ou d'un grand établissement pour enseignement primaire, localisé dans un centre urbain, le choix de la technique de construction peut se faire dans un éventail assez large de possibilités. Il s'agit, pour la plupart des cas, d'établissements où la concentration justifie une disposition à plusieurs étages : le béton armé est, par conséquent, largement utilisé et il permet de contenir le prix au mètre cube bâti dans des limites raisonnables. C'est sur le choix des matériaux de remplissage et de finition qu'il faut concentrer les efforts de l'étude dans la recherche de l'économie qui peut être consentie par une utilisation poussée des produits locaux.

— Lorsqu'il s'agit par contre d'écoles primaires villageoises, le problème doit être abordé de façon différente car la dispersion et l'éloignement ont une influence déterminante sur l'économie de l'investissement.

Un programme d'enseignement primaire prévoit parfois la construction de une, deux ou trois classes dans un nombre de localités qui peut être facilement supérieur à cinquante et même cent.

Il s'agit dans ce cas d'avoir recours à la simplicité que permet la préfabrication. Le bois, dont les pays en voie de développement sont pour la plupart riches, serait certainement le matériau le plus approprié pour la préconstitution des ossatures porteuses et même parfois pour les éléments de remplissage. Mais il présente l'inconvénient de demander un entretien continu, même s'il est possible (et la technique en devient de plus en plus courante et connue) de le traiter au préalable contre les attaques des insectes, des micro-organismes et du feu.

C'est donc souvent l'acier qui est utilisé pour constituer les ossatures; surtout les éléments de base, tels que poutres et poteaux, ainsi que les jointures et menuiseries, sont normalisés.

Pour les matériaux de remplissage, la brique fabriquée sur place est souvent le moyen le plus adapté et le moins cher.

En tout cas, il convient d'être prudent dans le choix des techniques économiques, spécialement en ce qui concerne les matériaux de finition, car l'école est, en effet, soumise à de fortes déprédations de la part de la jeunesse. Elle doit rester aussi longtemps qu'elle assume sa fonction, en parfait état technique, afin de conserver tout son effet éducatif. Le choix de la construction et des matériaux bons marchés ne sont pas, tant s'en faut, les meilleurs, car ils risquent d'occasionner en peu de temps de grands frais d'entretien.

L'environnement de la salle de classe

L'enseignement primaire doit, par sa nature même, être diffusé dans le milieu paysan et s'approcher, autant que faire se peut, de l'élément qu'il doit traiter, c'est-à-dire : l'enfant.

Le problème se pose alors de rassembler et parfois de créer dans les villages les conditions pour que les instituteurs et les maîtres soient attirés vers le lieu où ils doivent exercer leurs activités. Il ne suffit pas, à cet effet, de compter seulement sur leur vocation d'enseignants; ils sont souvent sortis d'un milieu rural, ils ont vécu pendant la période de leurs études, et souvent au prix de grands sacrifices, dans un



centre urbain ou dans une ville dans laquelle ils ont pu mettre à profit leur intelligence et en même temps connaître et apprécier les avantages d'une vie communautaire plus vaste.

Il ne faut pas leur offrir une vie sans un minimum de confort au risque de les voir sombrer dans le découragement. C'est ainsi qu'il faut pouvoir les loger avec leur famille dans des maisons spécialement érigées pour eux à côté des classes. Cela fait bien sûr augmenter considérablement le montant du financement nécessaire; le coût d'une classe peut s'en trouver doublé. Mais c'est très souvent là une condition qui ne peut être négligée.

Pour le financement d'une école normale, d'un lycée, d'un institut d'enseignement secondaire ou encore d'un institut universitaire le problème est différent.

Par la sélection naturelle qui se fait au niveau du primaire, les rayons d'action et d'attraction de ce genre d'établissements deviennent grands et parfois très grands. Les adolescents qui peuvent y avoir accès sont souvent des ressortissants de pays et de villages lointains. D'autre part, la qualité même de l'enseignement qui y est dispensée demande des investissements en encadrement humain et en matériel pédagogique, qui, pour être économiques, ne peuvent que se trouver groupés.

Le problème du logement des étudiants se pose alors.

Pour ceux-ci, il faut le souligner, la vie communautaire est une expérience précieuse à cause de la confrontation permanente qu'elle comporte.

Et avec l'internat on voit apparaître la nécessité du réfectoire, des cuisines, de la blanchisserie, de la salle de détente, du foyer, etc. Pour les locaux spécialement consacrés à l'enseignement (classes, laboratoires), les surfaces

par élève peuvent se limiter à 6 ou 8 m². Mais lorsqu'on veut tenir compte des divers éléments qui entourent les étudiants dans leur vie de tous les jours, ces surfaces atteignent facilement 20, 25 et même 30 m² par élève, avec les répercussions inévitables sur les crédits nécessaires que cela implique.

Le chemin entre les nécessités de la fonctionnalité et les limitations des fonds disponibles est souvent très étroit.

B. Trois exemples d'intervention du F.E.D.

Ecoles primaires et logements d'instituteurs au Cameroun

En avril 1962, le gouvernement fédéral du Cameroun introduisait auprès de la Commission exécutive du Marché commun un projet relatif à la construction et à l'équipement de 638 classes primaires réparties en 138 écoles et à la construction de 530 logements d'instituteurs dans 14 départements du Cameroun oriental.

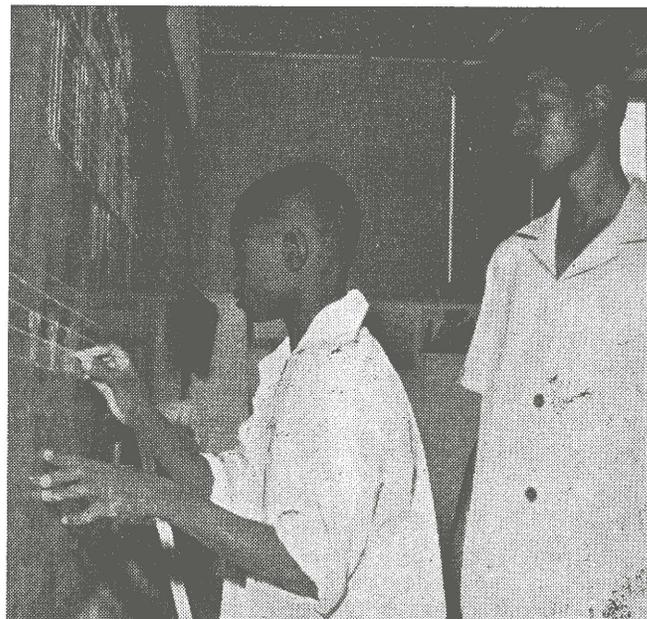
La convention de financement de ce projet fut signée le 18 décembre 1962 et le montant de l'aide non remboursable accordée par le F.E.D. s'est élevée à environ 6.120.000 U.C.

1. — SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CAMEROUN ORIENTAL

Au 1er janvier 1959, lors de l'établissement des fiches de renseignements en vue de la préparation du plan camerounais de développement, l'enseignement primaire au Cameroun oriental comptait 331.000 élèves, soit 230.000 garçons et 101.000 filles, pour une population de 3.200.000 habitants environ. En se basant sur le chiffre de 22% pour le rapport population scolarisable/population, la scolarisation moyenne n'atteignait que 44,1% (dont 2/3 de garçons et 1/3 de filles). Par rapport à la population totale, en 1959, on enregistrait une moyenne de 103 enfants scolarisés pour 1.000 habitants.

Depuis cette date, les effectifs scolaires des classes primaires ont considérablement augmenté puisqu'en 1970 ils atteignaient environ 900.000 unités, ce qui donne un pourcentage de population scolaire de 77%. Comparée à l'ensemble de la population, la scolarisation primaire atteint donc 170 pour mille.

L'enseignement au Cameroun oriental comptait, en 1969, 127 établissements secondaires; 7 lycées, 8 centres d'enseignement secondaire, 21 centres d'enseignement général et 91 établissements d'enseignement privé. Ces établissements pratiquent le système scolaire français tandis que le système britannique est appliqué dans les établissements scolaires



du Cameroun occidental. L'harmonisation de ces deux systèmes doit être réalisée début 1976 tant dans l'enseignement primaire que secondaire.

II. — PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CAMEROUN

Lors de l'établissement du plan de développement du Cameroun, en 1959, il avait été calculé que, pour arriver à une scolarisation à 100% dans le cadre d'un enseignement de type « français », les investissements nécessaires devraient atteindre 16 milliards de Fr CFA, entre 1960 et 1980, pour le seul enseignement primaire.

Lorsque le pays serait arrivé à cette scolarisation totale, le budget de l'éducation nationale devrait s'élever à 44 milliards de Fr. CFA par an, alors qu'il n'était en 1959 que de 1 milliard 600 millions.

Il était évidemment exclu que le Cameroun qui, au terme du plan de 20 ans, tous objectifs réalisés, n'aurait un revenu national que de 172 milliards puisse consacrer, sur son budget annuel, 44 milliards au seul enseignement.

Le gouvernement camerounais envisageait donc d'adapter les programmes et les structures de l'enseignement aux possibilités du pays.

Lorsqu'il a introduit la demande de financement auprès de la Commission exécutive du Marché commun, le gouvernement devait faire face à trois séries de problèmes urgents :

- la formation des maîtres,
- la scolarisation du Nord,
- la reconstruction de bâtiments vétustes ou en matériaux provisoires, ainsi que certaines extensions indispensables.

La construction d'une école normale supérieure, qui a été le premier projet concernant l'enseignement au Cameroun présenté au F.E.D., répondait au premier objectif. C'est aux deux autres — et plus particulièrement au troisième puisque seulement deux départements du Nord sur six sont intéressés aux investissements prévus — qui répond le présent projet.

III. — APPRECIATION DU PROJET DE CONSTRUCTIONS SCOLAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le Cameroun oriental est, nous l'avons vu, un des pays africains où la scolarisation moyenne est la plus développée.

Le pourcentage de scolarisation, notamment dans le Sud, augmente tous les ans dans d'importantes proportions. Avec l'augmentation des effectifs se posait le problème des locaux. Aussi, depuis plusieurs années, le gouvernement camerounais était assailli de demandes de construction de nouvelles classes par les collectivités coutumières locales.

Ne pouvant pas satisfaire toutes ces requêtes le gouvernement avait demandé à ces collectivités de construire elles-mêmes des locaux provisoires pour abriter les classes, s'engageant à affecter un instituteur si le nombre d'élèves inscrits était suffisant et, si la fréquentation scolaire se maintenait pendant trois années consécutives, à remplacer la construction provisoire par un bâtiment définitif.

De très nombreuses classes ont été ainsi construites par les habitants. Les trois années probatoires écoulées, le gouvernement avait remplacé — dans la mesure de ses possibilités — ces classes provisoires par des bâtiments en matériaux définitifs. C'est pour être aidé dans la réalisation de ce programme qu'il demanda au F.E.D., dans le présent projet, la reconstruction de 282 classes.

Il lui a paru nécessaire d'ajouter à ces reconstructions l'implantation de nouvelles classes devant surtout avoir pour but de compléter les écoles existantes qui ne comportaient que les classes élémentaires, en en faisant des écoles primaires à cycle complet conduisant les élèves jusqu'au certificat d'études.

Dans de nombreux centres ruraux, et, à fortiori, dans les villages de brousse, le logement des instituteurs posait souvent des problèmes délicats. Il n'existe pratiquement jamais d'habitations en matériaux définitifs à louer. Les nouveaux instituteurs devaient être installés dans des paillotes, ce qui ne facilitait pas leur recrutement.

La construction de logements d'instituteurs apparaissait donc comme le complément indispensable d'investissements en faveur de l'enseignement.

Les 638 classes prévues, 282 reconstructions et 356 classes nouvelles, intéressent 138 écoles réparties entre six inspections académiques.

Ces constructions ou reconstructions intéressent l'ensemble du Cameroun oriental, à l'exception des départements de l'Ouest (Inspection Primaire de l'Ouest) pour lesquels les investissements en matière d'enseignement ont été demandés au Fonds d'Aide et de Coopération Français (F.A.C.), dans le cadre d'un projet global de reconstruction du pays Bamiléké.

Si les constructions de classes nouvelles ont été, pour l'ensemble, plus importantes que les reconstructions (356 contre 282), dans deux inspections primaires, Est et Sud, les reconstructions ont très nettement dominé; elles représentaient, en effet, les 3/4 des classes prévues. L'accroissement de la population scolarisée devrait, en effet, être relativement faible dans ces régions du fait, d'une part, de l'importance actuelle de la scolarisation et, d'autre part, du faible accroissement démographique relevé.

Par contre, dans les inspections du Centre et Maritime, les proportions ont été inversées en faveur des constructions de nouvelles classes; ceci provient de la localisation dans ces inspections des deux villes les plus importantes du Cameroun oriental en pleine expansion: DOUALA et YAOUNDE. Ces deux villes ont absorbé à elles seules plus du tiers des nouvelles classes prévues au projet: 124 sur 356, soit: 93 à DOUALA et 31 à YAOUNDE.



Les constructions de classes ont été envisagées compte tenu du nombre d'élèves et de l'évaluation, faite d'après l'accroissement moyen annuel, des effectifs en 1965. Leur nombre a été fixé en se basant sur un effectif moyen de 54 élèves par classe en 1965.

(Voir suite page 21)

Commission

L'AIDE ALIMENTAIRE MONDIALE - COMMUNICATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE AU CONSEIL DES MINISTRES

La Commission Européenne souhaite que de plus en plus la Communauté Européenne assure elle-même la fourniture de l'aide alimentaire qu'on lui demande et que les pays de la Communauté Européenne interviennent de moins en moins séparément. Cette communication de la Commission au Conseil des ministres coïncide avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet, de la deuxième Convention concernant l'aide alimentaire en céréales. La Communauté participe à cette aide à raison de 1.035.000 tonnes par an, soit un volume égal à celui prévu dans la Convention de 1968.

La Commission Européenne rappelle que le nombre des demandes d'aide alimentaire adressées à Bruxelles est passé de 8 en 1968-1969 à 23 en 1970-1971, et que l'aide fournie par la Communauté elle-même a tendance à stagner : elle est passée de 29 à 34 % de l'aide totale, de sorte que la plus grande partie a été fournie par les Etats membres. La Commission estime que la Communauté Européenne devrait fournir la moitié de l'aide totale demandée en 1971-1972, 60 % l'année suivante, et 70 % au cours de la troisième année. Les Etats membres disposent encore d'une marge importante pour des mesures d'aide nationales.

La Commission fait une proposition détaillée en vue de la coordination de l'aide de la Communauté et de l'aide des Etats. De plus, elle entend améliorer les conditions d'utilisation de l'aide alimentaire par les pays bénéficiaires. En effet, jusqu'à présent, les choses se passaient toujours comme suit. La Communauté octroie son aide, après quoi le pays bénéficiaire vend les denrées alimentaires sur son marché national et finance des projets de développement avec le produit de la vente. Mais, à Bruxelles, on ne reçoit aucune information détaillée sur ces projets de développement.

La Commission Européenne veut changer cet état de choses. Les pays qui sollicitent une aide alimentaire de

la Communauté devront présenter désormais les projets de développement qui seront exécutés avec le produit de la vente des denrées alimentaires, et la Commission exercera un certain contrôle sur leur exécution.

La Commission propose, en outre, de laisser aux pays bénéficiaires la possibilité de distribuer gratuitement une partie des denrées alimentaires. La Commission s'interroge, par ailleurs, sur l'efficacité — du point de vue alimentaire — de l'aide en céréales que la Communauté a l'habitude d'octroyer, maintenant que la nouvelle convention rend possible des livraisons de riz. La Communauté Européenne ne doit-elle pas établir elle-même un programme d'aide alimentaire portant sur des produits riches en protéines animales et ayant un grand pouvoir énergétique ?

**

EVOLUTION DES ECHANGES ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES E.A.M.A.

Une étude succincte établie par les services de la Commission sur l'évolution des échanges entre la Communauté et les Etats africains et malgache associés, de 1958 à 1969, fait notamment ressortir :

- la nette diversification géographique des courants d'échanges entre les Etats associés et les Etats membres, à l'importation et à l'exportation;
- le fait que cette évolution s'est réalisée au sein d'une expansion globale des exportations des E.A.M.A. vers la C.E.E. de l'ordre de 6 % par an; cette expansion ne s'est d'ailleurs pas faite au détriment des exportations des autres pays en voie de développement vers la C.E.E., celles-ci ayant progressé durant la même période d'un taux supérieur à 6 %;
- les difficultés particulières des pays associés voués à la mono ou quasi monoculture de certains produits agricoles, puisque ce sont précisément ces produits qui s'inscrivent en régression ou en expansion lente dans les statistiques.

Pendant la période considérée, les exportations des E.A.M.A. vers la Communauté (base caf) sont passées de 896 millions d'u.c. en 1958 à 1.718 millions d'u.c. en 1969. D'autre part, les Etats africains et malgache ont assez sensiblement diversifié leurs débouchés, leurs exportations vers chacun

des Six ayant progressé à des rythmes très divers, mais, dans l'ensemble, moins rapidement vers les anciennes « métropoles »; c'est ainsi que le marché français n'absorbait plus, en 1969, que 38,8 % des exportations des E.A.M.A. vers la C.E.E. (contre 53,3 % en 1959).

En ce qui concerne l'évolution par produits, les statistiques font ressortir que, parmi les douze plus importants (représentant 78 % des ventes à la C.E.E. en 1967-69), la moitié sont des produits en expansion rapide (cuivre, bois brut, cacao, minerai de fer, autres métaux communs non ferreux et phosphate de calcium) bien qu'à une exception près — le cacao — ils ne bénéficient pas d'un régime préférentiel à l'importation dans la Communauté. Les produits dont l'expansion est lente sont : le café, les bananes, l'huile d'arachide et l'huile de palme (qui jouissent pourtant tous d'un traitement préférentiel); deux enfin sont en régression : le coton et l'arachide. Quant aux exportations de la C.E.E. vers les E.A.M.A. (base fob), elles sont passées de 663 millions d'u.c. en 1958 à 1.117 millions d'u.c. en 1969. On retrouve, là aussi, des phénomènes analogues à ceux constatés pour les importations : la part de la France et de la Belgique a fléchi, tandis que les Pays-Bas, la république d'Allemagne et l'Italie ont sensiblement augmenté leurs ventes.

**

M. BORSCHETTE EN VISITE OFFICIELLE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

M. Albert Borschette, membre de la Commission des Communautés Européennes, s'est rendu en visite officielle en République Démocratique du Congo, sur invitation du gouvernement congolais.

M. Borschette a eu des entretiens avec le Président de la République et a assisté ensuite à la Journée européenne dans le cadre de la Foire de Kinshasa.

Cette foire compte parmi les plus importantes d'Afrique, et la Communauté y était représentée par un pavillon consacré aux principaux aspects de l'association entre la Communauté Européenne et les dix-huit Etats africains et malgache.

Il a visité également certaines des réalisations financées par le Fonds européen du développement (F.E.D.).

LE PRESIDENT AHOMADEGBE EN VISITE A BRUXELLES

M. Justin Tometin Ahomadegbe, membre du Conseil présidentiel de la République du Dahomey, a effectué une visite à la Commission, accompagné par plusieurs membres du Gouvernement.

Au cours de cette visite, M. Ahomadegbe a été reçu par M. Malfatti, président de la Commission des Communautés Européennes, qui a offert un déjeuner en son honneur.

Par ailleurs, M. Ahomadegbe a signé, avec M. Jean-François Deniau, membre

de la Commission, responsable de l'Aide au Développement, deux conventions de financement portant sur deux projets du troisième F.E.D. : un Centre de formation maraîchère, horticole et nutritionnelle à Ouando, et l'extension de l'adduction d'eau de la ville de Cotonou.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées au sein de la Direction Générale de l'Aide au Développement : elles ont notamment porté sur les investissements du troisième Fonds européen de développement au Dahomey.

de la Commission, responsable de l'Aide au Développement, deux conventions de financement portant sur deux projets du troisième F.E.D. : un Centre de formation maraîchère, horticole et nutritionnelle à Ouando, et l'extension de l'adduction d'eau de la ville de Cotonou.

6. Opération de productivité rizicole (phase transitoire) en République malgache :

Le projet constitue la continuation, au cours d'une période transitoire, d'une opération d'augmentation de la production de riz sur les hauts plateaux de Madagascar, et plus particulièrement dans les régions de Fianarantsoa, Ambositra, Antsirabe et Ambilobe (Côte Ouest), entreprise depuis 1966 sur les crédits du programme d'aide à la production prévus dans le cadre de la première Convention de Yaoundé. Le premier financement doit permettre aux autorités malgaches d'opérer la liaison entre ce programme d'aide à la production et sa consolidation sur les crédits du troisième F.E.D. pour une nouvelle période de cinq ans.

7. Institut d'enseignement technique semi-universitaire à Paramaribo au Surinam :

Le projet a pour but la construction, à Paramaribo, d'un institut d'enseignement technique semi-universitaire et la fourniture de son premier équipement. La réalisation de cet institut répond à un besoin urgent d'experts, de cadres supérieurs, et, surtout, de cadres moyens, qui se fait sentir aussi bien dans le secteur public que privé. Cet institut pourra recevoir 690 étudiants.

8. Assistance technique au Centre Ivoirien du Commerce Extérieur en République de Côte-d'Ivoire :

Le projet vise à la prise en charge d'une assistance technique pour une durée de trois années, à la Direction « Etudes et Actions » et à la Direction « Relations Extérieures » du Centre Ivoirien du Commerce Extérieur. Ce Centre, qui a été créé en 1970, a pour mission de promouvoir et de développer les échanges commerciaux entre la Côte-d'Ivoire et les autres pays, et particulièrement en ce qui concerne l'exportation des produits ivoiriens.

9. Aide pour situation exceptionnelle - Calamité en République démocratique de Somalie :

Il s'agit d'une intervention d'urgence visant à aider le Gouvernement soma-

Le fonds européen de développement

LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds européen de développement (F.E.D.) dans sa **cinquante-septième réunion**, la Commission des Communautés Européennes a pris **neuf nouvelles décisions de financement** sur les aides non remboursables du troisième Fonds européen de développement.

1. Développement de la production cotonnière en République du Mali :

Le projet consiste en la poursuite des actions de développement de la production cotonnière entreprise avec succès depuis dix ans dans les régions de Sikasso, Ségou et Bamako, situées dans le sud du Mali. Il vise à porter, à l'issue des trois prochaines campagnes agricoles, les superficies mises en culture d'environ 65.000 ha à 85.000 ha, et la récolte de 49.000 tonnes coton graines à 106.000 tonnes (vers 1976-1977) correspondant à une production de coton fibre de 40.000 tonnes destinée presque exclusivement à l'exportation.

2. Développement de la culture du riz pluvial dans le Sénégal Oriental en République du Sénégal :

L'objectif de cette action est le développement de la culture du riz pluvial en milieu paysan dans la zone cotonnière du Sénégal Oriental. Le but de ce projet est d'atteindre une production supplémentaire de 9.000 tonnes de riz non décortiqué en quatre années sur 6.000 ha. Cette intervention s'insère dans le cadre des efforts consentis par le Gouvernement sénégalais depuis une dizaine d'années en vue de réduire le déséquilibre existant entre la production et la consommation de riz.

3. Programme d'hydraulique villageoise en République du Togo :

Il s'agit du financement de la première tranche du programme de construction de puits prévus par le Gouvernement togolais dans le deuxième plan économique et social et destiné à équiper les villages les plus défavorisés en matière d'approvisionnement en eau. Ce projet comprend principalement la réalisation de 262 puits. Sa réalisation améliorera la condition sociale et économique de ces populations qui, quotidiennement, parcourent de longues distances pour se procurer une eau très souvent polluée et malsaine.

4. Développement de la vallée de Badeguicheri en République du Niger :

L'opération, d'une durée de quatre années, vise au développement rural de la vallée de Badeguicheri située, sous forme d'enclave, dans la région de l'Aderdouchi Meggia du département de Tahoua. Les objectifs à atteindre sont l'augmentation de la production vivrière et cotonnière, une utilisation plus rationnelle des sols et la mise en œuvre de travaux antiérosifs. Le projet prévoit principalement la prise en charge d'une assistance technique et de frais de personnel d'encadrement, la réalisation d'infrastructure de pistes, d'ouvrages d'art et de puits.

5. Aménagement de la route Vohémar-Sambava (deuxième tranche) en République malgache :

Le projet a pour but la réalisation de la deuxième phase des travaux d'aménagement de la route Vohémar-Sambava, villes portuaires situées sur l'Océan Indien. La première phase des travaux, qui a fait l'objet d'un financement communautaire en 1961, a permis la cons-

lien à remédier aux conséquences désastreuses engendrées par la sécheresse exceptionnellement grave qui a sévi, en 1970-71, sur presque toute l'étendue du pays. Il prévoit la prise en charge de frais d'hébergement et de nourriture des camps de réfugiés organisés par les autorités somaliennes, l'achat de médicament ainsi que le financement des frais d'acheminement intérieur de l'aide alimentaire fournie par la Communauté (8.000 tonnes de maïs).

*
* *

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds européen de développement (F.E.D.), lors de sa cinquante-huitième réunion, la Commission des Communautés Européennes a pris dix nouvelles décisions de financement, dont une sur les aides non remboursables du deuxième F.E.D., et neuf sur les aides non remboursables du troisième Fonds européen de développement.

1. Infrastructure électrique : études de la Centrale hydroélectrique de Mukungwa (financement complémentaire), en République rwandaise :

L'étude a déjà fait l'objet d'un premier financement. Le présent financement complémentaire vise à permettre l'approfondissement de certains aspects de cette étude et la révision des études hydrauliques en fonction de nouvelles options prises par les autorités rwandaises.

2. Financement complémentaire pour les travaux de modernisation de la route Niamey-Zinder, entre les km 495 et 608, en République du Niger :

Il s'agit d'un financement complémentaire pour l'aménagement et le bitumage d'un tronçon d'environ 113 km du grand axe routier Niamey-Zinder qui, sur une distance d'environ 900 km, traverse le pays d'Ouest en Est dans sa zone la plus peuplée et la plus fertile. Ce financement s'est avéré nécessaire en raison de l'accroissement du coût des travaux publics survenu depuis la date de l'engagement initial et de l'apparition de difficultés d'approvisionnement en eau et en matériaux.

3. Modernisation de l'axe Niamey-Zinder-Mirrhia (R. N. 1) - Construction de points d'eau entre Dosso et Madaoua (PK 140 - PK 495) en République du Niger :

Le projet a pour objet la réalisation de sept points d'eau par forage profond (120 à 450 m), le long des tronçons routiers entre Dosso et Madaoua, situés sur le grand axe routier Niamey-Zinder-Mirrhia.

Ces points d'eau sont destinés aux chantiers de travaux qui seront ouverts bientôt pour la modernisation de ce tronçon qui fera l'objet d'un prochain financement communautaire.

4. Extension du port de Brazzaville (infrastructure), en République Populaire du Congo :

Le projet vise à doter le port fluvial et public de Brazzaville d'une infrastructure complémentaire pour lui permettre de faire face à l'augmentation actuelle et prévisible de son trafic. Il s'agit de la prolongation du quai sur 250 m et de la réalisation des infrastructures connexes (dragages, terrassements, voies de desserte routière et ferroviaire du quai, électrification, équipements d'accostage, etc...). L'octroi d'un prêt spécial pour le financement de la superstructure (entrepôts et engins de levage) de ce quai est actuellement en cours d'examen.

5. Etude d'exécution concernant la construction d'un barrage de retenue, à Stendansi, au Surinam :

Il s'agit du financement d'une étude technique et globale pour la construction d'un barrage hydroagricole de retenue des eaux d'une hauteur de 23 m et d'une longueur de côte d'environ 1.200 m, sur la rivière Nickerie. Ce barrage devra servir au développement de la culture du riz.

6. Programme de bourses pour l'année 1971-72 :

Ce programme constitue la continuation des programmes de bourses financées les années antérieures sur les ressources du F.E.D. Il prévoit la prise en charge de 2.784 bourses d'études et de stage, de 500 bourses à temps partiel (stages de perfectionnement professionnel) et de 2.000 bourses d'enseignement par correspondance destinées aux ressortissants des E.A.M.A., P.T.O.M. et D.O.M.

7. Centre rural agricole et de formation artisanale, à Gitarama (C.R.A. F.A.G.), en République rwandaise :

Le projet vise à la formation agricole et artisanale, sur une période de trois ans, de 90 jeunes paysans, en vue d'une meilleure intégration dans leur milieu naturel. La formation sera principalement axée sur l'agriculture, l'élevage, la menuiserie, la maçonnerie et la mécanique.

8. Financement intérimaire pour les projets théicoles de Teza, Rweguera et Muramwya, en République du Burundi :

Il s'agit d'un programme intérimaire visant à permettre la continuation, au cours d'une période de 7 mois, des actions théicoles entreprises depuis 1964 sur financement communautaire pour un montant de plus de 5 millions d'U.C., à Teza, Rweguera et Muramwya. La poursuite de ces actions dépendra des résultats d'une étude générale sur l'évolution du marché mondial du thé financée sur les crédits du F.E.D. et actuellement en cours.

9. Envoi de neuf instructeurs relevant de l'enseignement en République du Togo, du Dahomey, de la Côte-d'Ivoire et du Cameroun :

Il s'agit de la mise à la disposition des pays précités, pour une période de deux ans maximum, de quatre mathématiciens, d'un physicien, d'un instructeur d'électricité, d'un instructeur mécanicien et d'un instructeur de pêche.

10. Aide pour la situation exceptionnelle en République du Tchad :

Le projet vise à participer à la mobilisation des moyens nationaux et des aides extérieures en vue de juguler une épidémie grave de choléra qui sévit sur l'ensemble du territoire tchadien. Le projet prévoit principalement l'achat et l'acheminement de médicaments et d'équipements.

*
* *

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds européen de développement (F.E.D.) dans sa cinquante-neuvième réunion, la Commission des Communautés Européennes a pris deux nouvelles décisions de financement sur les aides non remboursables du troisième F.E.D.

1. Financement complémentaire pour la construction du port d'Owendo, en République gabonaise :

Ce financement vise à permettre la réalisation d'une nouvelle solution technique pour la construction du port d'Owendo, qui évitera le phénomène d'envasement apparu lors des premiers travaux entrepris en 1969 sur financement communautaire. Le nouveau projet prévoit principalement la construction d'un quai sur pieux en béton précontraint, d'un tirant d'eau de 10,5 m, d'une longueur de 455 m en front principal, et d'une largeur de 70 m. Un ouvrage en béton sur pieux, long de 42 m et large de 45 m, reliera le quai à la terre.

2. Aide pour situation exceptionnelle :

Ce projet vise à aider le Gouvernement nigérien dans sa lutte contre l'épidémie de choléra qui sévit actuellement sur presque tout le territoire nigérien, et qui a déjà causé la perte de plus de 2.000 personnes. L'intervention communautaire prévoit principalement la fourniture de 200.000 vaccins, de 10 véhicules Land-Rover, de 40.000 litres de liquide de réhydratation, et d'une installation de fabrication de ce liquide.

A la suite des décisions de financement qui viennent d'être prises, le total des engagements du troisième Fonds européen de développement s'élève déjà à environ 158.682.000 unités de compte pour 61 décisions de financement.

Colloques

Du 18 septembre au 3 octobre 1971, Monsieur Alain LACROIX, chef du secteur « Colloques/Courrier de l'Association » a effectué une mission au Tchad, en République populaire du Congo et en République centrafricaine.

Le but de cette mission consistait, d'une part, à tenir des réunions d'information sur l'Association dans le cadre du programme de colloques en Afrique et, d'autre part, à s'informer des conditions de diffusion du « Courrier de l'Association » et à rechercher le concours accru de diverses personnalités, notamment africaines, pour les prochains numéros de cette revue.

Le chargé de mission a reçu partout le meilleur accueil et de nombreuses réunions ont pu être tenues avec le concours des hautes autorités locales

et des Contrôleurs Délégués du FED devant des auditoires variés : parlementaires, hauts fonctionnaires, représentants des milieux industriels et commerciaux et des Chambres consulaires, étudiants et boursiers de la C.E.E.

**

Au cours des récents colloques en Afrique des questions sur la nature des « préférences inverses » ont fréquemment été posées et les auditeurs ont souhaité retrouver par écrit, dans le présent numéro du « Courrier de l'Association », les réponses qui avaient été données oralement.

Ces « préférences inverses » ayant fait couler beaucoup d'encre, il est en effet utile de s'y arrêter. Il convient de retenir d'abord que ces préférences dites inverses sont la conséquence logique de l'existence de formes de libres-échanges entre la Communauté d'une part et chacun des 18 Etats associés d'autre part; de même que les produits des E.A.M.A. bénéficient de l'entrée dans le Marché Commun de la franchise douanière et contingente, de même les exportations de la C.E.E. vers les E.A.M.A. entre également en franchise sur le marché des Etats associés. Il serait même incompatible avec les règles du G.A.T.T. d'accorder à certains P.V.D. des préférences sans le corollaire qu'implique la zone le libre-échange, à savoir l'octroi de préférences par le partenaire.

Le principe étant rappelé, il convient de préciser que la liberté d'accès aux marchés africains des produits de la C.E.E. connaît d'importants dérogations et correctifs : D'abord, les produits originaires de la C.E.E. ne sont dispensés que des droits de douane proprement dits; par contre, ils supportent, comme toutes les autres importations, les taxes fiscales à l'importation qui sont en général très élevées. Ensuite, certains pays africains, et notamment le Congo-Kinshasa, qui ont invoqué des obligations internationales antérieures au Traité de Rome les soumettant à l'application d'un régime douanier non discriminatoire, bénéficient jusqu'à maintenant de la franchise d'entrée dans le Marché Commun sans accorder de réciprocité. Puis, les E.A.M.A. peuvent maintenir ou rétablir des droits de douane et des contingents qui répondent aux nécessités de leur développement ou qui ont pour but d'alimenter leurs budgets; les dispositions très souples qui sont inscrites à cet égard dans la convention d'association permettent aux E.A.M.A. de se protéger efficacement contre des importations en pro-

venance de la C.E.E. dans la mesure où elles porteraient préjudice à leur développement. Finalement, tout membre d'une zone de libre-échange garde son autonomie tarifaire et peut, à ce titre, négocier des concessions avec tout partenaire commercial; à cet égard les E.A.M.A. doivent toutefois respecter, vis-à-vis de la Communauté, le principe du traitement de la nation la plus favorisée.

C.N.U.C.E.D. II^e session

LA DETTE EXTERIEURE DES PAYS DU TIERS-MONDE AUGMENTE DE 13 % PAR AN

Genève. — Les représentants des cinquante-six pays membres du conseil de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.) se sont réunis à partir du 24 août au palais des Nations pour la onzième session de cette organisation, qui dura trois semaines, en vue de préparer la conférence qui doit s'ouvrir le 13 avril prochain, à Santiago (Chili). Le secrétariat général de la C.N.U.C.E.D. a précisé, dans son rapport, que les exportations des pays pauvres à destination des pays industrialisés ont augmenté de 10,9 % en 1970, et, à destination des pays socialistes, de 21 %, mais que, pour cette même année, la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial est tombée à 17,6 % contre 18,1 % en 1969, et 21,3 % en 1960.

D'autre part, toujours selon ce rapport, la dette extérieure des pays du tiers-monde atteignait 60 milliards de dollars à la fin de 1969, ce qui représente un taux annuel d'augmentation de 13 % depuis les années 60.

La réunion n'a certes pas pu ignorer la situation créée par les récentes décisions du président Nixon. M. Perez Guerrero, secrétaire général de la C.N.U.C.E.D., a déclaré qu'un nouveau système monétaire devait être favorable au tiers-monde. Il s'est plaint de l'immense incertitude qui menace maintenant la valeur des réserves en devises des pays pauvres, « bien que ces pays aient coopéré pleinement aux efforts pour préserver la stabilité du système monétaire international et n'aient en aucune façon contribué à la crise présente ».

« Le Monde », 28-8-71.

(Suite de la page 20)

Quant aux logements, leur construction a été prévue en fonction des possibilités de logement dans les différents centres ruraux bénéficiant d'implantation de classes.

Le pourvoi en instituteurs des nouvelles classes ne devait pas poser de problèmes particuliers pour le gouvernement camerounais. Le recrutement se faisait, à un rythme suffisant pour faire face à tous les postes créés. La mise en service de l'école normale supérieure à Yaoundé, financée par le F.E.D., aurait permis, par ailleurs, d'augmenter encore le rythme de formation d'enseignants.

IV. — CONCEPTION TECHNIQUE

La conception technique et fonctionnelle du projet a été adaptée aux conditions locales, surtout en ce qui concerne l'emploi des matériaux, en tenant compte de la disponibilité locale, des possibilités de transport et surtout d'un mode de construction économique. En effet, les matériaux de base employés sont avantageux, le bois et l'aluminium sont des produits du pays. A l'époque où la construction a été réalisée les tôles d'aluminium ont dû, il est vrai, être laminées en Europe mais ont été mises en forme à Edea. Les tôles d'aluminium sont maintenant laminées au Cameroun. L'important besoin de tôles d'aluminium pour la construction des écoles primaires s'était ajouté aux besoins du Cameroun de ce produit semi-fini et a d'ailleurs joué un rôle déterminant dans la création d'une usine de laminage, usine à la création de laquelle a participé la Banque Européenne d'Investissements (B.E.I.).

a) LA REALISATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION a commencé en janvier 1966. Elle a été terminée en 18 mois, en juillet 1967.

L'entreprise qui a été chargée de l'exécution de ce projet a équipé à Yaoundé et à Maroua de grands ateliers centraux où étaient fabriqués les fermes ainsi que tous les éléments en bois ou en acier. C'est à partir de ces ateliers où étaient livrés les éléments d'aluminium mis en forme à Edea qu'était organisé le transport de ces matériaux. D'ailleurs, le problème du transport sur longue distance a été étudié dès la rédaction du projet car il fallait construire des écoles distantes de plus de 700 km des usines de préfabrication.

La forme des tôles d'aluminium destinées au toit et à la façade a été conçue de façon à permettre leur chargement sur camion avec un encombrement réduit; leur poids limité et leur encombrement restreint ont permis de réduire sensiblement l'incidence du coût de transport de ces matériaux.

C'est ainsi qu'après l'aménagement du site par la population qui, dans les communes rurales, était en général disposée à fournir cette aide, un convoi de camions a déchargé sur chaque chantier l'ensemble des éléments de construction nécessaires.

Environ 1.200 Africains et 15 techniciens et chefs de travaux européens se sont répartis les travaux d'assemblage sur chacun des chantiers.

La fabrication en série d'éléments de construction relativement simples, dont la réalisation correspondait aux possibilités et aux capacités de la main-d'œuvre locale disponible, et le montage rapide sur le chantier qui se rapproche davantage des méthodes de construction camerounaises que du travail de maçonnerie, constituaient des conditions favorables pour assurer un haut rendement du personnel et la bonne qualité de la construction.

Les coûts moyens se sont élevés à environ 4.400 U.C. pour une classe d'école primaire et à environ 6.000 U.C. pour un logement (y compris les installations sanitaires).

b) DESCRIPTION DES CONSTRUCTIONS

1. Classes

Chaque classe a une surface utile d'environ 60 m² et doit permettre le placement de 27 bancs à 2 places.

Une protection des façades comportant des ouvertures par une galerie couverte (1 m 50 - 2 m) construite par un élargissement en saillie de la couverture, a été prévue. Ces façades sont orientées soit vers le Sud, soit vers le Nord.

Une ventilation transversale est assurée entre toiture et plafond. Le financement du matériel pédagogique a également été assuré par le F.E.D.

2. Logements

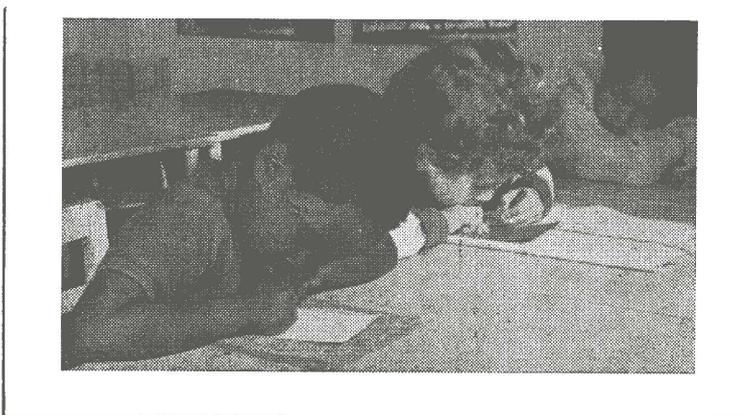
Chaque logement se compose d'un bâtiment comprenant :
— 1 salle de séjour d'environ 16 m² de surface utile,
— 2 chambres d'environ 10 m de surface utile chacune,
— en annexe, une cuisine avec foyer rustique, débarras et salle d'hygiène.

Une ventilation transversale est, comme pour les classes, assurée entre toiture et plafond.

V. — L'EXECUTION DU PROJET

L'exécution de ce projet a prouvé que dans le cas de bâtiments relativement petits et géographiquement très dispersés, la programmation et la réalisation coordonnées sont avantageuses. La planification a permis l'amélioration de la qualité des bâtiments ainsi qu'une méthode de construction rationnelle; elle a facilité en même temps la surveillance des travaux.

Enfin et surtout ce projet a permis une utilisation accrue de matériaux locaux et de main-d'œuvre locale et il a eu une incidence favorable sur l'économie du pays.



Lycée et école normale de Bamako

Le gouvernement malien a, dès 1960, souhaité avoir une infrastructure scolaire répondant aux besoins de sa population et au développement du pays.

C'est ainsi que, désireux d'avoir un lycée de garçons et de filles ainsi qu'une école normale d'instituteurs, le gouvernement de Bamako s'est adressé à la Commission exécutive du Marché commun à Bruxelles, pour que, par l'entremise du Fonds européen de développement, soit financé cet important projet d'infrastructure sociale.

Devant la justification énoncée par le programme quinquennal de développement économique et social du Mali, la Commission a approuvé le financement de ce projet pour un montant de 6 350 000 U.C. en octobre 1962.

Quatre ans plus tard, en décembre 1966, au lendemain de la conférence parlementaire qui s'est tenue à Abidjan, Monsieur Rochereau, alors membre de la Commission et président du groupe de l'Aide au Développement inaugura ce projet financé par le F.E.D.

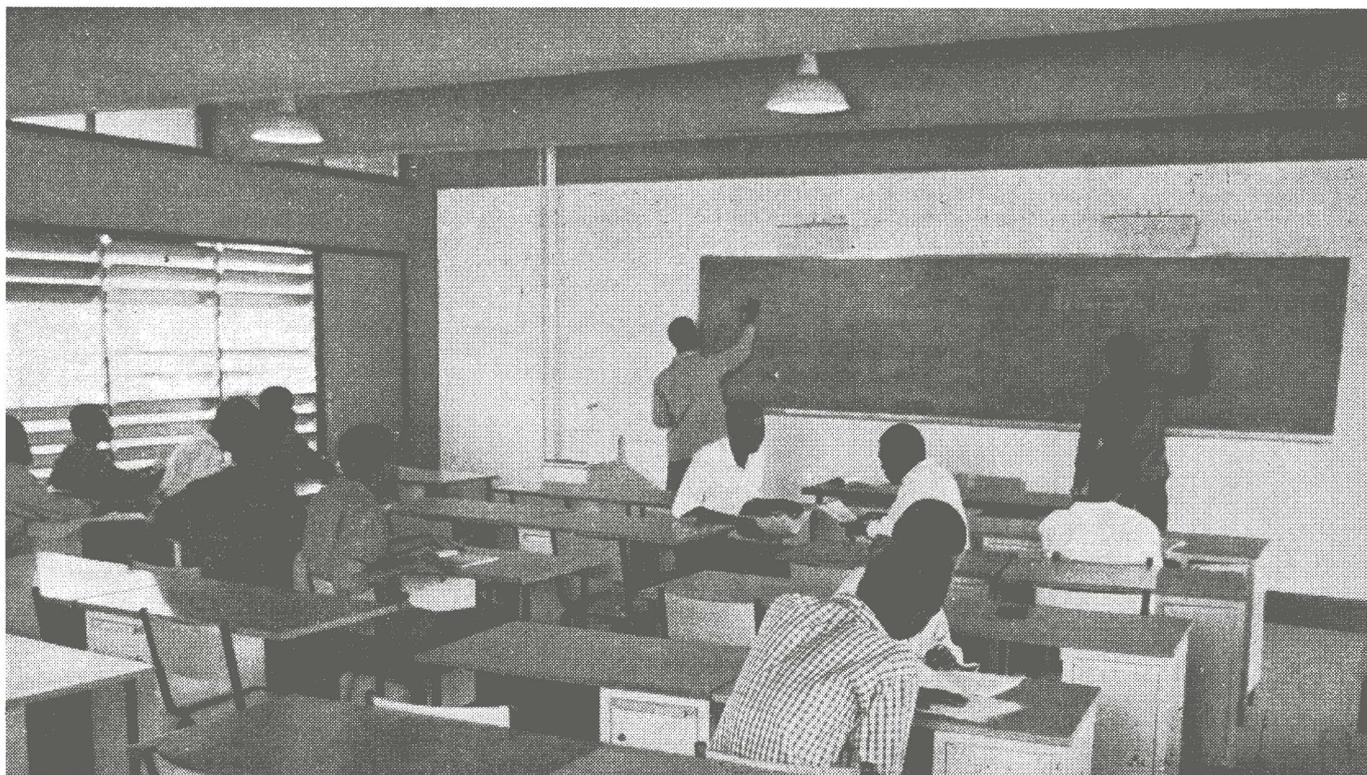
EXPOSE DU PROJET

L'ensemble scolaire construit à Badalabougou (Bamako) sur la rive droite du Niger, en amont du pont, comporte :

- Un lycée de garçons et de filles capables de recevoir 1 200 élèves avec internat prévu pour 900 élèves (garçons);
- Une école normale d'instituteurs pour 300 élèves internes;
- L'équipement en matériel et en mobilier de ces bâtiments.

Cette réalisation a eu pour but à la fois l'accroissement de la formation d'instituteurs qualifiés en vue de généraliser l'enseignement primaire et l'extension de l'enseignement secondaire.

Le lycée comporte deux cycles d'études allant de la 6ème classe aux classes de Philosophie, Mathématiques Élémentaires et Sciences Expérimentales. Il comporte 2 catégories d'enseignement, le classique et le moderne. L'externat est mixte. L'internat est réservé uniquement aux garçons.



L'école normale d'instituteurs comporte, d'une part une section d'enseignement général du second cycle (seconde — première — sciences expérimentales), d'autre part, une section de formation professionnelle, augmentée d'une section pour l'enseignement complémentaire. Le seul régime d'étude est celui de l'internat.

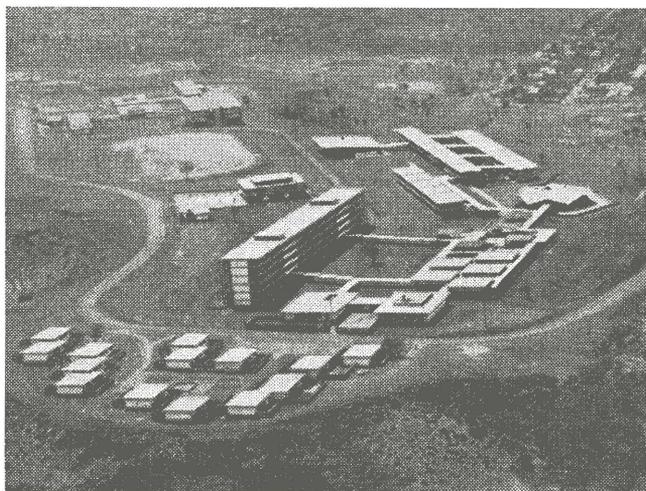
ENVIRONNEMENT DU PROJET

Malgré les efforts accomplis dans le domaine de l'enseignement et qui ont fait augmenter le taux général de scolarisation de 4,1 % en 1951 à 9,6 % en 1960 (il s'élève à plus de 30 % actuellement), la situation de l'enseignement secondaire ne permettait pas d'envisager, même à long terme, la satisfaction des besoins les plus urgents du pays en cadres moyens et supérieurs.

L'évolution du Mali, qui entend mener à bien une politique étendue d'africanisation des cadres, a fait apparaître plus nettement encore l'ampleur des besoins à satisfaire, ce qui a amené les autorités responsables à définir et à réaliser un développement cohérent de l'enseignement secondaire en fonction des impératifs économiques du pays.

On examinera successivement :

- la situation de l'enseignement en 1961, compte tenu du développement des années précédentes;
- les solutions prévues par le gouvernement malien.



1. La situation de l'enseignement en 1961

Les déficiences de l'enseignement avaient pour conséquence directe l'insuffisance, tant qualitative que quantitative des cadres maliens, ce qui entraînait une productivité restreinte de l'appareil administratif et technique de l'Etat dont le rôle, dans l'évolution économique et sociale, était et est encore prépondérant dans le pays.

a) Sur le plan **qualitatif**, le manque de personnel qualifié se faisait sentir aussi bien dans la fonction publique que dans tous les départements techniques : agriculture, enseignement technique, médecine, élevage, etc...

Il est évident que cet état de choses freinait non seulement l'activité de tous les services dans l'exécution et la surveillance des travaux courants, mais obligeait, dans une proportion trop large, à recruter des contractuels étrangers d'un coût beaucoup plus élevé que celui des nationaux.

b) L'aspect **quantitatif** révélait également des déficiences certaines. Sur un plan général, le Mali pouvait, certes, être considéré comme un des Etats africains où l'africanisation des cadres était la plus poussée. C'est ainsi que les postes de

L'Administration générale (cercles, subdivisions et arrondissements) étaient, déjà en 1961, africanisés à 100 %. Mais la répartition des effectifs faisait apparaître que les secteurs sociaux et économiques étaient relativement dépourvus.

Les **besoins à satisfaire** à court et moyen terme concernaient surtout :

- l'effectif enseignant des écoles primaires;
- les agents et cadres moyens de l'Etat et du secteur privé.

En ce qui concerne l'**enseignement**, le recrutement normal était complété, pour parer aux besoins les plus urgents, par des éléments qui interrompaient leurs études secondaires, souvent pour insuffisance des résultats scolaires et qui, par conséquent, ne constituaient pas une source d'amélioration qualitative du personnel enseignant.

En ce qui concerne les **besoins en cadres**, on constatait que l'effectif de diplômés était insuffisant par rapport aux besoins les plus urgents de l'Etat et de l'économie, à plus forte raison par rapport aux besoins futurs imposés par le développement.

Ces indications sommaires faisaient ressortir la nécessité d'une formation accrue de cadres africains qualifiés et l'urgence d'un programme d'enseignement en fonction de besoins qualitatifs et quantitatifs de chaque spécialité. Ces impératifs n'ont pas échappé aux autorités qui se sont efforcées d'accroître les effectifs dans les établissements secondaires.

2. Les solutions arrêtées par le gouvernement

En vue de réaliser de façon cohérente la formation de sa jeunesse, le gouvernement du Mali a entrepris une politique d'orientation scolaire en fonction des besoins de chaque spécialité. Tous les étudiants bénéficiaient de bourses d'enseignement accordées par le gouvernement, qui assumait la charge de leur faire poursuivre les études à l'étranger, solution qui restait, malgré tout, d'un coût élevé.

Le gouvernement malien a, par conséquent, concentré ses efforts sur le développement de l'enseignement secondaire qui absorbait une part importante des dépenses globales d'enseignement du budget total.

Sur base de cette politique, le gouvernement a décidé lors de la soumission du présent projet :

a) de construire un nouveau lycée mixte capable de recevoir 1 200 élèves et de destiner les bâtiments anciennement utilisés pour un lycée de 800 élèves à l'enseignement primaire dont le développement était également très souhaitable. La construction de ce lycée devait avoir pour but de favoriser

l'élément féminin, longtemps négligé en faveur des garçons et d'assurer une évolution intellectuelle harmonisée des hommes et des femmes;

b) de construire une école normale d'instituteurs, installée au voisinage du nouveau lycée.

L'accroissement du nombre des diplômés de l'enseignement secondaire résultant de cet investissement aurait dû permettre d'élever considérablement le niveau intellectuel des cadres nationaux, et, par là, contribuer d'une manière décisive au relèvement social et économique de toute la population.

PARTI ARCHITECTURAL DU PROJET

Il importait, pour la construction du lycée et de l'école normale de tenir compte de diverses nécessités pédagogiques imposées par un tel ensemble scolaire ainsi que l'environnement géographique, climatique et géologique.

C'est ainsi que les grands principes suivants ont été retenus :

- construction groupées des bâtiments de manière à éviter de trop longues voiries de liaison;
- orientation favorable par rapport à la course du soleil et à la direction des vents;
- utilisation rationnelle de la ventilation transversale de façon à éviter des locaux conditionnés et coûteux;
- adaptations des constructions aux pentes de terrain existantes;

Résultats

Pour des raisons de facilité de gestion et d'économie des moyens (mise en commun des services généraux), le gouvernement du Mali a souhaité que le lycée et l'école normale soient implantés dans le cadre d'un seul et même ensemble scolaire; cette concentration a permis notamment une utilisation rationnelle du corps professoral dans les deux établissements, et, par là, une réduction des frais de gestion.

Ces réalisations ont évidemment imposé au budget national un effort supplémentaire non négligeable qui devait représenter une augmentation d'environ 7% des dépenses du Ministère de l'Education Nationale.

- construction des locaux où se déroulent la vie des étudiants dans les endroits bénéficiant de la large vue panoramique que procure le plateau;

CONCEPTIONS TECHNIQUES ET ASPECTS FINANCIERS DU PROJET

Pour la construction du lycée et de l'école normale de Bamako, les architectes ont utilisés les techniques de construction les plus adaptées pour les régions tropicales et ont poussé très loin l'effort de concevoir un ensemble répondant aux critères les plus avancés de la technologie pédagogique.

Cet ensemble scolaire se compose des constructions suivantes :

Le lycée :

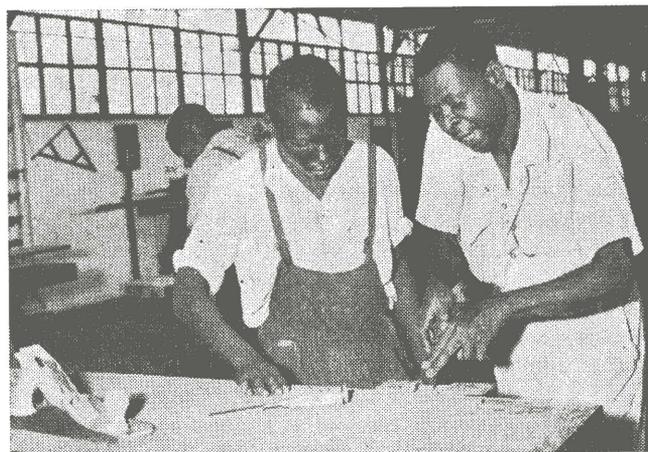
- Bureaux de l'administration, dortoirs, foyers, gymnase, classes d'enseignement général et spécialisé, la liaison gymnase-classes, salles d'études, restaurant, auditorium, préau sanitaire, cuisines et annexe, buanderie, atelier, logement du concierge et 14 logements.

L'école normale :

- Bureaux de l'administration, dortoirs, classes, infirmerie, cuisine, entrée et garage.

Dans le cadre du financement de ces établissements, tous les aménagements intérieurs et extérieurs ont été pourvus, ainsi que tout l'équipement mobilier, scientifique et scolaire.

La surface totale couverte par ces constructions s'étend sur 37 535 m² (28 356 m² pour le lycée et 9 179 m² pour l'école normale).



Ecole technique d'agriculture de Butare au Rwanda

L'extension de l'école technique d'agriculture de Butare et la construction d'un internat pour 130 élèves constituent en fait deux projets distincts, le premier financé par le premier F.E.D. et qui est achevé, le second qui est en cours de construction et qui est financé par le deuxième F.E.D.

I. - EXPOSE DE CES PROJETS

Le **premier projet** prévoyait la construction d'une nouvelle école de techniciens agricoles à Butare : bureaux pour la direction de l'établissement, salles de cours et laboratoires, ateliers et magasins.

A la construction de ces bâtiments s'ajoute la fourniture de leur équipement complet ainsi que le financement d'études complémentaires.

L'ensemble de ces travaux et fournitures était évalué à 210 000 U.C.

Le **second projet** avait pour but la construction d'un internat pour 130 élèves composé de dortoirs et d'installations annexes (buanderie, infirmerie, cuisine, réfectoire et foyer). Le financement prévu pour cet investissement s'élève à 380 000 U.C. et permettra de former une unité d'enseignement spécialisé fonctionnelle adaptée aux futurs besoins d'un enseignement technique agricole.

II. - ENVIRONNEMENT DU PROJET

Comme pour la plupart des pays en développement, les activités économiques du Rwanda sont principalement celles du secteur primaire puisqu'elles concernent à peu près exclusivement la production agricole et l'extraction de matières premières.

Mais c'est de loin le secteur agricole qui est le plus développé; il occupe, en effet, 90 % de l'ensemble de la population. L'énorme proportion de cultures vivrières dans la production agricole est rendue nécessaire par l'importance de la population qui, pour un territoire de 26 338 km², atteint aujourd'hui 3 500 000 habitants, soit une densité de 132/h/km². Et cette population augmente à un rythme très rapide puisque le taux d'accroissement moyen est évalué au pourcentage exceptionnel supérieur à 3. Rapportée aux terres cultivables la densité de population du pays s'établit autour de 367 habitants au km².

Par conséquent, les possibilités d'augmentation des surfaces cultivées étant assez limitées, la tendance ira nécessairement vers une intensification des cultures existantes, de préférence des cultures industrielles d'exportation.

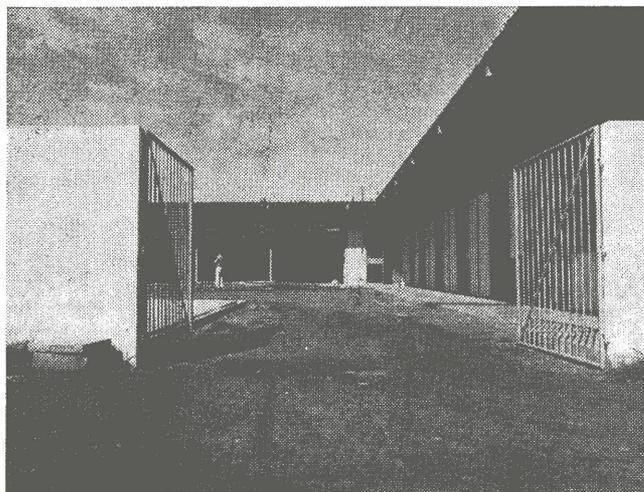
La proportion de terres agricoles représente environ 70 % de la superficie totale du territoire dont 30 % de terres de cultures, 31 % de terres de pâturages et 9 % de terres boisées ou à reboiser.

Environ 95 % de la valeur d'ensemble de la production agricole est représentée par la culture vivrière consommée en très grande partie par le producteur (haricots, petits pois,

arachides, sorgho, maïs, pommes de terre, bananes, patates douces, manioc). Toutefois un effort particulier est mené par le gouvernement en vue d'accroître le volume de la production agricole à caractère industriel. C'est le cas notamment du café, qui constitue depuis une trentaine d'années la première source d'apport de devises, du tabac, du coton, du pyrèthre, du bois et du thé. Pour le thé, domaine important des interventions du F.E.D. dans les régions de Mulindi, Cyangugu, Mwaga-Gisakara, le programme de développement a prévu de porter la production à 3 000 tonnes en 1975 (430 en 1967 — 1 250 en 1970).

Quant à l'élevage dont les troupeaux importants paissent dans des pâturages naturels et permanents, le rendement est faible tant en viande qu'en lait.

Ceci montre à l'évidence qu'il était indispensable pour le pays d'avoir un nombre important de cadres techniques agricoles.



Selon les estimations du Ministère de l'Agriculture établies pour les quatre années de 1966 à 1969, les besoins totaux du pays en techniciens-agronomes étaient de 200 environ; cependant, en 1967 la formation de ce personnel qualifié ne dépassait pas quarante. Un cinquième des besoins était donc couvert par la capacité de formation existante. Cette pénurie structurelle de cadres qui couvrirait approximativement la période du Plan risquait de s'aggraver à partir de 1970.

Dans ce même contexte, il est significatif de rappeler l'insuffisance des capacités scolaires de l'enseignement secondaire.

III. - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUE DU PROJET

L'école technique moyenne agricole de Butare était en 1967 le seul établissement d'enseignement agricole du pays et ne représentait qu'une section du groupe scolaire de Butare comprenant une section générale d'études secondaires et des sections d'enseignement professionnel (sections

médicale, pédagogique, de dactylographie et vétérinaire). Elle forme, en quatre années, dont trois ans d'études théoriques et pratiques suivies d'un an de stage pratique, des techniciens agronomes du niveau secondaire supérieur. Le programme des cours, en vigueur depuis septembre 1965, permet aux élèves, à partir de leur deuxième année d'études, de faire un choix entre deux orientations, soit l'agronomie (agriculture, sylviculture, pisciculture), soit l'élevage. Le recrutement des candidats à l'entrée s'opère parmi les élèves ayant terminé avec succès le cycle inférieur du secondaire.

L'école comptait en 1967 une cinquantaine d'élèves.

Il a, d'autre part, été prévu que 130 à 150 élèves seraient en mesure de suivre les cours grâce à l'extension de cette école qui comprendrait la construction de bâtiments scolaires, d'un magasin-atelier et d'étables (pour la section élevage), ainsi que l'équipement et le matériel.

Cependant, la mise en œuvre de cette capacité risquait d'être sérieusement freinée par le manque de places pour les internes. Il avait été prévu, lors de la conception du projet financé dans le cadre du premier F.E.D., de loger les élèves de l'école agricole toujours prévue sous forme d'internat, dans les bâtiments des autres sections du groupe scolaire, solution certainement pas idéale, mais viable. Cependant, le groupe scolaire a connu une telle expansion que les capacités de logement pour les internes étaient devenues de plus en plus insuffisantes de sorte que les admissions pour l'école agricole en 1966, par exemple, ont dû être réduites de 20 prévues à 13. Cette situation devait encore s'aggraver dans les années postérieures.

Depuis la conception du projet sur les crédits du premier F.E.D., un certain changement d'orientation a également eu lieu. Au début, il avait été prévu de former les élèves de l'école agricole dans le cadre général du groupe scolaire, afin de ne pas trop cloisonner la formation. Après l'expérience des premières années, il s'est révélé qu'il était préférable de concevoir l'école agricole comme une entité d'enseignement autonome.

Pour obtenir des résultats valables il faut, en effet, que l'enseignement se déroule dans un milieu spécifique. De même que le paysan est agriculteur pendant vingt-quatre heures par jour, de même l'élève de l'école agricole doit être inséré de façon permanente dans un cadre uniquement agricole. Par un contact permanent aussi proche que possible du sol, de l'agriculture et des paysans, on essaie de développer chez chaque élève l'esprit et la vocation particulière à son métier. La réalisation d'un tel milieu doit nécessairement amener la création d'une « cellule » spécifique de formation.

Le projet d'internat a prévu des dortoirs pour la capacité totale de l'école — 130 élèves — avec buanderie et infirmerie, ainsi que cuisine, réfectoire et foyer, à construire sur le terrain de l'école agricole et reliés aux bâtiments scolaires. Les installations annexes, tels que l'infirmerie et le foyer, étaient nécessaires du fait que les installations du groupe scolaire étaient trop petites (infirmerie) ou pratiquement inexistantes (foyer bibliothèque), compte non tenu des inconvénients résultant de la distance entre l'école agricole et les bâtiments du groupe scolaire. Le projet a prévu également deux maisons pour le personnel enseignant, l'internat nécessitant la présence permanente sur place de personnel de surveillance.

IV. - DESCRIPTION DES TRAVAUX ET DE L'EQUIPEMENT

a) L'école

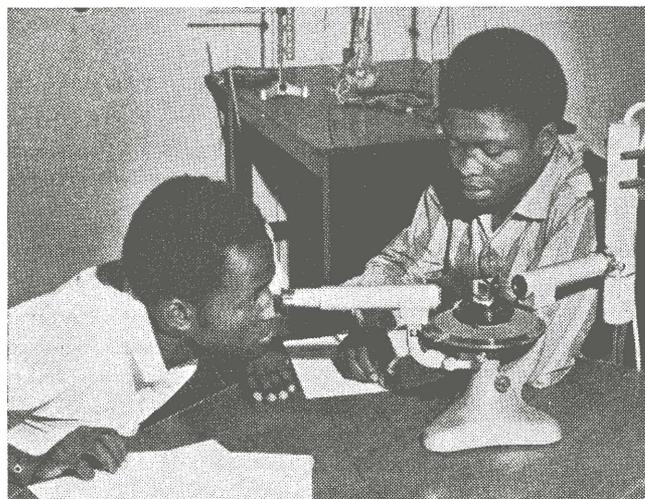
L'école proprement dite consiste en bâtiment à un niveau qui, reliés entre eux par des galeries de liaison, sont groupés autour de deux cours. Les ateliers et magasins sont également à un seul niveau.

La conception technique a tenu compte des besoins fonctionnels et des conditions climatiques par l'adoption de moyens techniques simples et économiques.

Les trois fonctions essentielles de cette école (cours, laboratoires et direction) sont groupées, avec les galeries de liaison, autour de deux patios. Un deuxième complexe comprend les ateliers et les magasins.

Tous les bâtiments sont à un seul niveau. Le bâtiment de l'école couvre 2 310 m², le bâtiment des ateliers 898 m².

Le projet comprend également l'aménagement des abords des bâtiments ainsi que la construction d'une étable pour 25 têtes de bétail et une porcherie de 8 boxes.



L'équipement comprend :

- l'équipement et le mobilier nécessaires au fonctionnement de l'école;
- le matériel d'enseignement, microscopes, loupes, matériel labo, etc.;
- l'outillage et le matériel agricole.

b) L'internat

S'agissant d'une extension, les bâtiments prévus sont édifiés dans l'enceinte de l'école existante.

Le plan-masse et le parti architectural retenus tiennent compte des bâtiments existants, des conditions climatiques locales et répondent aux qualités requises pour assurer le bon fonctionnement de l'école.

- Le projet architectural se répartit de la façon suivante :
- un bâtiment à deux niveaux et partiellement à trois (en utilisant la pente du terrain), abrite les dortoirs en boxes de 10 lits, la buanderie et l'infirmerie;
 - la cuisine, le réfectoire et le foyer sont groupés dans un bâtiment à simple rez-de-chaussée.

Les nouveaux bâtiments sont reliés entre eux et avec les bâtiments existants par des passages couverts.

L'extension de cette école est complétée par la construction d'une aire couverte polyvalente destinée à être utilisée comme hall et pour la gymnastique ainsi que par deux maisons destinées au logement du personnel d'encadrement.

Les surfaces afférentes à l'ensemble des constructions nécessitées par l'internat s'étendent sur 2 500 m².

Le financement comprendra, outre la construction des bâtiments, tous les aménagements nécessaires tels que voirie interne, raccordement aux divers réseaux d'eau, d'électricité et d'évacuation des eaux usées ainsi que la fourniture de l'équipement nécessaire à l'exploitation.

III. — Développement, information et opinion publique



Le Tiers Monde ? Deux milliards et demi d'Asiatiques, de Latino-Américains, d'Africains. Ils seront plus de trois milliards et demi en 1985. Après l'expansion coloniale et la conquête européenne des grands marchés du monde, après l'explosion démographique et l'accession de leur pays à l'indépendance ils risquent d'être mis au rebut tant l'écart s'accroît entre eux et les pays riches.

L'Europe ? Après avoir émigré, investi, instruit aux quatre coins du monde, un continent en déclin. Six pays se regroupent en 1958 pour fonder une communauté. Leurs échanges internes se multiplient, rendant plus manifeste la dérive commerciale du Tiers Monde.

« A l'heure de l'élargissement de la C.E.E., au moment où s'ouvre la deuxième décennie du développement des Nations Unies, toutes les formes de relations de l'Europe avec le Tiers Monde doivent être révisées... » Ainsi s'exprime Henri Perroy dans son livre « L'Europe devant le Tiers Monde », paru récemment à Paris.

DES RELATIONS A REVISER

Cette révision, qui ne touche pas seulement les relations commerciales, financières, politiques, mais aussi les relations humaines, est déjà amorcée. « Il n'est pas douteux, pense la Commission des Communautés Européennes, que la politique d'association dite de Yaoundé, a constitué pour la Communauté, à la fois la base d'essai technique et le révélateur de sa volonté politique de prendre de plus en plus largement en considération ses responsabilités à l'égard de tous les pays en voie de développement. »

En proposant aux six Etats membres une politique communautaire de coopération au développement, la Commission, tenant compte des engagements qu'elle a contractés, des perspectives d'élargissement, de la prochaine C.N.U.C.E.D... a pensé que le moment était venu d'élaborer une politique globale et sélective de coopération au développement.

ET L'OPINION PUBLIQUE !

Deuxième décennie du développement de l'O.N.U., esquisse d'une politique européenne, appels répétés des chefs d'Etat, des Parlements, des hommes politiques à une meilleur

leur compréhension des problèmes du sous-développement, il n'est pas une enceinte, une tribune qui ne résonne des appels à l'opinion publique des pays industrialisés.

Cette opinion publique, les organismes nationaux ou internationaux, privés ou publics, l'auscultent afin de pouvoir mieux adapter leur politique d'information. Experts de l'O.N.U. chargés de tirer les enseignements de l'échec de la première décennie, responsables des services d'information nationaux réunis périodiquement par l'O.C.D.E. afin de dessiner une stratégie de l'information sur les problèmes du développement, organismes privés d'aide au Tiers Monde, tous tentent de mieux connaître les motivations de leur opinion publique. Les spécialistes européens s'interrogent et interrogent leur public...

LES ATTITUDES DU PUBLIC

L'opinion publique des Etats membres de la C.E.E. est en général encline à adopter une attitude « généreuse » en ce qui concerne les besoins des pays en voie de développement. Cependant, cette attitude est souvent fondée sur des sentiments humanitaires, charitables, plutôt que sur une analyse réaliste et rationnelle. Il importe aussi de marquer la différence entre les « groupes de pression » bien informés et militants et la large masse de l'opinion publique qui réagit souvent d'une manière passive aux problèmes posés par l'aide internationale ou nationale. De plus, il apparaît, dans la plupart des enquêtes d'opinion, que les attitudes des moins de 25 ans sont plus positives que celles des plus de 25 ans. Il est vrai que dans le même temps, les moins de 25 ans expriment à ce sujet des attitudes défavorables dans la même proportion que leurs aînés. Cette apparente contradiction s'explique tout simplement par le fait que les jeunes sont relativement plus nombreux à avoir une opinion, et une opinion favorable.

Dans l'ensemble, les orientations de base permettant aux uns et aux autres de se déterminer pour ou contre l'aide au développement, sont motivées par le niveau d'éducation, de politisation, d'engagement idéologique ou religieux...

Si l'on examine très brièvement certains pays européens, on constate qu'aux Pays-Bas l'intérêt manifesté par l'opinion publique pour l'aide au développement persiste. En effet, la majorité des partis politiques incluent les problèmes d'aide

dans leur programme électoral, plus de 10.000 exemplaires du rapport Pearson ont été vendus, succès attribué en partie aux perspectives d'espoir que laisse entrevoir le rapport, certaines organisations privées militent pour que l'aide atteigne 2 % du produit national brut...

Ces prises de position sont si rares ailleurs en Europe qu'elles méritent d'être signalées, et dans une réunion d'experts au sein de l'O.C.D.E. la responsable du service d'information pour la coopération des Pays-Bas, pouvait parler de « climat d'enthousiasme ». On pourrait s'interroger longuement sur ce phénomène. Il prend en partie ses racines dans ce qui forme l'originalité de ce pays : on cite le sens éthique traditionnel de la population, le rôle des Eglises, le fait qu'il serait impensable que les partis politiques ne suivent pas le mouvement, un certain désir aussi de dépasser les limites du territoire national et de trouver dans l'aide une échappée mondiale...

UN MELANGE DE POINTS DE VUE

Des études sur les raisons favorables à l'aide ont révélé un mélange de points de vue. Le sentiment de la « justice sociale », le désir d'une solidarité internationale sont souvent exprimés. Le désir d'encourager des exportations nouvelles, le sens de culpabilité envers les nations plus pauvres, la croyance que les sous-développement menace la paix mondiale et la sécurité sont des raisons souvent évoquées.

C'est ainsi qu'en République Fédérale d'Allemagne, où le climat d'opinion n'est pas défavorable à l'aide (56 %), il y a plus d'indifférence que d'hostilité, les motivations mettaient au premier rang, en 1960, le danger d'une menace communiste, tandis qu'en 1970 ce sont les raisons humanitaires qui l'emportent, les considérations commerciales venant au troisième rang.

En France, un sondage effectué en 1969 montre que 75 % des gens interrogés se déclarent favorables au principe de l'aide, mais il ne faut pas en déduire que ces mêmes personnes accepteraient une augmentation de l'aide et les motivations laissent apparaître une ignorance générale et avouée, les sentiments de culpabilité et d'impuissance, ainsi que ce manteau charitable, « civilisateur », humanitaire, hérité d'un enseignement traditionnel...

Voici donc brièvement évoquées quelques réactions d'opinion publique. Encore faut-il admettre que ces sondages sont la plupart du temps faussés à la base, car on suppose que les personnes interrogées, souvent ignorantes des caractéristiques élémentaires économiques et sociales de leur pays, sont suffisamment informées des besoins de développement dans des pays éloignés et forts différents...

UNE OPINION PUBLIQUE GENEREUSE !

Que ce soit par ignorance ou pour toutes autres raisons, il n'en reste pas moins que l'opinion publique reste généreuse quand il est fait appel à son émotion, dans telle ou telle situation d'urgence, quand l'idée à expliquer est simple et l'effort souhaité de brève durée. Il en est ainsi dans le cas des campagnes de presse et de la radio à l'occasion d'un cataclysme frappant une région du monde, ou simplement un prêche dans une assemblée de croyants, etc.

Tous les sondages, comme l'observation de certains faits d'actualité européenne ou internationale, montrent que l'opinion réagit favorablement devant un appel pour réduire la faim ou soulager des souffrances, etc...

Si l'on examine le rapport du « Centre national de Coopération au Développement » de Belgique, pour l'année 1969, on constate que la participation financière libre du public par collectes, dons de particuliers, de sociétés commerciales ou financières, s'élève, pour 1969, à plus de 875 millions de F.B. (196 organisations ayant répondu à une consultation portant sur 325) l...

Parce qu'il a été plus souvent fait appel à l'émotion qu'à l'intelligence, une impression erronée a prévalu dans certains secteurs de l'opinion publique, comme aussi chez les spécialistes chargés de l'informer, que le développement économique et social du Tiers Monde était un processus simple et naturel, dont la réalisation serait quasiment dans la nature des choses pour peu qu'on veuille bien aider financièrement et techniquement les pays demandeurs. Or il faudrait expliquer que le développement est un processus long, compliqué... qui, si on cherche à l'expliquer, risque de décourager le public.

LE DEVELOPPEMENT N'EST PAS UNE IDEE SIMPLE

Tirant les enseignements des échecs de la première décennie, les experts de l'O.N.U. constatent qu'on a eu trop tendance à montrer que le développement se réduisait à une idée simple. L'excès inverse étant de l'enfermer dans un jargon qui devient hermétique ou de donner des explications qui laisseront le public.

De plus, la tentation est restée grande pour les Etats comme pour les organisations internationales de donner l'impression au public qu'il suffisait de mettre au point certaines formules : accord de coopération technique et financière, fonds spécialisés... pour résoudre rapidement les problèmes posés. Telle a été un des conséquences de nos actions, qui ont trop souvent mis en valeur le rôle joué par le F.E.D. au lieu d'expliquer le problème dans sa totalité. Mais pour devenir perceptible, la réalité brute ne suffit pas, elle doit être interprétée par la sensibilité et l'imagination de ceux qui sont chargés d'informer.

De plus, on avait coutume de partir de l'hypothèse qu'une campagne de sensibilisation de l'opinion publique devait, pour être efficace, toucher le maximum de personnes en assurant la distribution d'informations schématisées, simplifiées, également perceptibles à tous. Or, si on n'aborde pas chacune des catégories socio-professionnelles, constituant nos sociétés, avec le langage et les arguments correspondant à ses préoccupations, on échouera.

DIFFICULTES DE L'INFORMATION

Pour être efficaces, les actions d'information doivent se préoccuper davantage du but fondamental que s'impose une action collective, des raisons qui militent en faveur de l'effort communautaire. Or la politique de la Commission est actuellement étroitement limitée et trop fragmentée pour qu'elle puisse susciter la curiosité et, à plus forte raison, l'intérêt de l'opinion. De plus, l'opinion publique européenne représente encore l'opinion nationale, ce qui souligne les responsabilités des autorités nationales.

Il faut enfin signaler que l'attitude des pays aidés ne facilite pas la tâche de ceux qui sont chargés d'informer l'opinion. En interdisant la vente de tel ou tel quotidien d'information dans leur Etat, en protestant avec véhémence à la moindre critique émise par des observateurs étrangers, de nombreux Etats africains se sont peu à peu coupés de l'opinion publique nationale de certains Etats européens. Une guerre, une révolution sont alors les seuls éléments d'information dont dispose l'opinion publique. Ils entraînent la lassitude ou l'hostilité.

Telles sont, brièvement exposées, les difficultés auxquelles se heurte le service spécialisé de la Commission dans le domaine de l'information sur l'aide européenne au développement. Certes, une politique communautaire dans ce domaine permettrait de mieux coordonner les actions d'information des six Etats membres entreprises dans le domaine, compte tenu des réactions différentes des opinions publiques, mais comme l'écrit le mémorandum de la Commission, une « politique véritablement commune de coopération au développement ne sera possible que lorsque de nouveaux progrès importants auront été faits dans la voie de l'union économique et politique »...

P. Cros

Les relations de la communauté économique européenne avec les pays en voie de développement

En juin 1971 s'est tenue, à Berne (Suisse), la conférence de la Coopération technique organisée par le Département politique fédéral. A cette occasion, M. Dieter Frisch, représentant la Commission des Communautés Européennes, a présenté un exposé sur « les relations de la Communauté Economique Européenne avec les pays en voie de développement »; Il a bien voulu nous autoriser à publier les principaux éléments de cet exposé dans lequel nos lecteurs trouveront, notamment, des informations sur l'importance commerciale de la C.E.E. pour les P.V.D., et une intéressante synthèse des principales caractéristiques de l'Association des E.A.M.A. avec la C.E.E.

1. La Communauté Economique Européenne (C.E.E.) n'a pas encore à l'heure actuelle à l'égard des pays en voie de développement (P.V.D.) une véritable politique si l'on entend par là un ensemble cohérent d'actions dans tous les secteurs de la coopération mettant en œuvre la gamme complète des instruments — commerciaux, coopération financière, assistance technique, formation, encouragement à l'initiative privé...

Cela tient à la répartition actuelle des compétences entre la Communauté et ses Etats Membres. Le Traité de Rome ne confère, en effet, aucune compétence générale à la C.E.E. en matière de coopération au développement.

Il en résulte que, pour l'essentiel, le domaine de la **coopération financière et technique** relève de la souveraineté des Etats membres. L'activité communautaire se limite en cette matière à l'aide financière et technique mise en œuvre dans le cadre des accords d'association avec la Turquie et la Grèce et, surtout, avec les 18 Etats Africains et Malgache (E.A.M.A.). Cette aide est gérée par le Fonds Européen de Développement (F.E.D.) et la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.).

Par contre, la **politique commerciale** — deuxième volet important de la coopération avec les P.V.D. — est du ressort de la Communauté en tant que telle. A ce titre, la C.E.E. intervient souvent dans les enceintes internationales comme entité s'exprimant par une seule voix (G.A.T.T., C.N.U.C.E.D...).

La C.E.E. possède par ailleurs des compétences qui ont des **effets indirects** sur le Tiers-Monde : dans la mesure où certaines politiques économiques communes s'élaborent — par exemple politique agricole commune —, leur degré de conformité aux objectifs poursuivis à travers la coopération au développement détermine naturellement aussi l'efficacité de cette coopération.

Finalement, la C.E.E. détient avec l'**aide alimentaire** un instrument supplémentaire de coopération.

2. LA C.E.E., PREMIER PARTENAIRE COMMERCIAL DES P.V.D.

Depuis sa création en 1958, la Communauté n'a cessé d'accroître de façon substantielle ses **importations en provenance de l'ensemble des P.V.D.** Avec un taux de croissance

annuel de plus de 7% sur la période 1958-69, ces importations ont suivi un rythme qui dépasse celui que les P.V.D. ont pu enregistrer dans les autres régions industrialisées. Depuis le début des années soixante, la C.E.E. vient d'ailleurs au premier rang comme débouché pour les exportations des P.V.D., avant les Etats-Unis, l'A.E.L.E.... Sur les 39 mrds. de \$ d'importations de la C.E.E. en 1969, 14 mrds. venaient des P.V.D.

Inversement, les **exportations** de la Communauté vers ses partenaires du Tiers-Monde se sont accrues beaucoup moins rapidement, n'atteignant, sur la période 1958-69, qu'un taux de croissance annuel de 4,5%. Depuis 1962, la C.E.E. a enregistré dans ses échanges avec les P.V.D. une balance commerciale constamment déficitaire — **donc excédentaire pour les P.V.D.** Cet excédent a permis aux P.V.D. de financer très largement leurs achats dans d'autres pays industrialisés et de combler une partie de leur déficit commercial global.

En contraste avec la situation générale des P.V.D. par rapport au reste du monde, la part des P.V.D. dans les achats totaux extérieurs de la Communauté s'est maintenue entre 1960 et 1969 aux environs de 37%. Cela est d'autant plus significatif que le marché d'importations de la C.E.E. a beaucoup plus que doublé pendant une période de 12 ans.

Il est donc évident que le Tiers-Monde a largement tiré profit de la croissance économique européenne qui a fortement développé la capacité d'importation de la Communauté. Ces faits démentent certaines allégations de protectionnisme qui sont parfois exprimées à l'adresse de la C.E.E.

Depuis 1958, l'instrument tarifaire et contingentaire a été pour la C.E.E. le principal moyen d'une politique à l'égard des P.V.D. Or, il faut bien constater qu'à la suite des négociations qui ont eu lieu depuis lors — notamment le Kennedy-round — et des réductions tarifaires autonomes auxquelles la Communauté a procédé à plusieurs reprises, la portée économique de l'instrument tarifaire tend à s'amenuiser. Elle l'est davantage encore après la mise en œuvre du système des préférences généralisées en faveur des exportations de produits semi-finis et d'articles manufacturés des P.V.D.

Pour ce qui est de ce **système des préférences généralisées**, la C.E.E. a pris dès l'origine une part très active à son instauration. Il faut reconnaître que les préférences généra-



lisées constituent un tournant d'une très grande importance dans les relations économiques internationales. Par l'introduction de ce système, il est maintenant reconnu qu'il est souhaitable et possible d'adapter aux besoins du développement les règles du commerce international fondées jusqu'ici sur le principe de la non-discrimination.

Il ne faudrait pas considérer ce système comme la solution à tous les problèmes du sous-développement. En effet, le succès de cette opération est conditionné, surtout pour les P.V.D. les moins avancés, par une poursuite et même par une intensification des efforts dans d'autres domaines; car ce sont surtout les P.V.D. déjà plus avancés qui retireront un profit substantiel de ce système, alors que les P.V.D. qui ne se trouvent qu'au début de leur industrialisation risquent fort de n'y trouver que des avantages modestes.

3. LA POLITIQUE D'ASSOCIATION

La C.E.E. a conclu jusqu'ici des accords d'association avec les 18 Etats Africains et Malgache (Convention de Yaoundé), avec les 3 pays de l'Est-africain — Kenya, Ouganda, Tanzanie —, avec le Nigéria — accord de 1966 qui n'est toutefois jamais entré en vigueur —, avec la Grèce et la Turquie, avec deux pays du Maghreb — Maroc et Tunisie — et récemment avec Malte.

Du point de vue de leur contenu, il convient de distinguer entre accords qui comportent, outre un volet commercial, la mise en œuvre d'une aide financière et technique proprement communautaire et ceux dont le contenu se limite à définir, essentiellement, le régime d'échanges entre les parties. Dans la première catégorie, nous trouvons les accords avec la Grèce et la Turquie ainsi que, surtout, la Convention de Yaoundé qui associe les 18 E.A.M.A. à la Communauté. Du deuxième groupe relèvent tous les autres accords mentionnés. Une caractéristique commune à l'ensemble des associations est qu'elles comportent des mécanismes institutionnels paritaires.

4. L'ASSOCIATION DES 18 E.A.M.A. AVEC LA C.E.E.

Il s'agit des anciens pays et territoires d'outre-mer de la France, de la Belgique et de l'Italie, qui furent « associés » à la C.E.E. en 1958 au titre de la IV^e Partie du Traité de Rome. C'est après l'accession à l'indépendance des 18 Etats que des négociations furent entamées afin de donner à la coopération avec eux une base nouvelle, reflétant le changement politique et juridique qui était intervenu. Après des négociations difficiles, la 1^{re} Convention de Yaoundé fut signée en 1963. Conclue pour 5 ans, elle arrivait à expiration en 1969.

Les négociations qui ont eu lieu dès 1968 en vue du renouvellement de cette convention se sont déroulées dans une atmosphère beaucoup plus détendue. En fait, aucun Etat membre n'a, à cette occasion, mis en question la poursuite de l'œuvre commune, aucun d'entre eux notamment n'a posé le problème doctrinal de la pérennité ou non de l'association, ce qui montre que l'association avait, politiquement, passé le cap, qu'elle avait acquis son poids politique propre. La nouvelle Convention — « Yaoundé II » — est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1971. Elle arrivera à son terme au début de 1975. Dix-huit mois avant cette échéance, des négociations auront lieu en vue du renouvellement de l'accord.

4.1. Les principales caractéristiques

La principale originalité de l'association est incontestablement son **caractère global**, global en ce sens qu'on trouve réunie, dans une seule convention, toute la gamme des mesures qui permettent de s'attaquer au problème du sous-développement par une approche intégrée : aide financière, assistance technique et actions de formation, préférences et promotions commerciales, droit d'établissement, facilités en matière de paiements et de mouvements de capitaux. Cette caractéristique mérite d'être mise en relief, car la coopération au développement souffre aujourd'hui incontestablement de l'éparpillement des efforts non seulement entre les multiples échelons — nationaux, régionaux, mondiaux — de la coopération, mais surtout aussi entre les nombreuses organisations spécialisées qui s'occupent, chacune, d'une facette de la coopération, alors que le souci d'efficacité voudrait que toutes ces actions forment un ensemble cohérent. Les mécanismes de l'Association répondent à ce souci de convergence des différentes actions.

La deuxième originalité de l'association est constituée par son **système d'institutions paritaires** de décision, de consultation et d'arbitrage, qui sont le cas même d'une véritable coopération fondée sur un dialogue quasi permanent.

La troisième caractéristique est le **cadre multilatéral** de l'association. Celle-ci constitue, en effet, le seul cas où un groupe de P.V.D. ait donné à ses rapports de coopération avec un groupement de pays industrialisés une base contractuelle commune. Ce cadre multilatéral facilite considérablement l'approche régionale des problèmes, ce qui est d'autant plus important que pour les Etats associés, dont la dimension économique individuelle est insuffisante pour soutenir un processus de développement continu, la coopération régionale apparaît comme une nécessité absolue.

4.2. Le régime des échanges

Le régime des échanges est caractérisé par l'existence de **zones de libre-échange** entre la Communauté d'une part et chacun des 18 Etats de l'autre. Certes, il eût été préférable d'organiser, en même temps, le libre-échange entre Etats associés. Mais il a été jugé politiquement inopportun et juridiquement difficile de régler, dans une convention entre l'Europe et des pays africains, les rapports entre ceux-ci.

Ceci n'empêche que l'encouragement à la coopération inter-africaine est devenu une préoccupation majeure de l'association. A cet objectif répondent, entre autres, les dispositions de la Convention en matière d'échanges qui facilitent la création d'unions douanières, de zones de libre-échange et d'accords sectoriels entre des E.A.M.A. et aussi entre ceux-ci et des Etats africains non associés.

La première conséquence de l'existence de zones de libre-échange est que la C.E.E. accorde aux produits des E.A.M.A., à l'entrée dans le Marché Commun, la **franchise douanière et contingentielle**, c'est-à-dire le régime intra-communautaire. Les seuls produits qui échappent à cette règle sont les produits agricoles « homologues et concurrents » — c'est-à-dire ceux qui sont en concurrence directe avec les productions européennes relevant de la politique agricole commune —; pour ces produits, la Communauté a défini, cas par cas, et après consultation des E.A.M.A., un régime préférentiel par rapport au traitement des autres origines, régime préférentiel qui n'est toutefois pas le régime intra-communautaire.

Dans le sens inverse (exportations de la C.E.E. vers les E.A.M.A.), l'existence de zones de libre-échange veut que les exportations de la C.E.E. entrent également en franchise sur les marchés des Etats associés. Il s'agit là du phénomène qui est connu, depuis quelque temps, sous l'appellation de « préférences inverses ».

Quel a été le résultat, en termes d'évolution des échanges de ce régime commercial préférentiel ? Si les exportations des E.A.M.A. vers la C.E.E. ont connu, avec un taux de croissance annuel de 6% sur la période 1958-69, une évolution favorable, elles n'ont pourtant pas atteint le rythme des exportations de l'ensemble des P.V.D. vers la Communauté, qui a été supérieur à 7%. Cela peut surprendre. L'explication de ce phénomène se trouve d'une part dans le poids du pétrole dans les exportations des P.V.D. (quasi absent de celles des E.A.M.A.) et qui représente un élément très dynamique; d'autre part, dans le fait que l'association a signifié pour les pays africains qui dépendaient autrefois de la France, leur passage d'un système bilatéral hautement protégé vers un système communautaire qui, bien que préférentiel, comportait pour eux une protection beaucoup plus limitée que le régime antérieur.

Les exportations de la C.E.E. vers les E.A.M.A. se sont développées beaucoup moins rapidement, de 5,6% entre 1958 et 1969, donnant lieu — comme d'ailleurs avec l'ensemble du Tiers Monde — à un important déficit commercial de la C.E.E.

Au fil des années, le volet commercial préférentiel de l'Association a connu une érosion non négligeable. En effet, sous la pression de certains P.V.D. non associés, la C.E.E. a procédé, à plusieurs reprises, à des abaissements autonomes de son tarif douanier sur certains produits tropicaux (café, cacao, huile de palme, etc.). L'instauration du système des préférences généralisées vient encore accentuer cette tendance.

La C.E.E. s'est ainsi efforcée de rendre compatibles ses responsabilités à l'égard de l'ensemble des P.V.D. avec celles qu'elle assume vis-à-vis de ses Associés. Elle estime toutefois que le système des préférences spéciales qui subsiste comme partie intégrante de l'Association ne saurait être abandonné pour être simplement dilué dans des mécanismes mondiaux; car cela reviendrait en fait à abandonner les P.V.D. les moins avancés que sont pour la plupart les E.A.M.A. La formule régionale représente donc un complément utile au mondialisme dont elle compense le caractère fatalement plus égalitaire et moins nuancé.

4.3. La coopération financière et technique

L'instrument principal de cette coopération est le Fonds Européen de Développement (F.E.D.) qui est géré par la Commission de la C.E.E. A titre complémentaire, la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) intervient également en Afrique, mais pour des montants moins importants.

Depuis la création de la C.E.E., le volume global de l'aide communautaire, gérée par le F.E.D. et la B.E.I., a sensiblement augmenté: il est passé de 581 mio. d'unités de compte (u.c. = 1 US-Dollar) pour la période initiale de 1958 à 1963, à 800 mio. pour la période de 1964 à 1969 (Convention de Yaoundé I), puis, pour la période du 1er janvier 1971 au début de 1975 (Convention de Yaoundé II), à 1 milliard d'u.c. (Ces montants globaux comprennent une aide en faveur des pays et territoires d'outre-mer français et néerlandais, aide qui représente environ 8% du total.) Ces trois étapes cor-

respondent aux 1er, 2e et 3e F.E.D. C'est depuis la deuxième période seulement que l'aide du F.E.D. se trouve complétée par des financements de la B.E.I. qui intervient dans l'aide totale pour 70 mio. d'u.c. (1964 à 1969) et 100 mio. (1971 à 1975).

Le F.E.D. est alimenté par des contributions budgétaires des six Etats membres de la C.E.E. La clé de répartition entre les six pays a peu varié au fil des années pour ce qui est de la contribution de deux pays: l'Allemagne et la France apportent depuis le début un tiers chacun des ressources du F.E.D. Le tiers restant est fourni par l'Italie et les pays du Benelux, l'Italie ayant augmenté sensiblement sa participation, qui est passée de 7% initialement à près de 16% pour le 3e F.E.D. La B.E.I. n'a pas recours aux budgets des Etats membres. Ses financements proviennent de ses ressources propres qu'elle mobilise sur le marché financier.

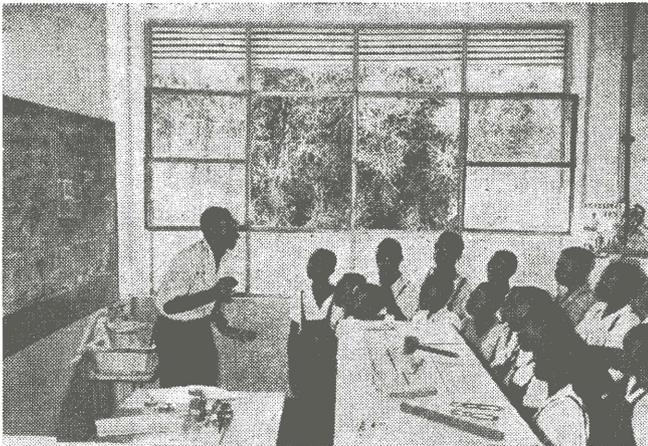
Rapportée à l'aide publique totale reçue par les E.A.M.A., la contribution de la C.E.E. représente près de 20%. En ajoutant à l'aide communautaire les aides bilatérales des Etats membres en faveur des E.A.M.A., on constate que plus de 80% de l'aide publique reçue par ces pays viennent de la Communauté et de ses Etats Membres.

Les conditions financières de l'aide de la C.E.E. ont deux caractéristiques principales: elles sont très libérales et comportent une gamme complète de modalités de financement. Leur caractère libéral est démontré par le fait que l'aide est accordée, pour l'essentiel, sous forme de subventions. Si des prêts ont fait leur apparition depuis la Convention de Yaoundé I, leur part représente toujours moins de 20% de l'aide totale. Pour ce qui est des modalités de financement, les conditions de l'aide de la C.E.E. peuvent être adaptées à la situation spécifique de chaque projet: aides non remboursables du F.E.D.; prêts du F.E.D. à des conditions spéciales (soft loans); prêts de la B.E.I. à des conditions normales, le cas échéant, avec des bonifications d'intérêt du F.E.D.; prises de participation au capital des entreprises. Bien entendu, toutes les combinaisons entre ces différentes formes d'aides sont possibles pour le financement d'un projet déterminé.

Il convient de souligner une autre particularité de l'aide communautaire: son cadre pluriannuel. En effet, à la différence du rythme budgétaire annuel auquel sont soumises la plupart des aides bilatérales, l'aide de la C.E.E. est étalée sur une période de cinq ans en principe. On sait que trop souvent les efforts de planification dans les pays en voie de développement sont compromis par les incertitudes qui planent sur les financements extérieurs qui sont attendus. Cet aléa disparaît dans une très large mesure dans le cas de l'aide communautaire étant donné son caractère pluriannuel qui permet aux pays bénéficiaires de mieux intégrer cet apport extérieur dans leurs programmes de développement.

Seuls les gouvernements des E.A.M.A. — ou des organismes mandatés par eux — ont qualité pour introduire des demandes de financement auprès de la C.E.E. Lorsque la décision de financement est intervenue, ce sont eux qui deviennent maître d'œuvre du projet, assumant l'entière responsabilité de l'exécution de l'opération. C'est le gouvernement africain qui lance les appels d'offres, conclut les contrats, paie les entreprises... Dans le cadre de l'Association, on a toujours préféré cette formule à celle dite « clé en mains » qui consiste à faire exécuter l'ouvrage par l'organisme d'aide et à le remettre achevé au gouvernement bénéficiaire. L'esprit de l'Association veut, en effet, que les partenaires africains assument pleinement leur responsabilité d'Etats souverains.

Une réponse succincte à la question de savoir **quel type d'actions peut être financé** avec l'aide de la C.E.E. n'est guère possible puisqu'une caractéristique de cette aide est justement qu'elle n'est pas limitée à certains secteurs d'intervention. Son objectif étant le développement économique et social des E.A.M.A., le concours financier du F.E.D. peut s'étendre, selon les besoins du pays, de la coopération technique générale jusqu'à l'aide à la commercialisation des produits, en passant par les études de pré-investissement, les actions de formation, les investissements et l'assistance



technique accompagnant les investissements. Mais, principalement, le F.E.D. est un fonds d'investissement dont l'activité vise tant l'infrastructure économique et sociale que les secteurs directement productifs, agriculture et industrie notamment. La polyvalence du F.E.D. lui permet de combiner les différentes formes d'intervention — en particulier l'assistance technique avec l'investissement — afin de réaliser des opérations intégrées.

Si l'aide de la C.E.E. n'est pas destinée a priori à des domaines déterminés, les **priorités sectorielles** telles qu'elles résultent soit des textes négociés entre les partenaires de l'Association, soit des orientations définies chaque année au niveau ministériel par le Conseil d'Association, soit des demandes spécifiques des pays associés, ont connu une évolution significative. S'attaquant aux faiblesses structurelles de l'économie des E.A.M.A., l'aide de la C.E.E. a été orientée, au cours de la phase initiale (1er F.E.D. : 1958-1963), principalement vers l'infrastructure économique et sociale. Par la suite (2e F.E.D. et B.E.I. : 1964-1969), les actions ont concerné progressivement les secteurs productifs, l'accent ayant été mis sur le développement rural auquel environ 45 % des financements du 2e F.E.D. ont été consacrés. A l'avenir, et bien que l'agriculture reste la base du développement économique de la plupart des E.A.M.A., un plus grand effort sera entrepris dans le secteur industriel, la Convention de Yaoundé II attribuant à l'industrialisation le caractère d'un objectif prioritaire et prévoyant des mécanismes de financement spécialement conçus à cet effet.

Quelques **exemples de réalisations concrètes** : dans le domaine de de l'infrastructure économique, le FED a financé presque 6.000 km de routes bitumées, environ 3.500 km de routes non bitumées, plus de 800 km de voie ferrée, des dizaines de ponts... En matière de moder-

nisation rurale, les financements de la CEE ont porté tant sur la création de 180.000 ha de plantations que sur le développement villageois et régional, sur l'aménagement hydroagricole de 250.000 ha, la création de 3.700 puits... Les actions destinées au développement social ont permis la construction d'hôpitaux et de maternités totalisant plus de 10.000 lits, de dispensaires de brousse et d'écoles d'infirmiers, alors que dans le secteur de l'enseignement 3.300 classes primaires, 40 lycées, 13 instituts pédagogiques, etc., ont été financés sans oublier les 14.000 bourses qui ont été accordées par la CEE.

Puisque les relations des E.A.M.A. avec la C.E.E. sont intégrées dans un **cadre multilatéral**, la réalisation de **projets régionaux** se trouve nettement facilitée. L'objectif qui consiste à encourager la coopération inter-africaine s'est concrétisé dans de nombreuses réalisations : routes et écoles inter-Etats, projets régionaux d'approvisionnement énergétique, industries conçues à l'échelle plurinationale, assistance technique à des organismes régionaux.

La **coordination des différentes aides extérieures** constitue actuellement un thème central dans la discussion internationale (Rapport Pearson). Pour sa part, le F.E.D. a instauré depuis des années une procédure souple de coordination de ses interventions avec la plupart des autres organismes bilatéraux et multilatéraux qui octroient des aides aux E.A.M.A. C'est ainsi que des réunions périodiques d'information et de coordination ont lieu en particulier avec les institutions compétentes des Etats membres de la C.E.E. et la Banque Mondiale, ainsi que, mais à intervalles moins réguliers, avec de nombreux autres organismes. La Communauté participe par ailleurs au premier Groupe Consultatif qui ait été institué pour un Etat associé, à savoir la République Démocratique du Congo. Les résultats de ces efforts de coordination vont du simple échange d'informations sur les intentions respectives des participants jusqu'au cofinancement de certains projets dont la dimension dépasse les possibilités d'un seul organisme financier.

4.4. En résumé : La formule de coopération dans le cadre de l'Association répond à l'exigence de l'**approche globale** telle qu'elle est préconisée dans les enceintes internationales. Elle constitue une réponse particulièrement adaptée aux besoins des **P.V.D. les moins avancés**. Elle représente une sorte de préfiguration du type de coopération que cherche à réaliser la communauté internationale au seuil de la Deuxième Décennie pour le Développement.

5. Si une série d'actions positives peuvent incontestablement être mises à l'actif du bilan des relations de la C.E.E. avec le Tiers Monde, le caractère inachevé de l'unification européenne et, partant, l'absence au niveau communautaire de certains instruments de coopération, empêchent la C.E.E. d'avoir déjà une politique cohérente à l'égard de l'ensemble des P.V.D.

Les progrès attendus dans la formation de l'union économique et monétaire et les perspectives d'élargissement de la C.E.E. ne manqueront pas de faire évoluer cette situation; car il n'est guère concevable que la C.E.E. puisse faire face, avec les moyens qui sont actuellement à sa disposition en matière de coopération, aux responsabilités accrues que lui conférera son propre développement vers l'approfondissement et l'élargissement de la Communauté.

D. Frisch

Les conséquences de la crise monétaire pour les pays en voie de développement

Sur les ondes de la Radio-Télévision Belge (R.T.B.), le journaliste Gérard Locquet commente régulièrement les événements mondiaux dans une émission intitulée « Le point de l'actualité ».

Le 27 août 1971, le jour même où paraissait dans le quotidien sénégalais « Le Soleil » l'article que nous avons reproduit dans la rubrique « La Voix de l'Afrique », M. Gérard Locquet commentait, « à chaud », de son côté, sur les ondes de la R.T.B. le même sujet, à savoir les répercussions de la crise monétaire et des décisions du Président des Etats-Unis pour les pays en voie de développement.

Malgré le caractère complexe de ces événements et les faits nouveaux apparaissant chaque jour, ces deux textes nous ont paru suffisamment clairs et intéressants pour mériter d'être rapprochés et d'être portés, comme éléments de réflexion, à la connaissance de nos lecteurs.

Les opinions exprimées par M. Gérard Locquet n'engagent évidemment que lui-même et nous remercions la R.T.B. de nous avoir aimablement autorisés à publier ce texte.

Les leçons d'histoire sont rarement tout à fait morales. Après les mesures annoncées il y a 10 jours par le Président des Etats-Unis, chaque pays a d'abord songé à lui-même. Les Japonais ont dit : « Pour nous, ce barrage élevé aux portes des Etats-Unis devant les produits étrangers par la surtaxe de 10% à l'importation est une catastrophe puisque nous vendons aux Américains autant que les 6 pays du Marché Commun réunis ». Les gouvernements belge et français ont dit : « Pour nous, c'est moins grave : nos ventes aux Etats-Unis ne dépassent pas 5 à 6% du total de nos exportations ».

Les grandes débandades font généralement sonner l'heure du chacun pour soi. La débandade des monnaies n'a pas échappé à la règle.

Mais on semble avoir fort peu songé, tout compte fait, à l'incidence des mesures américaines sur l'économie des pays pauvres. Je ne vise pas seulement ici la décision du président Nixon de réduire de 10% les crédits d'assistance aux pays sous-développés. De toute manière, dans ce domaine-là, plus les experts pensent et plus diminue la part de richesses que leur pays consent à transférer aux nations pauvres. Il y a deux ans déjà, l'aide publique des Etats-Unis aux nations démunies était tombée en dessous d'un demi pour cent de leur produit national alors que, pour l'ensemble des pays riches, elle était encore (si l'on peut dire) de 0,75%, c'est-à-dire moins du cinquième de ce que les pays industrialisés consacrent à leurs cigarettes et moins du double de ce qu'ils boivent en fait de spiritueux.

Je veux surtout mettre l'accent sur l'impact des décisions américaines sur le commerce et sur les matières premières que vendent les pays pauvres. Le cercle vicieux est archi-

connu : plus les pays en voie de développement vendent de café, de sucre, d'étain et de cuivre, et moins ils peuvent acheter de machines-outils puisque les prix de ces machines-outils ne font qu'augmenter de prix alors que ceux des matières premières ne font que diminuer. Ce qui veut dire qu'exportant moins d'année en année en valeur relative, ils sont incapables de gagner des devises qui leur permettraient d'importer des biens d'équipement et de créer des usines, ces usines qui secrètent plus de richesses et leur fourniraient donc plus d'emplois que la vente de leurs matières premières.

Dans cette pièce qui se joue tous les jours sur la scène internationale, et à laquelle, en dépit de mille conférences, réunions d'experts, discours la main sur le cœur, on n'était jamais parvenu à inventer un épilogue moins injuste pour les pays pauvres, une partie du décor a changé brusquement au début de cette année quand les pays producteurs de pétrole, ceux de l'Afrique du Nord et du golfe Persique, sont parvenus à imposer leurs prix et leurs conditions aux pays industrialisés. Et ils ont imposé leurs conditions parce que, d'une part, ils disposent d'un produit absolument indispensable aux industries et aux consommateurs d'Occident — le pétrole — et parce que, d'autre part, ils ont réalisé entre eux une telle entente que les grandes compagnies pétrolières n'ont pu jouer les pays du tiers-monde les uns contre les autres.

En somme, au cartel international du pétrole, les pays producteurs du Moyen-Orient ont opposé un anti-cartel et ils ont retourné contre le cartel une arme dont ce dernier connaît bien le maniement, à savoir le monopole. Forts de leur cohésion, ces pays producteurs ont donc exigé une couverture contre l'inflation en se fondant sur une double



constatation : le dollar du président Nixon valant 20 % de moins que celui du président Eisenhower il y a 10 ans, le pouvoir d'achat d'une tonne de pétrole extraite n'a cessé de se dégrader, alors que les biens d'équipement que l'Iran ou l'Algérie achète en Europe ou aux Etats-Unis ont épousé, eux, le mouvement des prix vers le haut. D'où le souci des pays du golfe Persique de faire indexer le prix de leur pétrole sur les prix mondiaux des biens d'équipement et cette double échelle mobile qu'ils ont obtenue pour se garantir à la fois contre la dévaluation et la hausse du coût de la vie.

Dans la tourmente des monnaies, les voilà donc à l'abri, dans une large mesure, des conséquences fâcheuses d'éventuels changements des parités des devises. Mais tous les pays pauvres ne sont pas propriétaires de gisements et tous les propriétaires de gisements ne sont pas pauvres, d'ailleurs !

Les accords de Téhéran et de Tripoli favorisent une douzaine de pays dont certains ne comptent pas plus de quelques dizaines de milliers d'habitants. Pour la grande masse des pays du tiers-monde, Tripoli et Téhéran n'ont rien changé du tout. Le cuivre dont vivent le Congo-Kinshasa, le Chili et la Zambie, le blé et la viande de l'Argentine, le jute du Pakistan, le sucre du Pérou ne sont pas indexés, eux, sur le prix des biens d'équipement; ils ne sont pas protégés contre une éventuelle dévaluation. Or, quand les prix de ces produits primaires se dégradent, quand certains débouchés se ferment, il n'est aucun programme de développement qui tienne pour les pays qui en vivent et qui n'ont pas pu, comme les producteurs de pétrole, imposer leurs conditions aux acheteurs.

Il faut remarquer que les produits primaires ne sont pas seuls en cause : l'industrialisation du tiers-monde l'est aussi. Formose, la Thaïlande, la Corée, Singapour, Macao, l'Asie de l'Est et du Sud se sont lancés dans le textile qui représente à lui tout seul près de la moitié de ce que les

pays pauvres vendent aux pays riches en fait de produits manufacturés.

A Hong-Kong, 50 % de la population en vit. Cette ruée vers le textile s'explique dans la mesure où il utilise beaucoup de main-d'œuvre dont les salaires sont si bas qu'ils donnent aux pays en voie de développement un avantage décisif sur les pays industrialisés, en matière de prix. Si bien que les décisions de Washington qui visent à protéger l'emploi aux Etats-Unis ne sont pas seulement une querelle monétaire et commerciale entre pays développés : Amérique d'un côté, Europe et Japon de l'autre. C'est aussi l'industrialisation du tiers-monde qui est mise en question.

Sans doute est-il prématuré de chiffrer sinon d'apprécier l'incidence qu'aura pour le tiers-monde la mécanique mise en place à Washington, puisqu'on ignore si un nouvel équilibre pourra s'installer et surtout quelles en seront les composantes.

Mais ce que l'on peut dire tout de suite, c'est que, du point de vue du tiers-monde, une dévaluation du dollar n'aurait pas du tout les mêmes effets qu'une réévaluation des monnaies européennes et japonaises. Cette dernière mesure, en effet, consacrerait sans doute la position centrale du dollar mais elle laisserait sa valeur inchangée à l'égard des pays en voie de développement : ce qui est fort important pour eux. Les installations ou les acquisitions deviendraient plus coûteuses en Europe pour les entreprises américaines qui pourraient fort utilement réorienter vers le tiers-monde leurs investissements extérieurs.

Du point de vue des pays en voie de développement, aucun doute n'est possible : la réévaluation des monnaies européennes et japonaises est une meilleure solution que la dévaluation du dollar.

Gérard LOCQUET



Réflexions sur l'enseignement agricole au Congo-Kinshasa

D. de FAILLY, s.j.

«L'agriculture est la plus ancienne et la plus importante des industries du monde». (1)

L'organisation d'un enseignement agricole au Congo ne date pas d'hier. Dès les premiers pas de la pénétration européenne en Afrique Centrale, des formules d'enseignement agricole artisanal ou professionnel furent tentées : colonies scolaires agricoles (1890), fermes-chapelles (1895), écoles d'agriculture (1921), agronomats (1926)... En 1927 déjà fut élaboré le projet de fonder un « Institut d'Agronomie » à Kisantu (Bas-Congo), haut-lieu d'innovation agricole. Mais la véritable naissance d'un enseignement agricole secondaire de valeur n'eut lieu qu'au lendemain de la grande crise mondiale, lorsqu'en 1933 s'ouvrit à Kisantu une école moyenne d'agriculture, sous les auspices de l'Université de Louvain (Belgique), bientôt suivie par d'autres ouvertures. Et en 1938 fut inaugurée dans le nord du pays, à Bwamanda, la première école professionnelle agricole. Porté ensuite par la vague de l'opération « effort de guerre », l'enseignement agricole prit rapidement son essor. A la veille de l'indépendance (1960), le réseau d'écoles agricoles comptait une trentaine d'établissements de différents degrés, tandis que la Faculté d'Agronomie de l'Université Lovanium, ouverte en 1954, avait délivré ses premiers diplômés d'ingénieurs-agronomes (2).

L'enseignement agricole au Congo se caractérise donc par l'ancienneté de son organisation. Il fut même, dans ce qui était alors la colonie du Congo belge, où l'enseignement secondaire complet ne fut instauré qu'en 1948, l'un des premiers types d'enseignement diffusés, à côté des écoles médicales et des séminaires. S'il est permis de parler à son propos d'une tradition, celle-ci consiste surtout en une longue suite d'efforts, constamment renouvelés et réajustés pour affronter les obstacles nombreux qui se dressaient inlassable-

ment. En 1922 déjà, un Français, Mr Ricardo, en donnait en termes vigoureux un tableau qui reste, un demi-siècle plus tard, saisissant d'actualité :

« C'est dû, pour une grande part, à l'insuffisance des crédits affectés à l'agriculture, puis à la dispersion des efforts, au manque de personnel technique, à l'apathie des organismes locaux, à l'absence d'unité de vue en ce qui concerne seulement le fonctionnement d'un service central, les tâtonnements, les suppressions, les changements multiples qui déroutent ou lassent les meilleures volontés. Ajoutons à cela la routine qui dure, malgré des siècles de progrès. C'est pour toutes ces raisons que l'évolution vers le progrès de l'enseignement agricole a été retardée et qu'il n'a pas été pratiquement harmonisé avec les ressources naturelles du pays ». (3)

A l'heure actuelle, la question d'un enseignement agricole se repose de manière cruciale. Aussi, bien que l'accès à l'indépendance ait fondamentalement modifié certaines données de la problématique, n'est-il pas sans intérêt de jeter un bref regard sur le passé. Il y a dans l'expérience acquise quelques enseignements salutaires à tirer pour les nouveaux efforts d'aujourd'hui et de demain.

Quelle que soit la diversité des formules en présence, l'enseignement agricole ne s'adresse en réalité qu'à deux catégories de personnes : celles qui s'adonneront à l'agriculture pour leur compte propre, et celles qui l'enseigneront à d'autres ou la leur feront pratiquer. Aussi est-il tout indiqué de diviser cet article entre la formation des paysans et la formation des cadres agricoles et agronomiques. Autrement dit, les différents types d'enseignement agricole seront passés en revue, des plus pragmatiques aux plus scientifiques. A propos de chaque formule, on examinera les points suivants : but, durée de la formation, recrutement, méthodes, obstacles rencontrés,... Mais avant même d'entamer cette analyse, il y a lieu d'examiner une question fondamentale.

(1) Extrait de la revue « Cahiers Congolais », vol. XIII, n° 2 (juin-juillet 1970), pp. 55-70 - Office National de la Recherche et du Développement, B.P. 3119, Kinshasa, Rép. Dém. du Congo.

(2) Pour plus de détails, consulter du même auteur : « L'histoire de l'enseignement agricole au Congo, in « Cahiers Congolais », vol. XIII, n° 1 (mars 1970), pp. 100-133 et n° 2, pp. 43-54.

(3) Ricardo S., dans la « Revue des Coloniaux », avril 1922.

1. L'agriculture, affaire des hommes ou des femmes ?

Chacun sait que dans la majeure partie du Congo, la culture est un métier de femmes (4). Pourtant, objectera-t-on, des milliers d'hommes ont manié la houe ces dernières décades. Il est vrai que, dès le début de la colonisation, on a vu des hommes cultiver la terre, mais c'était en tant qu'ouvriers agricoles travaillant pour le compte d'Européens et non en tant que paysans indépendants. Aussi fallut-il recourir à la pénible procédure des cultures obligatoires (décret de février 1917 — fixées en 1933 à un maximum de soixante jours par an) imposées aux « individus mâles, adultes et valides, et à leur profit exclusif (5). En fait, d'ailleurs, les femmes remplacèrent bien souvent leurs maris dans ces « champs de l'Etat ». Plus tard, dans les paysannats, les « paysans » reprirent souvent cette expression pour désigner leurs lotissements, ce qui atteste bien qu'ils ne se sentaient pas personnellement concernés (6). Curieusement ces paysannats amenèrent une recrudescence de la polygamie qui leur valut parfois les foudres des missionnaires : les paysans enrichis investissaient leurs revenus dans des affaires matrimoniales ! — Outre l'accroissement de prestige, le polygame y gagnait de nouveaux bras et pouvait agrandir son lotissement en prenant autant de lots que d'épouses, à la barbe des organisateurs (7).



L'encadrement des villageois par des techniciens agricoles a permis la rationalisation des méthodes culturales.

Toutefois, à la suite de l'effort de guerre et du besoin vivrier croissant et rémunérateur des villes, une véritable classe

(4) A tel point qu'une expérience de développement communautaire menée dans la région de Pelende (Kwango) fut bien menacée car elle rencontrait l'opposition des femmes, astreintes par leurs maris à étendre leurs cultures de manioc en vue de nourrir les porcs placés en élevage. Outre le surcroît de travail, les femmes ne pouvaient admettre cette étrange pratique de cultiver pour nourrir des bêtes ! « Les bêtes sont faites pour nourrir l'homme et pas le contraire » !

(5) Cette mesure, désignée plus tard par l'euphémisme « travaux d'ordre éducatif » (TOE) permit un grand développement de la culture du coton. Mais il est symptomatique de constater que cette culture s'est effondrée avec la disparition du moyen de coercition, à savoir le pouvoir colonial.

(6) Malengreau G., « Les lotissements agricoles au Congo Belge », Institut Royal Colonial Belge, coll. des mémoires, section des sciences morales et politiques, 1949, p. 48, note 23.

de paysans se forma autour de ces dernières et dans certaines zones entourant les grands axes de communication comme les lignes de chemin de fer.

Ces quelques exemples démontrent à suffisance qu'en général, les hommes répugnent au travail de la terre, si ce n'est en qualité d'ouvriers (8), ou pour la culture maraîchère et considèrent traditionnellement que l'agriculture est le lot normal de la femme. Pourquoi le salariat agricole et la culture maraîchère font-ils exception ? Vraisemblablement parce que la coutume, qui les ignorait tous les deux, était muette à leur égard. Quant au travail obligatoire, il était relativement difficile de s'y soustraire.

Aujourd'hui que cette imposition a disparu, on peut « distinguer » deux sortes d'agriculture. L'une traditionnelle, qui a toujours été et restera sans doute l'apanage des femmes (du reste, elles la pratiquent mieux que quiconque). L'autre, une agriculture moderne, qui requiert une information technique plus poussée : elle se pratique dans des domaines fonciers, dans des plantations d'agrumes, de bananes, dans des élevages de gros bétail, dans la production intensive d'œufs et de volailles, dans des cultures maraîchères à grande échelle, avec utilisation de machines et d'engrais chimiques » (9). Ce second type est, lui, l'apanage des hommes. Tout effort de développement agricole doit tenir compte de cette dichotomie fondamentale, sous peine de courir à l'échec.

Comme il n'y avait pas grand-chose à apprendre aux femmes et aux jeunes filles en fait d'agriculture traditionnelle, la branche féminine de l'enseignement agricole ne se développa jamais beaucoup. Le seul enseignement qu'elles reçurent leur fut dispensé à l'école primaire (cfr. infra) et dans les écoles ménagères-agricoles (plus « ménagères » qu'« agricoles » d'ailleurs). Parfois on s'attacha également à leur faire adopter un nouveau type de plante dans la gamme de leurs cultures (10). Enfin plusieurs « centres d'enseignement pratique agricole » s'efforcèrent de sensibiliser les épouses des paysans à l'agriculture moderne, moins pour la leur voir pratiquer que pour assurer une unité de vues au sein des familles. Au bilan, la situation paraît à première vue paradoxale : sans avoir dû consacrer beaucoup d'efforts à l'enseignement agricole féminin, ce sont les femmes qui interviennent pour la plus grande part dans la production vivrière nationale, alors que les efforts considérables dépensés pour former des paysans se sont soldés par un bien maigre résultat avant l'indépendance (agronomats, paysannats, fermes-chapelles, agriculture aux écoles primaires, fermes écoles).

(7) Staner P., « Les paysannats indigènes du Congo Belge... », in Bulletin Agricole, vol. XLVI, n° 3 (juin 1955), p. 536. Voir aussi Malengreau G., op. cit., pp. 51-52.

(8) N'importe quel travail pourvu qu'il soit rémunéré. Et qu'un Africain ait pris aujourd'hui la place du patron « européen » ne modifie guère les données du problème.

(9) R. de Lamine de Bex (s.j.), « A propos des l'installation des jeunes gens sortant des écoles d'agriculture », in Documents pour l'Action, n° 20, mars-avril 1964, p. 106.

(10) Dans certains cas, cela suppose qu'on leur apprenne en même temps la recette pour la cuisiner. Voir pour la culture du soya : Segers J., (s.j.), Réalisations communautaires en R.D.C., chap. « Lulua-bourg », (CEPAS, B.P. 3064, Kinshasa), pp. 22-24.

2. La formation des paysans depuis l'indépendance

Bien qu'aucune de ces formules n'ait survécu jusqu'à ou dans la période indépendante, la formation des paysans s'est poursuivie à différents niveaux.

Ainsi, ces dernières années, une poussière d'initiatives d'ordre très pratique a vu le jour à travers le pays. Comme il s'agit bien souvent d'expériences « sui generis », il est impossible de les traiter systématiquement. Tout au plus peut-on dégager quelques conclusions d'ordre général :

1. La distinction hommes (agriculture moderne) - femmes (agriculture traditionnelle) reste d'application.

2. Si l'on veut véritablement former des paysans, et non pas seulement créer des centres de production, il faut éviter à tout prix que les stagiaires se considèrent comme des ouvriers, et si possible les faire participer aux résultats pécuniaires de la production.

3. Dans le cas d'exploitations communautaires, il faut les placer dans des conditions économiques réelles, c'est-à-dire semblables à celles qu'ils rencontreront quand ils seront laissés à eux-mêmes. Une aide économique répétée de l'administration ou d'organismes divers, en cours d'expérience (non pas à son lancement évidemment) est très nuisible. En effet elle affaiblit le sentiment de responsabilité des stagiaires, leur fournit par la même occasion un alibi — un bouc émissaire — en cas d'échec, et leur laisse croire qu'il y aura toujours une bonne âme sur leur chemin pour les tirer d'une mauvaise passe.

4. Il est très difficile — sinon impossible — d'intéresser des groupes d'adolescents célibataires d'une façon durable à l'agriculture. Mieux vaut tabler sur des adultes mariés car ceux-ci, à l'opposé des jeunes, n'ont plus d'espoir ni d'ambitions scolaires (11). Ceci suppose toutefois un agrandissement des installations, sous forme de village, chaque ménage disposant d'une maison.

5. Un peu partout, mais en nombre limité, des maîtres se sont révélés être des partisans convaincus de ces projets, voire, en ont constitué la cheville ouvrière.

Au niveau scolaire, les **écoles professionnelles agricoles** dispensent une formation de quatre ans à des éléments ayant terminé le cycle primaire. Bien que leur finalité soit ambivalente on peut les classer ici en raison de leur nouvelle orientation depuis l'indépendance. Au risque d'anticiper un peu sur la suite de cet article, précisons déjà que ces écoles visaient autrefois à former :

- a) des moniteurs agricoles, employés par les services de propagande agricole;
- b) des chefs de culture pour les exploitations européennes.
- c) des fermiers;
- d) des gardes-forestiers.

(11) Dans le cas d'exploitations communautaires du genre « kibboutzim », le mariage de jeunes stagiaires semble contribuer à fixer ce couple dans l'agriculture. Cependant les effets sur le groupe lui-même ont conduit jusqu'à présent à des résultats trop contradictoires pour permettre d'en tirer une conclusion.

La désorganisation des services agricoles et forestiers de l'Etat et l'arrêt de la plupart des exploitations agricoles européennes, ne laissent souvent plus qu'une seule alternative à ces diplômés : se lancer dans une exploitation agricole personnelle, ou devenir employés quelque part. Mais « un élève qui sort de l'école professionnelle agricole a fait quatre ans d'études secondaires. S'imaginer que ce jeune homme va prendre une houe et se mettre à travailler comme une femme, sous l'œil narquois de ses compagnons plus favorisés, relève de la plus haute fantaisie. Il y a là une question de prestige personnel et il est ridicule de croire qu'après quatre années d'études secondaires, un élève peut être convaincu qu'aucun métier n'est plus exaltant que de planter du manioc ou des arachides, comme une brave paysanne de village » (12). A moins de lui donner la possibilité de se lancer dans une agriculture moderne de grande envergure.

CONCLUSIONS PARTICULIERES

De tout ceci, ressortent plusieurs points. Tout d'abord, comme tous les villageois de la terre, le paysan africain est au fond de lui-même un homme éminemment réaliste qui ne croit vraiment que le langage de ses sens et de son porte-monnaie. L'enseignement agricole doit donc lui prêcher l'exemple, à force de démonstration et de travaux pratiques. Cela ne requiert pas obligatoirement de grosses installations; au contraire le paysan tirera meilleur profit d'un enseignement mené avec des moyens modestes et réellement à sa portée. Cette pauvreté de moyens complique évidemment la tâche des enseignants car il est plus facile d'arriver à de beaux résultats avec de grands moyens qu'avec un petit matériel. Cependant les bons enseignants sont justement ceux qui font des merveilles à partir de moyens médiocres, mais hélas, ceux-là sont rares.

Ensuite le problème n'est pas uniquement de former des paysans, encore faut-il qu'ils puissent s'installer convenablement, et que leur production se commercialise à des taux rentables et leur assure une certaine sécurité pécuniaire. En effet, l'agriculteur court des risques spéciaux : la nature est capricieuse, et la vente des récoltes n'assure souvent les rentrées d'argent qu'à un rythme saisonnier entrecoupé de longs intervalles. Tant que cet aspect restera aussi aléatoire, la tentation d'un salaire, même modique, mais sûr et régulier, restera trop forte.

Mais cette question de la rentabilité ressortit au domaine des services économiques nationaux et est évidemment étrangère à la compétence des services de l'enseignement, qui sont les seuls intéressés dans notre étude.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'il existe un abîme psychologique entre le statut de salarié et celui d'indépendant. Se lancer dans une exploitation agricole constitue une véritable aventure, qui demande des caractères bien trempés.

(12) R. de Laminne (s.j.), « La réforme de l'enseignement au Congo Belge ». Rapport présenté au Ministre des Colonies le 1er décembre 1964, Bruxelles, Editions du Conseil supérieur de l'enseignement, 346 pp.

3. La formation de cadres agricoles et agronomiques

Si la formation de paysans s'est toujours heurtée à de très sérieuses difficultés, ainsi que les lignes précédentes l'ont montré à suffisance, celle des cadres agricoles et agronomiques a rencontré un succès nettement plus marqué. Trois types d'enseignement s'y sont consacrés, ou s'y consacrent de nos jours.

Les **écoles professionnelles agricoles**, dont le but vient d'être précisé plus haut, assurait d'abord une formation de deux à trois années. Plus tard (1959-1960), la durée des études fut portée à quatre ans. Pour y être admis, il fallait avoir au moins quatorze ans et avoir terminé les études primaires (sauf exceptions). Le programme devait être adapté

aux caractéristiques régionales, se modeler sur les saisons, et se donner pour moitié sous forme de leçons et pour l'autre moitié sous forme de travaux pratiques.

Cette formule se heurte à la même difficulté d'âge que les fermes-écoles. Par-dessus le marché, les diplômés devaient remplir des emplois à responsabilité. Mais sortant à dix-huit ou vingt ans des E.P.A., ils étaient trop jeunes pour avoir du crédit auprès des villageois ou des ouvriers agricoles. Deux moyens de reculer l'âge de sortie pouvaient y pallier : allonger les études, ou élever l'âge d'entrée à un minimum de vingt ans.

La première solution entraîne plusieurs désavantages. Immanquablement, cet allongement des études aurait conduit les enseignants à donner une forme trop livresque à leur enseignement, incompatible avec les objectifs de l'E.P.A. De plus, ce renforcement des exigences scolaires aurait écarté à jamais des éléments susceptibles d'être de bons moniteurs agricoles. Enfin, il aurait creusé un fossé trop large entre les diplômés et la masse des villageois. Or le type même de leur mission de propagande agricole exigeait qu'ils restent en symbiose étroite avec les villageois.

La seconde comporte un point faible : la solution de continuité entre la fin des études primaires (plus ou moins 15 ans) et l'entrée à l'E.P.A. (20 ans). Se rasseoir sur les bancs de l'école à cet âge, après les avoir délaissés pendant autant d'années, n'est pas une sinécure, même si l'horaire journalier des cours en classe n'est pas très lourd. Par contre, ce système permet de sélectionner des élèves qui ont déjà acquis une certaine expérience du monde agricole, et qui s'y sont distingués par leur esprit d'initiative et leur force de caractère. En outre, ceux-ci sont éventuellement déjà mariés — avantage déjà souligné. Aussi une formule d'inter-nat-village est-elle tout indiquée (13). A son tour elle entraîne deux avantages :



- rapprocher les conditions de vie de l'école de celles du village, et supprimer ainsi un hiatus néfaste;
- permettre l'éducation des épouses pour qu'elles s'intéressent aux activités de leurs maris et les soutiennent (14).

Enfin l'expérience prouve que « lorsqu'une école d'agriculture est organisée en même temps que d'autres écoles au sein d'un même centre scolaire, la section est appelée à dépérir et à disparaître. C'est le résultat du peu de prestige de la profession agricole aux yeux des populations africaines » (15).

De plus, il est normal que « l'existence d'écoles professionnelles agricoles ne se justifie généralement que si le développement de l'agriculture a atteint un stade où l'exploitation

(13) Ce système est actuellement appliqué avec succès à l'école des pasteurs protestants de Kimpese (Kongo Central).

des terres dans un but commercial donne aux diplômés sortant de ces écoles des occasions de s'employer utilement » (16).

A côté des E.P.A., il existe un autre type d'écoles plus poussées, qui changea deux fois de dénomination. d' « écoles moyennes d'agriculture » (E.M.A.), elles devinrent « écoles d'assistants agricoles » (E.A.A.), puis, enfin, « écoles techniques secondaires (supérieures) d'agriculture » (E.T.S.A.). Bien qu'elles aient subi quelques modifications au cours des ans, ces trois appellations recouvrent pratiquement la même réalité.

Les E.M.A. et les E.A.A. avaient pour but de former des assistants agricoles, bras droits des agronomes de l'Etat, des auxiliaires des chefs d'exploitations agricoles, forestières ou d'élevage, et des assistants dans les établissements de recherche et d'expérimentation. Elles n'admettaient que des éléments ayant terminé avec succès leurs études primaires. La formation durait cinq ans, dont une année préparatoire, mais le diplôme n'était délivré qu'après une sixième année de stage. Le programme se divisait assez nettement en deux parties : la formation générale était concentrée dans les trois premières années, tandis que la formation agronomique était dispensée dans les deux dernières. Ces écoles étaient évidemment dotées de champs de démonstration et d'expérimentation. Mais, en outre, on offrait aux élèves, dans la mesure du possible, des occasions de se familiariser concrètement — **in situ** — avec les problèmes agricoles régionaux, et avec leurs futures tâches de propagande agricole. Ainsi, par exemple, les élèves de Kisantu participaient activement aux efforts de développement agricole menés par la C.A.D.U.L.A.C. dans les villages environnants, tout comme ceux de Tshibashi le font actuellement dans les mouvements de développement communautaire autour de Luluabourg.

Aussi longtemps que l'enseignement fut le « monopole des missions », il ne fut pas facile de recruter des professeurs vraiment compétents en agronomie tropicale. Mais la difficulté fut en général surmontée, notamment grâce à l'heureux concours de la C.A.D.U.L.A.C., sauf dans un cas (Bunia), qui aboutit au déclassement de l'école. Cet échec isolé démontre précisément que ce type d'école nécessite un personnel enseignant qualifié. En 1950, on organisa un enseignement officiel congréganiste. Dans les écoles officielles, les professeurs devaient avoir passé au moins trois ans dans un service de vulgarisation agricole ou de recherches agronomiques.

Les E.T.S.A. ne présentent guère de différences avec les E.M.A.-E.A.A., si ce n'est qu'elles délivrent un diplôme de niveau A2 au terme de quatre années d'études de cycle long (sans stage), ouvertes aux diplômés du « cycle d'orientation ».

Les événements politiques qui ont secoué le pays pendant ses premières années d'indépendance avaient fort éclairci le corps professoral des E.T.S.A. Mais, actuellement, les établissements situés dans les villes ou à leur proximité reçoivent de la mission technique belge de coopération une bonne partie des professeurs de disciplines techniques. Seule la situation des écoles isolées reste plus que problématique.

Les écoles secondaires agricoles ont toujours été déconseillées. D'une part, par la population, parce que les assistants agricoles, agents de l'administration, intervenaient auprès des

(14) Sur cette question de l'âge d'entrée aux EPA, voir le Rapport Coulon, op. cit., pp. 169-171, auquel collabora J. J. Deheyn.

(15) Deheyn J. J., « Réalisations et objectifs de la Belgique en matière d'enseignement agricole au Congo Belge », in BACB, vol. XLVII, n° 1, (février 1957), p. 3.

(16) De Wilde J. C., « Expériences de développement agricole en Afrique tropicale », tome I, (volume de synthèse), Paris, Ed. Maisonneuve et Larose, 1967, p. 252. Cet ouvrage consacre tout un chapitre à « La vulgarisation agricole, la formation professionnelle et l'enseignement agricole » (chap. VIII, pp. 209-264).

villageois pour leur imposer des cultures obligatoires fort peu appréciées, comme bien l'on pense. D'autre part, par les enseignants et les élèves des autres types d'écoles secondaires qui les considéraient comme des exutoires propres à accueillir les éléments les moins doués. Cette déconsidération, toujours actuelle, n'était évidemment guère propice à l'éclosion de « vocations agricoles » !

Quelques mots à présent sur la **méthode d'enseignement préconisée** (17). Ce dernier devait être :

- **attractif**, et à cette fin, varié;
- **intuitif et actif**, parlant aux sens et donc donné si possible au champ ou à l'étable. Autrement dit, **démonstratif**;
- **à la portée des élèves**. Evitant les leçons abstraites et les leçons trop scientifiques, indispensables dans la pratique agricole ou nécessaires à la compréhension de certaines notions utiles;
- **coordonné et bien enchaîné**, toute étude nouvelle sortant logiquement d'une étude déjà faite ou s'y associant naturellement;
- **lent et répétitif**, afin que la matière soit parfaitement comprise avant de passer à une étape nouvelle;
- **saisonnier**, c'est-à-dire suivant l'ordre réel des opérations culturales, et cela au bon moment de l'année afin qu'enseignement théorique et pratique coïncident au mieux.

Il y a peu de choses à dire sur la **formation universitaire**, très semblable à celle des universités occidentales. Toutefois, un aspect vaut d'être noté. Une partie seulement des ingénieurs agronomes se consacre effectivement à l'agriculture, ceux de la section « agronomie des régions tropicales », tandis que les diplômés de la section « industries agricoles », surnommés d'ailleurs les « brasseurs », ne se destinent pas à l'agronomie proprement dite. Les « tropicalistes » ont le choix entre deux carrières : les entreprises privées ou l'administration publique. Comme le secteur privé offre des situations fort intéressantes, plusieurs choisissent cette voie. Les autres entrent à l'I.N.E.A.C. Quelques unités seulement entrent dans l'administration publique. Il faudra donc de nombreuses années avant que ne soit reconstitué l'important corps des agronomes de territoire tel qu'il avait été développé jusqu'en 1959.

Comme de plus la carrière professorale est médiocrement rétribuée, comparativement aux autres possibilités d'emploi, fort rares sont les ingénieurs agronomes qui, une fois le terme de leur service civique échu, persévèrent dans l'enseignement dans les écoles agricoles. Et ainsi, au bout du compte, seul un nombre infime des diplômés — de promotions déjà peu nombreuses — travaillent effectivement, à l'intérieur du pays, à l'encadrement, au développement de l'agriculture.

On doit néanmoins souhaiter que les ingénieurs agronomes croient suffisamment en leur métier pour surmonter l'attraction de la vie urbaine et acceptent des conditions de vie plus frustes, payant de leurs personnes, sur place, « manches retroussées »... Car le combat pour le développement de l'agriculture se joue aussi bien dans les villages que dans les stations de l'I.N.E.A.C. ou dans les bureaux. La tâche est grande.

L'œuvre de l'enseignement agricole n'est pas chose aisée. En 1929 déjà, un agronome du Congo écrivait : « Il n'est pas facile d'enseigner l'agriculture, c'est-à-dire l'industrie la plus compliquée qui soit » (18).

CONCLUSION

Ces lignes manqueraient leur but si elles incitaient au défaitisme, plutôt qu'au courage et à l'imagination. Parvenus au terme de ce travail, une question se glisse sur nos lèvres : que faire « hic et nunc » ? Esquignons-y une brève et sommaire réponse, en guise de conclusion. Trois points surtout requièrent l'attention : un **changement de la mentalité générale**, un **meilleur soutien de la paysannerie**, et la **formation de techniciens de l'agriculture**.

(17) Voir « Congo Belge, Service de l'Agriculture », Organisation de l'enseignement agricole, Léopoldville, 1941, pp. 2-3.

— Le plus lourd handicap pesant actuellement sur l'enseignement agricole est le mépris des populations pour ce type de formation et de profession. Ne répète-t-on pas aux cancrs : « Ozali zoba mingi, zonga na mboka mpo ya bosali bilanga » (vous n'êtes qu'un idiot, rentrez au village pour aller cultiver).

A notre avis, cette déconsidération générale risque fort d'anéantir les efforts déployés en haut lieu pour relancer l'enseignement agricole. L'histoire a montré que lorsqu'on veut promouvoir quelque chose, on y parvient, quel que soit le prix qu'il faille y mettre. Mais si un projet nouveau n'est pas estimé à sa juste valeur, on laissera passer les occasions favorables qui se présentent. L'expansion de l'enseignement agricole a coïncidé avec des épreuves comme celles de la crise économique mondiale et la seconde guerre mondiale. Or si l'effort de guerre a aiguillonné l'agriculture, la crise avait presque paralysé toute vie économique. La volonté de progresser est sortie de l'une et l'autre, et a abouti à des résultats marquants. Si l'enseignement agricole fut si lent à démarrer, c'est parce qu'en fait on ne croyait pas, à quelques brillantes exceptions près, à sa nécessité.

La recherche des raisons manifestes et, surtout, **latentes** de cette déconsidération quasi unanime du travail agricole constituerait un passionnant et très utile sujet de recherche. Il s'agit là d'inverser la vapeur afin que cette activité prenne rang parmi les occupations honorables.

— En second lieu, les agriculteurs ne sont pas assez soutenus. Aide en matériel et cheptel à l'installation, sécurité d'occupation de la terre, rentabilité de la production et de sa commercialisation, autant de graves problèmes pour les administrations compétentes :

- problème financier du crédit agricole, et corollairement, problème administratif de son acheminement et de son contrôle;
- problème foncier de la tenure des terres;
- problème des prix de vente, des coûts de transport, des voies de communication, de la marge bénéficiaire des commerçants...;
- problèmes agronomiques : types de production les plus intéressants en vertu de la pédologie régionale et des débouchés, amélioration de la productivité...

— Enfin, les techniciens de l'agriculture sont en nombre notablement insuffisant. Peut-être la première chose à faire est-elle de chercher à savoir ce que sont devenus les assistants agricoles, les moniteurs E.P.A. et les diplômés d'E.T.S.A., — du moins ceux qui s'adonnent encore à l'agriculture — afin de pouvoir les répartir entre les places où ils seront les plus efficaces. Quant à ceux qui ont quitté l'agriculture, ils pourraient en expliquer les raisons; leurs explications permettraient sans doute de remédier à ce phénomène d'abandon. Ces techniciens agricoles, bien répartis, devraient aider systématiquement les nombreuses initiatives isolées, les « micro-réalisations » de développement agricole. Et, en même temps, que la formation agronomique de nouveaux cadres supérieurs soit encouragée, afin que de nouveaux spécialistes soient à même d'assister de nouvelles micro-réalisations. Autrement dit, **l'effort doit se porter à la fois sur l'assistance « au ras du sol » et sur la formation « au sommet »**. En tout cas, une éventuelle réintroduction de l'agriculture dans les programmes des écoles primaires ne pourra pas réussir sans ces spécialistes.

La relance de l'enseignement agricole est d'ores et déjà amorcée. L'enjeu en vaut la peine, car il s'agit de mieux nourrir une population en croissance et de rendre aux exportations agricoles la part importante qu'elles occupaient autrefois (42 % en 1958). Cette multiplication des produits alimentaires et cet accroissement du pouvoir d'achat international du Congo amélioreraient le bien-être de tout un chacun.

Bien sûr, Paris ne s'est pas construit en un jour ! Il s'agit là d'une œuvre de longue haleine, mais capitale pour la République Démocratique du Congo.

D. de Failly, s.j.

(18) Vanderyst H., « L'enseignement agronomique au Congo Belge », in Congo, 10^{me} année, n° 2, (février 1929), p. 215.

Le problème de l'eau potable à Ouagadougou est résolu

La Haute-Volta est un pays dont les ressources en eau sont très limitées. Avant la réalisation de ce projet d'assainissement de la ville d'Ouagadougou financé par le F.E.D., la plus grande partie de la population était contrainte de tirer l'eau qui lui était nécessaire dans des puits à très faible rendement dont l'eau d'ailleurs était généralement polluée. Le Fonds européen de développement est déjà intervenu pour la construction de puits et de barrages ruraux dans plusieurs régions de la Haute-Volta afin d'approvisionner les populations intéressées en eau domestique, en eau d'abreuvement pastoral pour permettre et développer l'élevage, et en eau d'irrigation pour la culture et le maraîchage.

Dans la ville même d'Ouagadougou, la situation était inquiétante. En effet, l'accroissement démographique en Haute-Volta est très rapide et on peut admettre que son taux atteint, à Ouagadougou environ 3,5 % par an, compte tenu aussi du phénomène d'urbanisation. A ce rythme, la population de la ville aura doublé en vingt ans.

Les conditions naturelles (faible puissance de la nappe phréatique) sont telles, dans la capitale, que les ressources en eau ne peuvent être assurées par l'accumulation des eaux pluviales dans des réservoirs artificiels, constitués par des endiguements en terre.

L'alimentation en eau d'Ouagadougou était assurée par trois barrages sur le même marigot qui formait une retenue unique alimentée par un bassin versant d'environ 350 km². Mais compte tenu des pertes par évaporation et du fait que les trois barrages sont peu profonds, l'alimentation en eau d'Ouagadougou était extrêmement précaire. En période de sécheresse, le manque d'eau était inévitable et parfois, notamment en 1967, elle a pris des proportions catastrophiques.

La consommation d'eau pour la ville est estimée comme suit :

— en 1972	2,8 millions de m ³
— en 1977	4,0 millions de m ³
— en 1982	5,6 millions de m ³
— en 1987	8,0 millions de m ³ .

tandis que le barrage d'alimentation existant ne donnait que 2,5 millions de mètres cubes.

Le Fonds européen de développement est intervenu pour la réalisation du projet d'alimentation en eau d'Ouagadougou par un triple financement sur le premier et sur le second F.E.D. pour un montant total de 5.381.000 U.C. (plus ou moins 1.345.000.000 F.C.F.A.).

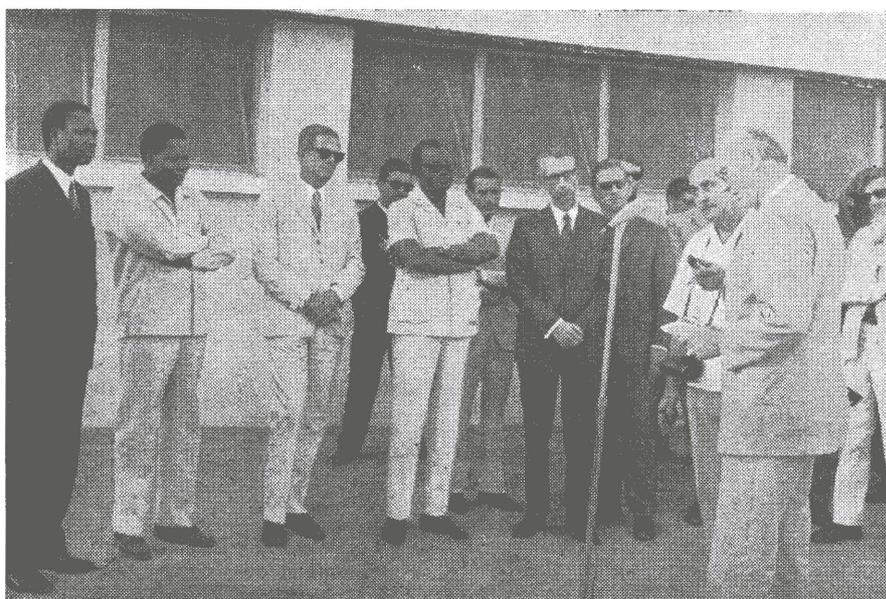
Le problème de l'eau a ainsi été résolu dans la capitale avec la construction du **barrage de Loumbila**, qui a un bassin versant de 2.120 km² et une capacité de stockage de 32.198.000 m³. Le 26 février dernier, M. Krohn, directeur général de l'aide au développement à la Commission des Communautés européennes, a procédé à l'inauguration de cette importante réalisation.

Le projet prévoyait la construction d'un barrage à Loumbila, au PK 20 de la route Ouagadougou-Kaya, d'une station de pompage équipée d'une canalisation en fonte de 600 mm de diamètre reliant la retenue de Loumbila aux bassins existants à Ouagadougou et, enfin, d'une ligne électrique à haute tension (15.000 volts) d'une longueur d'environ 16 kilomètres, reliant Ouagadougou au poste de transformation de la station de pompage du barrage.

La digue du barrage est homogène. Elle est constituée par des matériaux compactés mis en place après décapage du sol et exécution d'une tranchée d'encrage et d'étanchéité. Le barrage fait une longueur totale de 2.702 mètres. La hauteur maximale de l'endiguement est de 7 mètres.

La station de pompage est incorporée dans la digue. Elle est constituée d'un bâtiment de 15,20 m x 8,50 m, avec avancée de 5,65 m x 4,15 m, qui sert de magasin. L'ensemble est couvert d'une toiture terrassée. La station comprend une salle des machines, une bache d'aspiration de 12,50 m de longueur moyenne pour 2,90 de largeur, sur une hauteur totale de 8 m environ et un emplacement pour le transformateur électrique. L'ouvrage de vidange du barrage est jumelé avec la station. La salle des machines est équipée de cinq groupes motopompes avec moteur électrique, d'un poste transformateur, des armoires métalliques de commande, de tout le matériel de protection de la conduite (antibélier, vannes, clapet de retenue, vidange, etc.), d'un pont roulant et d'une pompe mobile à main pour la vidange éventuelle de la station.

I. Cerasa



Mr. Hans-Broder KROHN, Directeur général de l'Aide au Développement à la Commission des Communautés Européennes, prononçant un discours lors de l'inauguration.

BIBLIOGRAPHIE

VINCENT MONTEIL. - *l'Islam noir*. - Editions du Seuil. Collection Esprit « Frontières ouvertes ».

L'auteur, spécialiste des questions musulmanes, fut, pendant plusieurs années, directeur de l'Institut Français d'Afrique noire (devenu depuis Institut Fondamental).

Il s'est livré à une recherche approfondie des sources, de la valeur et de l'originalité de l'islam en Afrique noire, beaucoup moins connu que l'islam arabe. Une approche de l'histoire et de la culture africaine est nécessaire comme base d'accès à cette connaissance. Etudié à la lumière des sciences sociales et des sciences humaines, éclairé par des références aux travaux les plus connus et les plus récents (certaines portent sur des thèses économiques et sociologiques présentées en 1971), le monde noir musulman se présente, à travers cet ouvrage, comme un domaine aux multiples chemins, qu'un bref exposé du sommaire permet de situer :

« hommes et sources, la pensée sauvage, les fétiches ont tremblé, les cinq piliers de la foi, marabouts en noir et blanc, la marche des femmes, recherche d'une église, le don des langues, la voie africaine du socialisme, courants et tendances ».

Cartes et photos aèrent cette masse de connaissances où le fil conducteur de l'islam apparaît indispensable à suivre pour ceux qui s'interrogent sur le continent noir, le mystère de son passé, le sens de son devenir.

*

« Le problème de l'alphabétisation dans les pays ». Tome 2 du « Wissenschaftlichen Schriftenreihe » des B.M.Z. Ernst Klett Verlag - Stuttgart.

Ouvrage collectif où un team interdisciplinaire (4 représentants des différentes sciences sociales) fait le point des positions de recherches dans le domaine de l'aide au développement à l'Université de Saarland.

La première partie traite de la position de l'analphabétisme dans le monde et du programme prévu d'analphabétisation.

La seconde partie étudie les buts, motivations, méthodes et organisation de l'analphabétisation, avec la recherche des moyens de contrôle.

La troisième partie fait le point du programme mondial de l'U.N.E.S.C.O.

Ce document de travail présente un grand intérêt par son ampleur.

*

« Marchés tropicaux et méditerranéens ». 190, boulevard Haussman - Paris 8^e Supplément au n° 1306 du 21 novembre 1970.

Cet important ouvrage, consacré au développement de l'Afrique de 1945 à 1970, présente, dans une synthèse solide et brillante, un panorama complet de 25 ans d'activité (1.310 numéros, 80.000 pages !). L'adaptation continue et l'expansion croissante de la revue se sont faites en accord avec les idées directrices exposées au début du volume.

« La tâche que s'est assignée précisément « Marchés Tropicaux » est de faire connaître les aspects — parfois opposés — mais qui contiennent chacun une part de vérité, selon lesquels les partenaires considèrent les situations, de montrer que souvent les solutions ne sont pas aussi simples que le commanderait la logique pure, de chercher à proposer un terrain d'entente et, dans ce but, de multiplier les informations, de promouvoir les courants d'échanges, d'apporter des chiffres précis et indiscutés. » (M. P. Chauléur.) Objectif réalisé, à travers des formes diverses, et mis en évidence par d'éminentes personnalités dressant le résultat de ces 25 années de travail : messages des chefs d'Etats africains, évolution politique, bases du développement économique, aide financière au développement, développement économique et technique, évolution du marché des produits tropicaux, activités des organismes et des entreprises.

Derrière cette magistrale étude, aux divers aspects, apparaît l'évolution irréversible d'un continent, demandant à l'Europe et à l'Afrique « la capacité de s'adapter sans cesse à de nouvelles situations et d'y faire face par des solutions créatrices ». (M. P. Laurent.) Parmi celles-ci, « l'Association est aujourd'hui une politique, c'est-à-dire un certain « style » ; il est tissé d'une certaine conception des rapports entre Africains et Européens, d'une certaine manière de se parler et de se comprendre — même si l'on se dispute quelquefois ! — d'une somme de confiance des uns dans les autres, amassée au fil des années dans des contacts sans complexes, mais sans complaisances, d'une certaine idée, enfin, que les Européens et les Africains se font de la solidarité internationale et de leur avenir associé ». (M. J. Ferrandi.)

*

« Kita-Nima ». - M. Boubou HAMA, président de l'Assemblée Nationale du Niger. Grand prix littéraire de l'Afrique Noire en 1970 pour son livre *Kotia-Nima*, Prix Léopold Sedar Senghor pour l'ensemble de son œuvre en 1971 (Présence Africaine).

« *Kotia-Nima* n'est pas une fiction, mais une réalité africaine, sortie de la masse anonyme de l'Afrique noire. Il part de lui-même pour tenter d'expliquer la mentalité du continent noir, longtemps fermé aux influences extérieures et qui commence seulement à recevoir l'apport inévitable des formes de pensée des autres peuples. » Le double courant de retour aux sources et de découverte de la pensée occidentale traverse les trois tomes qui constituent l'ouvrage. Enfant de 8 ans quittant son village africain pour entrer à l'école des Occidentaux, jeune instituteur, parlementaire, homme d'Etat présidant aux destinées de son pays, *Kotia-Nima* reste dans la ligne de son histoire : fidélité à l'enfance et au pays, recherche patiente d'une voie qui conduit à la compréhension de l'Occident et d'un autre mode de connaissance et de pensée. Les deux sont-ils irréductibles ou bien existe-t-il une voie de réconciliation ? « Je voudrais communiquer toute la riche vie intérieure de l'homme noir, ce sens de l'humain qu'il possède plus que tout autre, la force de sa mémoire, qui fait revivre son enfance première comme un présent éternel. »

A la fois poème, récit de voyage, recherche historique, méditation philosophique et politique, cette œuvre ne peut pas être enfermée dans une catégorie littéraire. Elle est la vie tendue vers un but. « Comment faire pour redonner à notre continent le sens de la vie et de l'homme ? C'est la question, l'unique question qui est posée. »

*

LEOPOLD SEDAR SENGHOR. - *Liberté et voie africaine du socialisme* - Edit. du Seuil.

Le recueil d'interventions parlementaires, d'articles, de rapports de congrès, allant de mars 1946 à mai 1960, s'ouvre avec une intervention du député Senghor à Paris, en 1946, sur l'insuffisance des bourses pour les Africains, et s'achève par un rapport de l'homme d'Etat se réjouissant que la France ait laissé à Dakar tant d'instituts et d'écoles de haut niveau.

Vagues d'une actualité vécue « à chaud », ces textes, avec le recul du temps, font apparaître le dessin profond d'une histoire que l'auteur a fortement contribué à bâtir.

« *Liberté 2* », après « *Liberté 1* », constitue le témoignage d'une pensée politique engagée.

